Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

SCIENCES PO GRENOBLE
1030 avenue Centrale – 38040 GRENOBLE
http://www.sciencespo-grenoble.fr

UNIVERSITE DE GRENOBLE

Sciences Po Grenoble

Juliette Moreau

L'ASSISTANCE : DU DON CONDITIONNEL AU RECOURS STIGMATISANT

Enquête au Secours populaire

Année 2012-2013

Sous la direction de Pierre Mazet

UNIVERSITE DE GRENOBLE

Sciences Po Grenoble

Juliette Moreau

L'ASSISTANCE : DU DON CONDITIONNEL AU RECOURS STIGMATISANT

Enquête au Secours populaire

Année 2012-2013

Sous la direction de Pierre Mazet

Remerciements

Un grand merci tout d'abord à Nadine Janot-Signorino pour avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.

A Pierre Mazet, bien sûr, pour son suivi, sa grande disponibilité et ses précieux conseils.

Toute ma reconnaissance va également aux personnes qui m'ont donné de leur temps et se sont prêtées à l'exercice de l'entretien.

Enfin, une pensée particulière pour tous ceux qui m'ont relue, accompagnée, aidée, soutenue… Merci pour leur infinie patience.

Table des matières

REMERCIEMENTS 3

INTRODUCTION 7

PREMIERE PARTIE : Propos préliminaires sur les conditions d'enquête et d'accès au terrain 14

Chapitre I : Premiers contacts avec le Secours populaire 16

Chapitre II : Le modèle organisationnel 20

I. Une association décentralisée qui s'appuie sur la force de travail de nombreux bénévoles aux profils et motivations multiples 20

1. Le local, garantie d'une solidarité opérationnelle 20
2. Le recours au bénévolat 22
3. *Des* bénévolats ? La diversité des motivations 24

II. Un cadre de valeurs à préserver 29

1. L'encadrement du bénévole 29
2. Rationaliser les comportements 33

DEUXIEME PARTIE : La solidarité associative ou l'assistance conditionnelle 38

Chapitre I : L'aide associative : principes et mise en œuvre 39

I. Les valeurs de la solidarité 39

1. « *Tout ce qui est humain est nôtre* » 39
2. Un bénéficiaire à accueillir dans le respect et l'humanité 41
3. La satisfaction d'aider son semblable 43

II. L'aide associative dans les manques de la solidarité publique ? 44

1. Être avant tout un « *aiguillon des pouvoirs publics* » 44
2. L'aide associative, pansement d'une misère sociale persistante 48
3. Un traitement associatif d'enjeux publics de gestion de la pauvreté ? 49

Chapitre II : Le don solidaire : de la nécessité de conditionner l'assistance 53

I. Critères et modalités d'entrée dans la relation de solidarité 53

1. L'évaluation de l'éligibilité à l'aide du Secours populaire 53

2. L'accès symbolique à la solidarité 56

II. Une assistance conditionnelle 59

1. Ne pas assister et rendre digne 59

2. Vraie et fausse pauvreté : le contre-don en question 62

3. L'exigence d'un engagement actif du bénéficiaire dans la relation d'assistance ... 66

TROISIEME PARTIE : L'assistance honteuse 72

Chapitre I : Un dénuement qui appelle le secours 73

I. Des bénéficiaires précaires 73

1. Des revenus de substitution, un niveau de vie faible 73

2. L'inscription de la pauvreté dans un contexte global 75

II. Le recours au Secours populaire 77

1. Une aide alimentaire nécessaire et reçue avec gratitude 77

2. Payer pour manger : la participation normalisante 81

Chapitre II : Ce que coûte le recours à l'assistance : du déclassement social à la gestion du stigmate 85

I. Le déclassement social 85

1. Avoir besoin d'aide : la remise en cause de l'autonomie 85

2. L'insoutenable chute 88

II. L'acquisition d'une identité honteuse 90

1. Être pauvre dans le regard des autres : l'étiquetage à l'œuvre 90

2. L'appartenance au groupe stigmatisé 92

III. Le recours à la figure de l'autre pour dévier le stigmate 96

1. La figure du mauvais bénéficiaire 96

2. Dévier le stigmate pour restaurer son identité 99

CONCLUSION 103

BIBLIOGRAPHIE 110

ANNEXES 113

Tableau récapitulatif des personnes interrogées 113

Guide d'entretien avec les bénévoles 114

Guide d'entretien avec les bénéficiaires 116

Questionnaire d'accueil des nouveaux bénévoles proposé par le Secours populaire 119

INTRODUCTION

« *C'en est fini de la dénonciation de la paresse ou de la malhonnêteté des ménages modestes. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité veulent surmonter leurs difficultés. Elles veulent trouver ou retrouver un travail valorisant, des conditions de vie dignes, elles veulent une éducation de qualité pour leurs enfants, elles veulent pouvoir se considérer à nouveau comme des citoyens à part entière, légitimes dans l'exercice de leurs droits* »[1]. C'est ainsi que le Premier Ministre introduit le principe de non-stigmatisation des populations précaires dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013. Ce plan fait figure de feuille de route gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté. La citation qui en est extraite souligne la volonté affichée par les responsables politiques actuels de couper court aux discours politiques du précédent quinquennat qui tendaient à culpabiliser les personnes pauvres, qu'elles soient au chômage ou allocataires de minima sociaux. Ils semblaient en effet faire résider l'origine des situations de pauvreté dans le manque de volonté et la fainéantise des personnes qui s'y trouvent, et donnaient à voir une délégitimation des politiques de redistribution des richesses nationales en direction des plus démunis.

Ces dernières années témoignent en effet d'une modification du regard porté par la société française sur les personnes en situation de pauvreté. Alors qu'il y a une trentaine d'années, « *l'idée partagée était que la société française avait une dette à l'égard des plus défavorisés* »[2] parce que la pauvreté était considérée comme le fait d'une injustice sociale et les pauvres comme « *les victimes d'un système qui les condamne* »[3], on assiste désormais à un renversement des représentations sociales autour de la pauvreté. Les pauvres sont aujourd'hui considérés comme responsables de leur sort et « *accusés de ne pas suffisamment se prendre en charge eux-mêmes* »[4]. De ce fait, les systèmes publics d'assistance se trouvent dans une certaine mesure décrédibilisés, notamment par les discours libéraux, et accusés de maintenir les pauvres dans un « assistanat » contre-productif. La mise en place de dispositifs dits d'activation, tels que le Revenu Minimum d'Activité (RMA) ou plus récemment le Revenu de Solidarité Active (RSA) témoignent d'une volonté politique de rendre les bénéficiaires de l'aide publique actifs de leur parcours d'insertion. Cette dernière notion montre également le

[1] Premier Ministre. *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*. 21 janvier 2013.
[2] Delalande Nicolas. « Pauvreté et solidarité : entretien avec Serge Paugam ». *La Vie des idées*, 30 mai 2008. ISSN : 2105-3030. **[en ligne].** Disponible sur http://www.laviedesidees.fr/Pauvrete-et-solidarite-entretien.html (consulté le 25/09/2013).
[3] Paugam Serge. « Les formes contemporaines de la disqualification sociale ». *CERISCOPE Pauvreté*, 2012 **[en ligne].** Disponible sur http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale?page=show (consulté le 25/09/2013).
[4] *Ibid.*

changement de curseur qui s'est opéré dans les représentations sociales et politiques : l'individu pauvre est désormais sommé de s'insérer, cette injonction relevant d'une conception de la responsabilité des personnes en situation de précarité quant à leur sort.

Il semble donc que le pauvre ne soit aujourd'hui plus légitime à demander de l'aide aux institutions publiques, ces dernières ne soutenant plus – en tout cas moins – l'idée d'une dette de la société à l'égard des personnes exclues du système de production de richesses. C'est de ce constat qu'a débuté ma recherche, avec l'hypothèse que les discours produits autour de l'assistanat contribuent à conférer une dimension péjorative au recours aux aides sociales. Je présumais en effet qu'il existait un coût à bénéficier de l'assistance publique, ce coût prenant sa source dans la dimension stigmatisante du fait d'avoir besoin d'aide et d'être aidé, faute de pouvoir subvenir soi-même à ses besoins. J'envisageais dans un premier temps de pénétrer cette thématique par un point de vue qui se placerait du côté du non-recours aux droits et aux services. Ce phénomène, d'abord théorisé au Royaume-Uni dans les années 1930 sous les termes de *non take-up of social benefits* dans l'objectif d'évaluer la bonne affectation des dépenses sociales dans une perspective « *gestionnaire de l'effectivité de l'offre de prestations financières* »[1], renvoie au fait qu'une personne ne perçoit pas, en tout état de cause, une prestation sociale ou un droit alors qu'elle y est éligible. Il me semblait en effet *a priori* pertinent de faire correspondre au coût que constitue le recours aux aides sociales l'hypothèse explicative d'un détournement volontaire des personnes éligibles. En d'autres termes, je supposais que le non-recours, en ce qu'il constitue un acte volontaire[2], s'explique par la dimension stigmatisante des dispositifs d'assistance. Partant du postulat que ces derniers sont de moins en moins légitimes et qu'il est socialement mal perçu d'y recourir, je présumais que les personnes y étant éligibles s'en détournaient alors pour cette raison.

Alors, dans l'objectif d'analyser dans quelle mesure le non-recours aux prestations sociales s'explique par la dimension stigmatisante de ces dernières, je me suis mise en quête d'un terrain de recherche susceptible de me permettre de rencontrer des personnes en situation de précarité et qui soient éligibles aux aides publiques (c'est-à-dire notamment qui disposent de la nationalité française ou de titres de « long » séjour). J'ai en premier lieu envisagé de me tourner vers le monde associatif. Ce dernier présentait en effet le double avantage d'être pour

[1] Warin Philippe. « Le non-recours : définition et typologies ». Document de travail de l'Odenore, juin 2010. p. 2.
[2] Le non-recours volontaire constitue en effet, au sens de l'Observatoire DEs NOn-REcours aux droits et services (Odenore), l'un des aspects du non-recours entraîné par la non demande de la prestation ou du droit, et peut s'expliquer par la non adhésion aux principes de l'offre, le manque d'intérêt, l'estime de soi, ou encore la crainte de stigmatisation.

une part un lieu fréquenté par les personnes précaires (qui étaient donc potentiellement éligibles à certaines aides sociales) et de ne pas être un guichet social institutionnel. J'estimais en effet avoir davantage de chances de pouvoir rencontrer des personnes se détournant des aides publiques au sein de structures précisément non publiques. D'autre part, il était nécessaire de trouver un lieu qui puisse me permettre d'aller facilement à la rencontre des personnes. Dans l'optique de mener des entretiens, il me fallait en effet pouvoir profiter de temps d'accueil ou de permanence afin d'entrer en contact avec les personnes sans que ces dernières soient pressées. En d'autres termes, un lieu de passage ne semblait pas constituer une opportunité suffisante pour disposer d'assez de temps pour rencontrer les personnes, cibler celles qui pourraient m'intéresser et leur exposer ma recherche. Ainsi, il m'a semblé pertinent de me tourner vers des structures de type accueil de jour, qui disposent de salles où peuvent se réunir ou patienter leurs usagers. Plusieurs associations proposant des aides matérielles (nourriture, vêtements, sanitaires…) semblaient pouvoir correspondre à mes critères. Les affinités personnelles et la proximité géographique m'ont finalement conduite à choisir le Secours populaire. Cette association, qui propose notamment des colis alimentaires, présentait en effet l'avantage de posséder plusieurs locaux au sein de la ville, et de disposer de plusieurs salles, dont une salle d'attente et plusieurs espaces où les personnes peuvent venir chiner des vêtements, des meubles ou des livres. Les critères semblaient donc réunis pour pouvoir aisément aller à la rencontre des personnes fréquentant l'association.

Je souhaitais dans un premier temps entrer en contact et me familiariser avec le Secours populaire, ses bénévoles et ses publics, avant de poser toute hypothèse formelle et arrêtée. Ainsi, je me suis rendue à plusieurs reprises sur les lieux, dans une visée exploratoire, afin de prendre connaissance du fonctionnement de l'association, de rencontrer les bénévoles et les responsables et d'observer les personnes qui la fréquentent. J'ai rapidement pu prendre contact avec le responsable salarié de la structure et lui ai exposé le point d'entrée de mon travail, à savoir la recherche de personnes en situation de non-recours aux aides publiques qui pourraient être disposées à réaliser des entretiens.

Cependant, mon hypothèse concernant la présence d'un tel public au Secours populaire s'est rapidement trouvée invalidée, le responsable m'expliquant que les personnes fréquentant l'association se trouvaient tout d'abord, pour une grande majorité, sans titre de séjour (pour la plupart en demande d'asile ou arrivés illégalement sur le territoire français), et que les personnes pouvant prétendre à des aides publiques en bénéficiaient déjà. Il est en effet apparu que le recours au Secours populaire, et plus particulièrement à l'aide alimentaire qu'il

propose, constitue une sorte de recours ultime commandé par l'impossibilité financière de subvenir à ses besoins et la nécessité de se nourrir. Les personnes qui s'y présentent m'étaient donc présentées comme bénéficiant déjà des allocations, revenus de substitution ou autres aides auxquels elles pouvaient prétendre. Par ailleurs, un aspect ayant émergé des premières prises de contact a attiré mon attention. Les bénévoles et responsables rencontrés mettaient en effet l'accent sur le colis alimentaire distribué par l'association, et sur la manière dont cette aide est conçue et proposée. On m'expliquait à ce sujet qu'il était nécessaire de ne pas « *assister* » les personnes bénéficiaires de l'aide, ce qui passait pour ces dernières par l'acquittement d'une petite somme pour pouvoir repartir avec leur lot d'aliments.

Les contacts ayant été pris avec la structure et le temps ayant déjà passé, je ne souhaitais alors pas me rediriger vers une autre association. De plus, il m'importait avant tout de pouvoir enquêter sur la question du coût que constitue le recours à l'assistance. Bien que l'entrée par le non-recours me semblait intéressante du point de vue des questions qu'elle pose à la construction des politiques sociales, à l'efficience des dispositifs et à la manière dont la société conçoit la pauvreté, d'autres points d'ancrage pouvaient me permettre de traiter ces thématiques. Plutôt qu'au non-recours, j'effectuais alors le choix de m'intéresser au recours à l'assistance telle que celle qui est proposée par le Secours populaire plus précisément, puisque c'est de ce terrain dont je pouvais disposer. Mon hypothèse s'est trouvée légèrement déviée, mais prenait sa source dans le même constat : le recours à l'aide associative pouvait également engendrer un sentiment de disqualification sociale et être stigmatisant, quand bien même les personnes concernées auraient fait le choix de bénéficier des aides et non de s'en détourner. Etant plus commode de m'appuyer sur la prise de contact et les observations déjà effectuées, il m'a même finalement semblé plus intéressant d'analyser le paradoxe que constitue *a priori* le recours à une aide qui pourtant stigmatise. C'est ainsi que mes hypothèses se sont affinées et qu'une problématisation de mon sujet a pu être effectuée.

J'envisageais de ne plus seulement m'intéresser aux personnes qui recourent à une aide, mais également à celles qui la conçoivent et la distribuent, afin de parvenir à analyser de quelle manière l'assistance, dans la façon dont elle est pensée et construite, est source de stigmate pour ceux qui y recourent. La problématique qui a guidé mes recherches peut donc se formuler de la manière suivante : que donne à voir l'assistance en tant que relation entre ceux qui émettent l'aide et ceux qui la reçoivent ? Que nous dit l'aide matérielle proposée par le Secours populaire de la conception de l'assistance au pauvres, à la fois du point de vue de ceux qui la prodiguent et de ceux qui y recourent ?

Afin de mener à bien mon analyse, j'ai mis en place un protocole d'enquête basé en grande partie sur la tenue d'entretiens semi-directifs à la fois avec des bénévoles du Secours populaire et des personnes qui bénéficient des aides de l'association (pour plus de simplicité, ces dernières seront qualifiées, comme le fait la structure, de « bénéficiaires »). Je souhaitais en effet pouvoir laisser libre cours à la parole des interrogés, en guidant cependant l'entretien autour de thématiques spécifiques[1]. La richesse qualitative du matériau semblait convenir à ma recherche, puisqu'il importait de pouvoir saisir de quelle manière les personnes se figurent l'aide qu'elles dispensent ou qu'elles reçoivent. Egalement, même si des hypothèses assez précises encadraient ma méthodologie, je souhaitais laisser les personnes rencontrées s'exprimer et m'orienter le cas échéant sur des thématiques que je n'aurais pas anticipées. Les entretiens semi-directifs me semblaient pertinents pour pouvoir ensuite effectuer une analyse fine des discours recueillis, en tenant compte des possibles nuances et paradoxes de la parole des interrogés. Pour pouvoir réaliser des entretiens auprès des personnes bénéficiaires de l'aide du Secours populaire, il m'a paru efficace de m'appuyer sur les bénévoles de l'association. Ces derniers connaissent en effet la grande majorité de leur public, et semblaient être à même de m'orienter vers des personnes convenant aux critères de ma recherche (c'est-à-dire pouvant bénéficier de prestations sociales et étant présentes sur le territoire français depuis quelque temps, afin qu'elles puissent produire un discours sur l'assistance publique). J'étais cependant consciente que ce mode de sélection présentait des limites, puisque je m'en remettais à la discrétion des bénévoles eux-mêmes, ce qui présentait le risque de voir le panel d'interrogés être composé de personnes choisies pour d'autres critères que ceux que j'annonçais. Pour autant, cette sélection constituait un avantage, dans le sens où la première prise de contact effectuée par les bénévoles permettait aux futurs interrogés de se trouver en confiance et d'appréhender l'entretien que je leur proposais avec davantage de consentement que si je les avais sollicités de moi-même lors de leur passage à l'association.

Précisons également que deux entretiens ont été menés avec une administratrice et un responsable salarié du Secours populaire. Il semblait en effet primordial de recueillir une parole « officielle » sur la structure, ses missions, le public qu'elle reçoit, la manière dont elle l'accueille, et l'aide proposée. Cela me permettait tout d'abord d'obtenir des données factuelles de cadrage et de contexte, et également de bénéficier d'un matériau d'analyse complémentaire à celui recueilli auprès des bénévoles.

[1] Les guides d'entretien figurent en annexe.

Il m'importait par ailleurs de réaliser des observations, qui constituent des outils intéressants pouvant permettre de déceler des logiques informelles et de mettre en perspective les propos recueillis avec l'observation de la réalité du terrain – certes biaisée dans une certaine mesure par le regard du chercheur. Les différents moments passés dans les deux locaux du Secours populaire (notamment la participation à une permanence d'accueil des bénéficiaires) m'ont ainsi permis de récolter de précieux éléments d'analyse dans la manière dont sont perçus les bénéficiaires et dans l'organisation plus générale de la structure. Ils présentaient également l'avantage de faciliter l'approche des interrogés, bénévoles comme bénéficiaires, et de tisser des liens de confiance avec une organisation qu'il me fallait pouvoir pénétrer en profondeur dans le cadre de mon travail. A ces observations se sont ajoutés des entretiens et discussions informels, qui ont également permis de saisir plus en finesse les enjeux internes à la structure et d'affiner mon analyse de la relation d'assistance.

La réalisation de l'enquête et l'examen de ces différents matériaux m'ont permis de construire une analyse en trois temps. Une première partie vise à retracer les difficultés d'accès au terrain en proposant une analyse du Secours populaire en tant qu'organisation et de son mode de fonctionnement. Elle permet également de présenter des éléments de contextualisation indispensables à la compréhension des propos ultérieurs. Le travail se décline ensuite en deux parties thématiques. L'une a pour objectif d'analyser l'assistance mise en œuvre par le Secours populaire en ce qu'elle donne à voir une dimension conditionnelle du don adressé aux bénéficiaires. L'autre déplace le curseur sur le discours de ces derniers, afin d'exposer dans quelle mesure la situation de pauvreté et le fait de recourir à une aide sociale sont source de honte et de stigmate.

PREMIERE PARTIE

Propos préliminaires sur les conditions d'enquête et d'accès au terrain

Toute entrée sur un terrain d'enquête implique de se familiariser avec les personnes et la structure que l'on cherche à étudier, afin de tisser une relation de confiance et faire accepter l'objet de sa recherche pour pouvoir mener à bien cette dernière. Les quelques enquêtes réalisées précédemment dans le cadre de mon cursus universitaire avaient révélé la capacité des personnes interrogées à faire preuve d'empathie pour ces travaux d'étudiants et à se montrer sympathiques et prévenantes face à mes sollicitations. Cependant, l'entrée en contact avec le Secours populaire et l'une de ses administratrices a dans un premier temps davantage laissé voir des réticences à me laisser pénétrer l'association. Pouvoir enquêter au sein de la structure auprès de ses bénévoles et de ses bénéficiaires semblait en effet *a priori* loin d'être acquis, tant il a fallu d'insistance et de rencontres avant de pouvoir envisager de réaliser des entretiens. Il semble ainsi important, en préambule de ce mémoire, de revenir sur les difficultés rencontrées à accéder au terrain d'enquête et à parvenir à poser une méthodologie de recherche. Effectuer une analyse de la complexité des premiers contacts avec mon matériau d'étude permet de présenter dans un premier temps le contexte de réalisation de ce travail. Il semble par ailleurs nécessaire de dresser une étude du Secours populaire en tant qu'association, en observant ce qui s'y joue et quels sont les acteurs en présence, afin de dresser un panorama d'ensemble. Cette étape est utile à l'analyse ultérieure de l'aide sociale apportée par l'association aux personnes démunies.

Chapitre I

Premiers contacts avec le Secours populaire

Afin de pouvoir me rapprocher du Secours populaire pour trouver un vivier de personnes à interroger, qu'elles soient bénévoles ou bénéficiaires, j'ai dans un premier temps pris contact avec le responsable salarié de la structure, monsieur U, qui m'a reçue au local principal de l'antenne du Secours populaire, que nous nommerons le local des Camélias. Après lui avoir exposé l'objet de ma recherche, à savoir enquêter sur le Secours populaire en tant qu'association et également sur les personnes qui y travaillent et sur celles qui y viennent, le responsable m'a invitée à venir y faire un tour une journée afin d'observer et de rencontrer une première fois les bénévoles présents. Lors de cette journée, ma démarche a été reçue avec sympathie, les bénévoles avec lesquels j'ai pu avoir le temps de discuter m'expliquant brièvement le fonctionnement du Secours populaire, les différents rôles de chacun ainsi que les aides distribuées. On m'a proposé de revenir par la suite assister à une réunion, présentée comme étant une réunion classique et régulière où les bénévoles se retrouvent avec un responsable et font le bilan des actions entreprises, des problèmes et difficultés rencontrés, etc. Cependant, lorsque je m'y suis présentée quelques jours plus tard en avance, c'est-à-dire avant que le local ne ferme ses portes au public et que la réunion ne commence, les quelques bénévoles qui m'y avaient conviée, encore sur place pour terminer leurs activités avant la fermeture, m'ont informée rapidement que ma présence à cette réunion était finalement impossible, les « responsables » ayant refusé. Il est en réalité apparu qu'il s'agissait d'un bureau de l'association lors duquel des thèmes plutôt sensibles pouvaient être évoqués, et qu'aucune publicité ne pouvait en être faite à des personnes extérieures au Secours populaire. J'ai alors pu prendre conscience du fonctionnement hiérarchique de la structure, et ai d'ailleurs rencontré madame P, une administratrice dont j'apprendrai plus tard qu'elle est élue au Secrétariat départemental et qu'elle est très présente et active au sein du local des Camélias. C'est cette dernière qui m'a informée du caractère assez confidentiel de ce type de réunion, et m'a invitée d'une part à repasser le lendemain lors d'une permanence ouverte aux bénéficiaires pour voir l'un des bénévoles que j'avais déjà rencontré, et d'autre part à m'entretenir avec elle – conformément à ma demande – afin de discuter de l'association, de son fonctionnement et de ses valeurs.

Réaliser cet entretien avec l'administratrice départementale avait pour objectif de recueillir des informations formelles et issues du « haut » concernant la manière dont sont pensés le Secours populaire en tant qu'association ainsi que l'aide qui est proposée, en somme d'avoir une idée plus globale du fonctionnement interne de cette structure. Il était également pour moi question d'obtenir l'accord de cette responsable administrative en vue de pouvoir par la suite pénétrer le terrain et rencontrer dans un premier temps les bénévoles[1]. Lorsque j'ai formulé ma demande à l'issue de l'entretien, afin d'avoir déjà pu mettre en confiance l'interrogée, en mettant en avant le caractère universitaire et désintéressé de ma démarche, madame P y a d'emblée posé des limites. Ayant refusé dans un premier temps, prétextant le manque de temps et d'envie des bénévoles pour ma démarche, il a ensuite été assez ardu de conduire mon interlocutrice à bien vouloir me présenter des bénévoles et surtout à me donner son accord inconditionnel concernant ma présence et mes activités au sein de l'association, nécessaire étape de mon travail d'enquête. Il est apparu que son accord n'a précisément pas été inconditionnel, puisque les bénévoles vers lesquels madame P m'a orientée, avec une certaine réticence, étaient des personnes rigoureusement choisies pour leur ancienneté et leur manière de travailler. En effet, il est possible de considérer, à l'issue de ce travail et des observations qui ont pu nourrir ma compréhension du fonctionnement de l'association, que les bénévoles m'ayant été désignés par madame P sont présents au sein du Secours populaire depuis plusieurs années et qu'elle place en eux une assez grande confiance. En d'autres termes, les bénévoles que madame P m'a autorisée à aller rencontrer et avec lesquels je me suis effectivement entretenue, à savoir monsieur F, madame V et madame B, sont ceux qui semblaient agir dans leur activité bénévole et solidaire conformément à l'esprit du Secours populaire, ou peut-être plus précisément conformément à ce que madame P elle-même entendait qu'il faille être réalisé.

Cette désignation de bénévoles avec lesquels m'entretenir a assurément constitué un frein méthodologique au déroulement de mon enquête. En effet, outre le temps important consacré à rencontrer madame P afin de me faire accepter au sein du Secours populaire par cette figure dirigeante incontournable, donc de pouvoir par la suite réaliser mes entretiens dans un climat de confiance qui aurait été le gage d'une certaine liberté dans le déroulement de mon enquête, l'orientation vers des bénévoles désignés a assurément biaisé le protocole de sélection des interrogés. Bien qu'il demeure impossible de parvenir à une neutralité absolue

[1] En effet, le responsable salarié que j'avais rencontré préalablement était en congé à cette période de l'enquête, et il m'avait désigné madame P comme étant la personne à qui en référer en son absence.

lors de l'approche d'un terrain d'enquête, la désignation d'interrogés par leur responsable hiérarchique et administrative ne présageait *a priori* pas de conditions d'entretien optimales. Cette situation a par la suite impliqué de garder quelque distance critique avec la teneur des propos recueillis auprès des bénévoles, car ils pouvaient présenter le risque d'être trop positifs, en tout cas de diffuser une image du Secours populaire non pas telle que les bénévoles la perçoivent sincèrement, mais telle qu'elle leur a été enseignée et telle qu'ils perçoivent devoir la diffuser. En d'autres termes, je craignais à cette étape de ma recherche de retrouver le discours tenu par madame P sur le Secours populaire au sein des autres entretiens que j'allais réaliser auprès des bénévoles, et de ne pas pouvoir permettre aux interrogés de disposer d'une amplitude suffisante pour évoquer leur propre ressenti et leur manière personnelle de voir les choses. De même, le simple fait de me présenter auprès des bénévoles accompagnée de madame P limitait mes possibilités de me présenter correctement, de rester neutre et d'inspirer confiance à mes futurs interrogés : il est possible de supposer que certains m'ont perçue tout d'abord non pas comme une étudiante intéressée par leur association, mais comme une personne envoyée par leurs responsables pour sonder leur discours. Cela constitue donc une limite au déroulement de mon enquête qu'il est important de garder à l'esprit pour l'analyse des entretiens.

Outre les impacts qu'elles peuvent avoir sur le matériau recueilli, ces difficultés d'accès au terrain méritent par ailleurs d'être analysées pour elles-mêmes. Le rejet manifeste de la part de madame P de me laisser librement m'entretenir avec des bénévoles, en refusant dans un premier temps d'emblée ma demande puis en m'orientant ensuite précisément vers certaines personnes, pose en effet question. Il semble que ma demande assez large et formulée de manière à ne pas laisser deviner mes hypothèses de recherche de rencontrer et de discuter avec des bénévoles de leur activité au sein du Secours populaire a immédiatement rencontré un « verrouillage » de la part de mon interlocutrice. En témoignent ses réponses tranchées et subites à la fin de l'entretien ainsi que son attitude assez autoritaire lors de mes demandes « en direct » et des rencontres rapides qu'elle a permises, sous son regard, avec des bénévoles. Le sentiment que ma démarche ait été dans une certaine mesure contrôlée pousse à formuler l'hypothèse qu'il était important de diffuser un discours à la fois uniforme et positif sur ce qu'est le Secours populaire et comment les bénévoles y travaillent, et que cet enjeu semble en tout état de cause assez sensible. Il est possible que les difficultés d'accès au terrain s'expliquent pour partie par la personnalité de madame P et par son implication au sein du

Secours populaire, qui l'auraient conduite à vouloir ne mettre en avant que sa propre vision de l'association. Cependant, considérer à la fois l'attitude de madame P mais également le discours assez convenu livré en début d'entretiens par les bénévoles qu'elle avait désignés, et au contraire davantage contestataire chez les bénévoles sollicités et rencontrés de mon propre fait[1] nous pousse à analyser ces difficultés de manière plus globale. De même, l'écart entre les propos recueillis exprimant une très bonne entente entre tous les bénévoles et mes observations au sein de la structure qui, à l'inverse, ont montré l'existence de certaines tensions, soulève certaines questions d'ordre institutionnel et attire l'attention sur l'organisation du Secours populaire en tant qu'association.

[1] C'est notamment pour échapper au contrôle de madame P sur ma méthodologie d'enquête et compenser sa part de subjectivité dans mon échantillonnage que je me suis par la suite tournée vers l'antenne du centre-ville (Sépia) pour rencontrer d'autres bénévoles, qui m'ont tenu un discours moins élogieux sur l'organisation de l'association. De même, le hasard m'a permis de prendre rendez-vous avec une bénévole du local des Camélias vers laquelle madame P ne m'avait pas orientée : il a été tout à fait révélateur d'observer que cette dernière a alors réagi avec colère, s'empressant de formuler quelques recommandations à la bénévole concernant ce qu'il fallait qu'elle dise lors de l'entretien qui allait se dérouler.

Chapitre II

Le modèle organisationnel

I. Une association décentralisée qui s'appuie sur la force de travail de nombreux bénévoles aux profils et motivations multiples

1. Le local, garantie d'une solidarité opérationnelle

Afin d'apporter quelques éléments d'explication, il convient tout d'abord de dresser un rapide panorama de ce qu'est le Secours populaire français, car ce qui se joue au sein d'une antenne locale ne saurait se comprendre sans être mis en perspective avec le contexte national de l'association. Historiquement liée au Parti communiste français, l'association est née au sortir de la Seconde Guerre mondiale avec pour mission « *d'agir contre la pauvreté en France et dans le monde* »[1]. Apporter de l'aide aux plus démunis est au cœur de ses préoccupations, bien qu'il ait fallu attendre 1956 pour que l'aide aux indigents fasse partie des actions du Secours populaire. En effet, le lien étroit avec le Parti communiste a abouti à privilégier pendant les dix premières années la pauvreté des classes laborieuses sur le plan national[2] et à abandonner l'aide aux pauvres dépourvus de ressources aux associations confessionnelles, notamment catholiques. L'association exerce donc ses activités dans le champ de la solidarité et de l'aide aux démunis, en se démarquant de toute dépendance institutionnelle ou religieuse. La laïcité et le respect de certaines valeurs telles que le respect de la dignité humaine, le refus du racisme ou de la ségrégation, sont ainsi au cœur de ce qui fonde et anime le Secours populaire[3]. Bien qu'ayant été directement liée au Parti communiste français dans un premier temps comme le souligne Axelle Brodiez, l'association s'est petit à petit « *démarquée politiquement* » (madame P), au point de revendiquer aujourd'hui l'absence de toute influence politique en son sein.

---

[1] Secours populaire français. Qui sommes-nous ? **[en ligne]**. Disponible sur http://www.secourspopulaire.fr/qui.0.html (consulté le 14/08/2013).

[2] Brodiez Axelle. *Le Secours populaire français, 1945-2000. Du communisme à l'humanitaire.* Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2006. p. 136.

[3] Ces éléments sont largement soulignés au sein des entretiens réalisés avec madame P et monsieur D. Rappelons également, au sujet de l'importance accordée à l'être humain dans toutes ses dimensions et sans distinction aucune, le premier principe du Secours populaire, énoncé non seulement sur le site internet de l'association mais également dans les statuts juridiques : « Tout ce qui est humain est nôtre ».

Se pencher sur l'histoire du Secours populaire nous apprend d'autre part que l'association s'est structurée localement dans un objectif opérationnel à partir de l'arrivée en 1955 de l'actuel Président, Julien Lauprêtre[1]. Le Secours populaire peut aujourd'hui se définir comme un « *grand mouvement décentralisé* »[2], composé de structures autonomes appelées les « comités » depuis 1959. C'est le cas de la structure des Camélias qui a constitué notre première porte d'entrée sur le terrain d'enquête, et qui est également par ailleurs le siège de la « fédération », instance formée par l'ensemble des comités du département. La notion de décentralisation est importante pour comprendre la manière dont fonctionne chaque structure relais du Secours populaire : chaque comité a un statut juridique d'association loi de 1901 ainsi qu'une « *autonomie de gestion* » (monsieur D) puisqu'il est administré par un bureau élu par une assemblée générale propre. Le comité peut également lui-même donner lieu à des « antennes » comme c'est le cas dans la ville étudiée avec l'antenne du centre-ville et celle du quartier des Minimes[3]. Ainsi, le Secours populaire peut être considéré comme un vaste mouvement de solidarité prônant les valeurs que nous avons évoquées précédemment, et œuvrant localement par le biais de multiples structures implantées dans les villes avec une organisation institutionnelle construite sur un modèle similaire à la décentralisation française : des instances existent aux niveaux national, régional, départemental et communal, le niveau local étant considéré depuis le début des années 1960 comme « *la forme d'organisation idéale vers laquelle il faut tendre* »[4]. Dès lors, il semble intéressant d'observer dans quelle mesure il est possible que les actions de solidarité s'effectuent au sein d'un mouvement commun et d'une manière qui soit harmonisée aux quatre coins de la France. Les responsables du mouvement ont reconnu les structures locales comme étant les « *garantes de la capacité à réagir comme de la représentativité du terrain* »[5], et c'est précisément pour cette raison que leur est donnée une assez grande autonomie dans l'action, en vue d'adapter au mieux les aides et la solidarité dispensées aux contextes et aux besoins locaux, d'être « *en proximité avec le public qui est en difficulté* » (monsieur D). Pour autant, les responsables rencontrés mettent l'accent sur le fait qu'il s'agit pour les comités locaux de mettre en œuvre des actions de solidarité qui demeurent en accord avec la politique et les directives nationales. Le fait d'agir

[1] Julien Lauprêtre était Secrétaire général de 1955 à 1958, et est devenu Président de l'association nationale à partir de 1958.
[2] Secours populaire français. Qui sommes-nous ? **[en ligne]**. Disponible sur http://www.secourspopulaire.fr/qui.0.html (consulté le 14/08/2013).
[3] Pour plus d'informations sur l'organisation des comités, voir Secours populaire français. Statuts du comité. **[en ligne]**. Disponible sur http://www.secourspopulaire.fr/fileadmin/commun/statuts/Statuts-Comite.pdf (consulté le 14/08/2013).
[4] Brodiez Axelle. *Le Secours populaire français… op. cit.* p. 174.
[5] *Ibid.* p. 169.

au nom du Secours populaire implique ainsi de suivre et d'appliquer les valeurs du mouvement. On voit donc que l'organisation très décentralisée de l'association implique une forte autonomie des échelons locaux, posant d'ores et déjà la question de l'effectivité du suivi des principes nationaux.

2. Le recours au bénévolat

Un deuxième élément constitutif de l'organisation du Secours populaire doit également être analysé si l'on veut comprendre les enjeux qui ont conduit aux difficultés rencontrées lors de l'entrée sur le terrain de recherche. Il s'agit du recours massif au bénévolat sur lequel s'appuie l'association, recrutement qui s'effectue selon des critères plus élargis depuis 1955, en même temps que les responsables nationaux ont fait le choix de créer et de donner davantage de poids aux échelons décentralisés[1]. Il est en effet nécessaire pour une association de disposer de forces de travail supplémentaires lorsqu'elle poursuit l'objectif de mettre en œuvre des actions, voire de se développer davantage. L'entretien avec la personne élue à la fédération départementale nous apprend que le choix a été fait dans la ville étudiée de privilégier le bénévolat en raison notamment de son faible coût, l'objectif étant de limiter le recours aux subventions publiques afin de maintenir une certaine indépendance de l'activité. L'importance accordée au bénévolat se manifeste dans la présentation même de l'organigramme de l'association : l'accent est explicitement mis sur le principe de base, celui de pouvoir compter sur des bénévoles. Ce sont donc eux qui se retrouvent en haut de l'organigramme tel qu'il m'a été présenté oralement par le responsable salarié du comité des Camélias, et ce découpage n'est d'après lui pas hiérarchique mais construit sur l'aspect démocratique. En outre, la décision politique d'un recours important aux bénévoles s'est historiquement accompagnée d'une ouverture dans les modalités de recrutement et d'une réduction des exigences vis-à-vis des potentiels bénévoles. Depuis les années 1960 en effet, les bénévoles sont moins recrutés pour leur fort engagement militant que par rapport à une adhésion plus partielle aux valeurs du Secours populaire et à une capacité de mobilisation ponctuelle. Les besoins en main d'œuvre augmentant, il s'agit de « ratisser large » et de diversifier le profil des bénévoles afin d'agir à la fois en termes d'aide quotidienne mais également lors d'événements ponctuels comme les séjours en vacances ou les collectes et appels aux dons réalisés à certaines périodes de l'année. Les responsables du Secours

[1] Brodiez Axelle. *Le Secours populaire français… op. cit.* p. 174.

populaire promeuvent donc un « *engagement "à la carte"* »[1], et s'attachent à satisfaire les envies du bénévole, qui peut « *participer selon ses disponibilités, selon ses compétences, selon ses désirs* » (monsieur D), tout en correspondant aux besoins du Secours populaire. Il importe donc en premier lieu de recruter de nouvelles forces de travail en mettant beaucoup moins l'accent sur l'appartenance politique, les affinités idéologiques et l'engagement militant.

Cette tolérance vis-à-vis des attentes de chacun dans les modalités de recrutement des bénévoles implique également une diversification du profil des personnes qui s'engagent au Secours populaire, d'abord parce que la volonté de mobiliser un grand nombre d'individus sur tout le territoire implique de séduire d'autres catégories de population que celles qui étaient traditionnellement proches du Secours populaire à l'époque du lien avec le Parti communiste, mais également parce que la variété d'actions entreprises par l'association nécessite de recourir à une force de travail diversifiée. En effet, comme le déplorent plusieurs bénévoles du comité et de l'antenne de l'association, les jeunes sont peu présents au sein des organismes locaux en ce qui concerne l'apport quotidien d'aides matérielles (alimentaire, vestimentaire…). Au sein des structures locales, l'essentiel des bénévoles est en effet retraité, ce moment de la vie étant plus propice à l'occupation d'une activité à temps plein plusieurs jours par semaine. En revanche, les jeunes sont davantage représentés – parce que le Secours populaire parvient mieux à les y mobiliser – au sein des actions ponctuelles telles que les « Pères-Noël verts »[2], les colonies de vacances ou encore les sorties culturelles. Les personnes interrogées s'accordent en effet à dire que ce type d'actions correspond mieux à la capacité de mobilisation des jeunes, notamment étudiants.

De plus, l'association étant désormais plus attentive à laisser s'exprimer les envies de ses bénévoles afin de leur « *permettre de donner du sens à (leur) engagement et de s'épanouir dans le bénévolat* » (monsieur D)[3], les recrutements réguliers[1] élargis à un public plus large

[1] Brodiez Axelle. *Le Secours populaire français… op. cit.* p. 215

[2] Opération qui se tient depuis une quarantaine d'années sur la période de Noël et qui consiste, par le biais de collectes de jouets et l'emballage de paquets cadeaux dans des magasins, etc., à permettre aux familles démunies de « *vivre les fêtes de fin d'année comme toutes les autres familles* », en agissant contre l'exclusion sociale et l'isolement par des distributions de cadeaux ou l'organisation de repas de Noël.
Voir Secours populaire français. Nos actions **[en ligne]**. Disponible sur http://www.secourspopulaire.fr/action.0.html?&cHash=ad7ba639aaaff0bd190a1b077c17ef2f&id_action=45&id_theme=10 (consulté le 15/08/13).

[3] L'écoute des envies des bénévoles concernant les activités qu'ils préfèrent réaliser au sein de l'association doit cependant être mise en parallèle avec la nécessité pour le responsable de parvenir à une organisation du travail fonctionnelle et de pouvoir compter sur une force de travail là où elle est nécessaire. Ainsi, les entretiens réalisés

ouvrent la voie à l'existence de multiples motivations concernant l'engagement au sein du Secours populaire. L'analyse des profils sociologiques et des motifs qui ont poussé les dix bénévoles rencontrés pour ce travail montre ainsi qu'il existe des différences dans la manière d'envisager l'activité bénévole ainsi que dans l'appréhension de l'association elle-même. Des distinctions doivent tout d'abord être soulignées concernant les caractéristiques sociales des bénévoles rencontrés. Ces derniers se différencient notamment par leur milieu social d'origine, leur âge, leur activité et leur religion. Alors que certains sont issus de classes plutôt bourgeoises, d'autres peuvent être classés parmi les « classes moyennes »[2] et d'autres encore sont issus d'un milieu social assez défavorisé. D'autre part, on note un écart générationnel entre des bénévoles plutôt jeunes (30-40 ans), des (jeunes) retraités (55-70 ans) et des plus anciens (plus de 80 ans), distinction qui va de pair avec l'activité économique exercée par les personnes interrogées : chômage ou inactivité pour les plus jeunes, retraite pour les plus âgées. Enfin, certains bénévoles se réclament du catholicisme tandis que d'autres revendiquent leur athéisme. Ces caractéristiques socioprofessionnelles et socioculturelles sont importantes car, mises en lien avec le discours des interrogés, elles renseignent sur ce que l'engagement et l'activité au sein de l'association veulent dire et apportent aux bénévoles. Lorsque l'on interroge ces derniers au sujet de la raison pour laquelle ils se sont engagés au sein du Secours populaire, des motivations de différente nature apparaissent.

3. *Des* bénévolats ? La diversité des motivations

Un aspect rassemble l'ensemble des bénévoles interrogés : ils déclarent s'être engagés au Secours populaire pour aider les personnes démunies et essayer d'améliorer leur quotidien. Il s'agit bien là de l'objectif principal du Secours populaire, et nous pouvons donc conclure *a priori* à une adéquation entre les finalités de l'association et les motivations des personnes qui viennent y travailler. Cependant, bien que tout le monde œuvre dans la même direction, chacun n'est pas venu frapper à la porte du Secours populaire pour les mêmes raisons, ou ne met en tout cas pas en avant les mêmes motivations durant les entretiens.

---

notamment avec les bénévoles « référents » de certaines activités au sein du comité (aide alimentaire, vestimentaire, accueil…) m'ont indiqué avoir largement été incités par le responsable à occuper ces fonctions.

[1] Le responsable salarié du comité local m'explique ainsi que le besoin de bénévoles est permanent, d'où une attention régulière à chaque demande et une réactivité du recrutement permise par la tenue de deux réunions d'informations hebdomadaires ainsi que la mobilisation du salarié lui-même face aux demandes de bénévolat qui lui parviennent.

[2] Bien que cette catégorisation demeure assez vague tant la notion de « classes moyennes » renvoie à des réalités très diverses. Voir par exemple à ce sujet Chauvel Louis. *Les classes moyennes à la dérive.* Paris : Seuil, 2006. 108 p.

Tout d'abord, l'intérêt de « faire quelque chose » est partagé par tous pour expliquer leur venue au Secours populaire, mais n'a pas les mêmes fondements selon les interrogés. Les retraités expliquent ainsi qu'ils disposent de temps libre et qu'ils n'envisagent pas de ne rien faire de leur retraite. Il s'agit en quelque sorte d'une retraite « active », d'une recherche d'un prolongement de leur vie professionnelle plus en lien avec leurs croyances et valeurs. Il s'agit pour les interrogés les plus âgés de « *maintenir leur utilité sociale* »[1], voire même d'en acquérir une pour les bénévoles ayant été femmes au foyer, pour qui l'engagement au sein du Secours populaire a permis la construction d'une véritable identité sociale, à tel point qu'elles y demeurent jusqu'à un âge très avancé[2]. L'activité au sein du Secours populaire permet en outre de ne pas s'ennuyer, de faire tout simplement « quelque chose » pour occuper le temps libre laissé par l'arrêt de l'activité professionnelle, tout en étant utile et en s'occupant « *intelligemment* » (monsieur W). Les bénévoles les plus jeunes, quant à eux, s'ils avancent également le motif de l'occupation, mettent davantage ce dernier en parallèle avec leur vie active. Deux d'entre eux n'occupent en effet pas d'emploi et ont connu des difficultés socioéconomiques. Il s'agit pour ces bénévoles d'occuper une activité et un statut socioprofessionnel, en s'inscrivant dans un réseau social. Cette catégorie de bénévoles est apparue récemment au sein des associations d'après Danièle Demoustier, en même temps que « *le secteur associatif (a mis) en œuvre une stratégie de mise en activité plus ou moins occupationnelle et utilitaire* »[3] : l'engagement bénévole fait office d'activité professionnelle, permettant aux bénévoles de développer des compétences valorisables par la suite sur le marché de l'emploi et constituant ainsi un « *moyen d'insertion* »[4], tout en demeurant un moyen de rompre l'ennui.

Par ailleurs, l'engagement bénévole au sein du Secours populaire se justifie par une motivation relative au lien social. Certains bénévoles confient ainsi qu'ils apprécient de pouvoir être en lien avec les personnes qu'ils aident, de pouvoir bénéficier d'un « *contact humain* », de relations humaines chaleureuses. La réalisation d'une activité bénévole devient alors le moyen de s'intégrer au sein d'un tissu de relations sociales, de rencontrer de nouvelles personnes, de discuter, d'éviter la solitude. Cet aspect se montre particulièrement important pour des bénévoles à la retraite ou en situation de rupture économique, situations dans lesquelles l'emploi n'assure plus son rôle de pourvoyeur de relations sociales.

[1] Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat »… *op. cit.* p. 105.
[2] D'autres bénévoles m'ont ainsi confié que le Secours populaire représentait « tout » pour ces personnes (« *c'est leur vie, c'est toute leur vie* »), donnant preuve de l'importance identitaire et sociale de cet engagement.
[3] Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat »… *op. cit*., p. 105.
[4] *Ibid*. p. 105.

Enfin, un dernier élément évoqué par seulement trois bénévoles vient expliquer le désir de donner de son temps au sein d'une association de solidarité. Il s'agit de l'ouverture à la différence, entendue comme le côtoiement de personnes – les bénéficiaires – socialement et culturellement éloignées des bénévoles. Cette motivation n'est pas avancée par n'importe qui : elle a été énoncée par les bénévoles issus des classes bourgeoises ou supérieures, ayant occupé une place sociale assez haute. Ces personnes expliquent avoir éprouvé le besoin de ne pas « *rester enfermé(es) dans une sorte de monde clos* », de s'ouvrir aux autres, et se réjouissent de pouvoir rencontrer chaque jour des personnes « *qu'(elles) n'aurai(ent) jamais rencontrées* » dans leurs cercles sociaux habituels. Etre bénévole leur permet donc, comme précédemment, de tisser de nouveaux liens, d'évoluer au sein d'un réseau humain mais plus encore, de rencontrer une certaine altérité qu'elles semblent rechercher, en tout cas apprécier.

La présentation des différentes motivations qui poussent les bénévoles à se présenter au Secours populaire et à y travailler doit être complétée par l'évocation de ce que l'association elle-même représentait pour eux, avant leur recrutement. Il convient à ce propos de distinguer les bénévoles qui ont exclusivement choisi le Secours populaire pour exercer leur bénévolat, en raison de liens idéologiques forts, des bénévoles qui mettaient d'abord en avant la volonté d'aider les personnes précaires et ont « candidaté » auprès de plusieurs associations œuvrant dans le domaine, telles que la Croix-Rouge ou le Secours catholique. Il existe donc un rapport différent à l'association, cette dernière pouvant être choisie pour elle-même, son histoire et ses valeurs par certains bénévoles, tandis que d'autres cherchent avant tout un lieu – devant certes être en accord avec leurs principes et leurs valeurs – au sein duquel exercer leur activité bénévole et occuper leur temps libre.

En définitive, de nombreux facteurs interviennent dans le choix que font les personnes de devenir bénévoles au sein d'une association. L'enquête auprès des bénévoles du Secours populaire montre en effet que leurs motivations renvoient à des aspects d'ordre social, économique, culturel. Si ces facteurs peuvent en partie expliquer les différentes manières de concevoir le bénévolat, il n'en demeure pas moins que les individus qui viennent frapper à la porte du Secours populaire pour y devenir bénévoles portent en eux des motivations multiples et différentes selon chacun, qui s'ajoutent – et tiennent en partie – à leur dissemblance sociale et culturelle. Cela a des conséquences sur l'exercice du bénévolat lui-même, qu'il est nécessaire de mettre en parallèle avec les évolutions récentes de cette activité.

Nous l'avons souligné précédemment, la forme du bénévolat au Secours populaire (comme dans le monde associatif plus généralement) a évolué, passant d'un militantisme communiste à un engagement moins revendiqué et s'appliquant davantage à des valeurs. On retrouve ce sens des valeurs dans les motivations qui poussent les bénévoles rencontrés à donner de leur temps au Secours populaire. Ainsi, nous pouvons constater que la plupart des bénévoles actuels ne sont pas tant des militants « purs et durs »[1] que des personnes plus simplement engagées dans le bénévolat, « *ayant des buts plus circonscrits à l'activité qu'(elles) participe(nt) à mettre en œuvre* »[2]. En effet, hormis quelques bénévoles qui ont explicitement déclaré avoir choisi le Secours populaire pour lui-même en raison de leurs affinités idéologiques et politiques, la majorité des bénévoles rencontrés cherchaient davantage à donner de leur temps au sein d'une association venant en aide aux plus démunis, n'ayant pas d'idée précise sur l'activité à exercer et s'adaptant à ce que leur proposait l'association (gestion des stocks alimentaires, du vestiaire, livraison et collecte en camion…). Cet état de fait, issu d'une transformation historique du travail bénévole en raison notamment de l'ouverture des associations à des viviers de recrutement plus larges, va de pair avec une « *individualisation de l'engagement associatif* » qui se traduit par une « *exigence d'un résultat concret, immédiat* » chez les bénévoles. Ces derniers semblent ainsi privilégier « *certaines actions dont les effets sont visibles et où l'apport personnel est plus perceptible* »[3]. Le sentiment d'être utile aux personnes démunies et d'être reconnu en tant qu'individu est ainsi largement restitué au sein des entretiens réalisés, avec l'importance mise notamment sur les liens personnels tissés avec les bénéficiaires comme le souligne avec enthousiasme madame A :

> « *Ah moi franchement là, je sais qu'ils me recherchent. Quand je suis pas là, même les autres bénévoles me disaient, à chaque fois que je revenais, « ouh là là, qu'est-ce qu'ils nous ont embêtés, "où est S., où est S., quand est-ce qu'elle va revenir S. ?" ». Ah ouais ! Nan mais je me mets en quatre pour eux. Je vais pas mentir hein* »

Il est également intéressant d'observer que les bénévoles interrogés ne rendent pas compte d'un travail collégial au sein de l'association mais mettent davantage l'accent sur ce qu'ils font eux-mêmes et apportent aux personnes bénéficiaires de l'aide. Ainsi, bien qu'ils

[1] Entendu dans le sens de Geneviève Poujol et Danièle Demoustier, c'est-à-dire qui revendique et recherche en plus de son travail désintéressé une transformation globale de la société. Voir Poujol Geneviève. *Des élites de société pour demain*. Toulouse : Editions Eres, 1996. 192 p., et Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme… » *op. cit.*

[2] Poujol G. *Des élites de société pour demain… op. cit.* Cité dans Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme... ». *op. cit.* p. 103.

[3] Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme… ». *op. cit.* p. 106.

partagent des valeurs communes au sein d'une « *grande famille* » solidaire (terme employé par madame V et madame I), les bénévoles ont davantage à cœur d'œuvrer pour les personnes qu'ils aident directement que de mettre leur engagement au service d'une cause plus grande qui viserait à changer la société. On voit donc que les motivations qui ont poussé les bénévoles à s'engager au Secours populaire, telles que la recherche d'une activité utile et de liens sociaux, ont des conséquences sur leur manière de vivre le bénévolat une fois recrutés. En d'autres termes, les activités relativement cloisonnées au sein de l'association peuvent trouver leur origine dans le fait que les bénévoles qui s'y inscrivent viennent d'horizons différents et cherchent avant tout à s'occuper utilement, à tirer un certain profit social de leur activité, et non pas à partager collectivement de profondes aspirations militantes.

Nous venons donc de montrer que le Secours populaire se caractérise d'une part par une forte décentralisation et une importante autonomie de gestion laissée aux comités locaux, et d'autre part par un recours massif à un bénévolat protéiforme, donnant lieu à l'expression de motivations et de manières de faire multiples et différentes selon les personnes. Ces deux éléments ont été mobilisés en tant qu'hypothèses explicatives au verrouillage opéré par l'administratrice départementale du Secours populaire face à ma demande d'enquête. Ils viennent en fait contextualiser la position assez défensive de l'administratrice si l'on considère qu'ils donnent à voir des risques d'affaiblissement des valeurs prônées par le Secours populaire. On peut en effet formuler l'hypothèse que l'association, de par sa constitution décentralisée et les différences qui existent concernant le profil et les motivations de ses bénévoles, peut risquer d'être déformée au sein de ses extensions locales. Et l'on suppose que ce risque constitue un sujet d'importance pour les responsables du Secours populaire car, on va le voir, des moyens conséquents sont mis en œuvre pour veiller et garantir l'uniformité et l'inscription des actions dans un cadre de valeurs commun.

II. Un cadre de valeurs à préserver

Afin de comprendre dans quelle mesure ma demande d'enquêter sur le Secours populaire a constitué en quelque sorte une menace potentielle pour l'administratrice, il convient d'ajouter au contexte historique et sociologique de l'association une analyse du système associatif lui-même, en attardant le regard sur la gestion de ses forces de travail : les bénévoles.

1. L'encadrement du bénévole

Il convient en premier lieu, pour expliquer les relations qui se jouent entre l'association et ses bénévoles, d'observer de près la phase du recrutement et de l'accueil des nouveaux bénévoles. Comme le souligne d'emblée le responsable salarié du comité local, différents canaux permettent à l'association de recruter ses futures forces de travail. La demande de bénévolat peut tout d'abord s'exprimer d'elle-même, lorsque les personnes décident de solliciter le Secours populaire pour y donner de leur temps, et il apparaît que de nombreux moyens ont été mis en place par l'association pour en être le réceptacle. Les personnes peuvent se présenter physiquement auprès du comité, ou bien le contacter via les moyens de télécommunication que sont le téléphone ou le site internet du comité local. De même, les personnes intéressées par le bénévolat ont l'occasion de rencontrer des représentants du Secours populaire lors de manifestations publiques ou de forums associatifs. On voit donc que l'association a mis en place un ensemble d'outils variés afin de favoriser la réception de la demande bénévole. Mais elle peut également solliciter cette demande, par la diffusion d'un message général de recrutement. Le responsable salarié nous indique en effet que la main d'œuvre bénévole est toujours nécessaire, soit pour venir remplacer des bénévoles qui partent, soit pour venir les soutenir car l'activité ne décroît pas, soit pour développer d'autres activités. Ainsi, les forums associatifs[1] et les manifestations publiques[2] sont également le moyen pour le Secours populaire de faire connaître son existence, d'être présent fréquemment et dans des lieux multiples, afin non seulement de toucher largement un public

[1] Tel que « France bénévolat », plateforme visant explicitement à « *développer le bénévolat* » et à permettre de rapprocher l'offre et la demande, pour les associations comme pour les particuliers. Voir leur site internet : France Bénévolat. Des milliers de manières de faire du bénévolat **[en ligne]**. Disponible sur http://www.francebenevolat.org/ (consulté le 17/08/13).
[2] Comme la Fête de l'Humanité.

potentiellement intéressé par le bénévolat mais également de faire connaître ses besoins en forces de travail. Ces dernières s'expriment encore plus spécifiquement au travers d'annonces postées sur des sites dédiés au recrutement[1] qui constituent de véritables offres « de bénévolat » calquées sur le modèle des offres d'emploi. La publication d'annonces de ce type permet à l'association de préciser finement sa demande de travail, notamment vis-à-vis des stagiaires ou pour des actions précises. Il convient à ce propos de préciser que les stagiaires recrutés par le Secours populaire font en réalité office de bénévoles, au regard à la fois de la rémunération (absente car le stage est proposé pour une période de moins de deux mois) et de l'activité entreprise : bénévoles et stagiaires peuvent travailler ensemble, notamment à l'accueil du local où il a été possible de l'observer, avec l'avantage de constituer une main d'œuvre disponible entièrement tout le temps du stage (contrairement aux bénévoles qui ne s'impliquent pas cinq jours sur cinq), qualifiée et recrutée précisément pour ses compétences. On voit donc ainsi que le Secours populaire, comme d'autres associations, a « *élaboré une véritable stratégie de recrutement (…) pour ajuster « l'offre de bénévolat » à (ses) besoins* »[2].

A l'issue de cette première étape, le « *candidat au bénévolat* » est ensuite accueilli par le Secours populaire. Il apparaît alors, comme le souligne Danièle Demoustier, que « *l'accueil et l'intégration des bénévoles font également l'objet d'une attention particulière* »[3], puisqu'un dispositif important est mis en place à cet effet. Des réunions d'information d'une heure se tiennent à raison de deux fois par semaine pour les candidats au bénévolat issus du département. Il s'agit, d'après le responsable salarié, d'une présentation mutuelle entre la personne, ses motivations et son parcours d'une part, et l'association, ses valeurs et son histoire d'autre part. Il n'est en effet pas question d'engager directement la première personne venue : « *c'est pas dire "ben je vais faire du bénévolat", "bon bah venez, on commence demain"* » (monsieur D). Au contraire, il est d'ores et déjà important de présenter l'association, de manière succincte à l'aide de mots-clés, jugés davantage percutants et à même de la définir efficacement dans le temps imparti : « *l'indépendance, la laïcité, l'indépendance philosophique, religieuse, politique, financière, le refus de l'assistanat, le respect de la dignité, la confidentialité, le fait qu'on soit généraliste de la solidarité* ». On voit donc que l'identité du Secours populaire s'exprime avant tout au travers de valeurs, avec une importance accordée à la singularité du mouvement puisqu'il semble nécessaire, aux yeux

[1] A l'instar d'un site internet local qui vise à promouvoir l'économie sociale et solidaire par le biais notamment d'une plateforme où sont postées des offres d'emploi, de bénévolat, de stage ou de volontariat.
[2] Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *Revue française des affaires sociales.* Paris : La documentation française, 2002/4, n°4. p. 107.
[3] *Ibid.* p. 107.

des responsables, de bien signifier la différence entre le Secours populaire et d'autres associations œuvrant dans le même champ de l'aide aux démunis, telles que le Secours catholique ou la Croix-Rouge. Monsieur D nous explique en effet : « *on reprécise ce que c'est que l'association. Le Secours populaire, c'est pas la Croix-Rouge, c'est pas le Secours catholique. (...) C'est pas la même chose* ». Pour mener à bien ce temps d'accueil, c'est l'oral qui est essentiellement utilisé, l'accent étant d'ores et déjà mis sur la réciprocité avec l'exhortation faite aux futurs bénévoles à « *être curieux* », c'est-à-dire discuter, faire part de leurs remarques, poser des questions, etc. On notera également qu'un livret d'accueil est remis aux personnes reçues, manière pour le Secours populaire d'inscrire ses valeurs et son identité sur un document que le candidat au bénévolat pourra toujours garder sous les yeux.
Ces réunions de présentation sont en outre l'occasion pour le responsable d'inviter le bénévole potentiel à remplir un questionnaire assez conséquent[1] qui permet de « *connaître la personne* ». Outre les renseignements d'ordre civil, le candidat peut donner sa fréquence de disponibilité, son lieu d'engagement (au sein du local ou à l'extérieur pour des actions de sensibilisation ponctuelles par exemple), et est incité à renseigner ses compétences et savoir-faire ainsi qu'à sélectionner le(s) type(s) d'activité(s) qu'il souhaiterait réaliser au sein de l'association. Le questionnaire ne comporte que très peu de questions ouvertes et catégorise dès le départ les réponses qui peuvent être apportées. On s'aperçoit ainsi qu'une correspondance peut être établie entre d'une part les compétences et savoir-faire dont le bénévole est invité à rendre compte et d'autre part ses « *désirs et préférences* », déjà formulés de manière à ce qu'ils correspondent aux activités spécifiques mises en place par l'association.

En définitive, nous observons donc qu'un protocole bien précis est mis en place par le Secours populaire et jalonne dès leur arrivée le parcours des candidats au bénévolat au sein de l'association. Mais l'encadrement du bénévole se prolonge tout au long de son engagement, par le biais notamment des formations proposées par le Secours populaire. Des journées « info découverte » sont ainsi proposées aux bénévoles exerçant depuis moins de six mois, ayant vocation à « *reclarifier et repréciser les valeurs* », c'est-à-dire à remettre en mémoire l'identité du Secours populaire aux personnes qui y travaillent. Il s'agit, pour les responsables de l'association, de s'assurer que les valeurs et les modalités de fonctionnement ont bien été comprises par les bénévoles, de marquer en quelque sorte la fin de la période d'essai en

[1] Imprimé sur un format A3, une copie figure en annexe.

rappelant où les bénévoles se trouvent, ce qu'ils sont censés faire, dans quel esprit, et éventuellement de laisser repartir ceux qui se trouveraient en inadéquation avec ces principes : « *si la personne dit "non, non, moi je suis pas d'accord, moi je veux faire comme ça", "et bien désolé mais à ce moment-là créez votre association vous-même ou allez dans l'association qui fonctionne comme ça"* » (monsieur D). Par la suite, tout au long de la période de travail du bénévole, des formations thématiques sont proposées en fonction des postes occupés, relatives à l'accueil des personnes « difficiles », à l'écoute, au comportement à adopter, etc. Une formation intitulée « optimiser ses connaissances du Secours populaire » vient enfin, à nouveau, répéter l'identité de l'association, ses valeurs, ses statuts, son histoire. Il est à noter également que le Secours populaire dispose de son propre institut de formations depuis 1998, formations qui s'effectuent à Paris ou de manière décentralisée avec le concours d'animateurs-formateurs bénévoles. Ce dernier élément souligne l'importance accordée par l'association à la formation de ses bénévoles, c'est-à-dire à l'harmonisation des pratiques autour d'un socle commun à tous et qui s'intègre dans les valeurs du Secours populaire, d'où notamment la création d'un organisme propre à l'association et non le recours à des formateurs extérieurs.

Le bénévole a donc à sa disposition, tout au long de la période où il effectue des activités pour le Secours populaire, des cadres de référence qui lui permettent de s'informer, d'acquérir des compétences, en lien direct avec le respect des valeurs de l'association. Il apparaît qu'il est également suivi de près au quotidien par les responsables salariés ou administratifs qui sont très présents au comité. Le responsable salarié travaille ainsi à l'étage du local où sont dispensées les aides, et l'élue départementale possède son bureau dans les locaux attenants de la Fédération, bien qu'elle soit souvent sur place aux côtés des bénévoles et qu'elle rencontre régulièrement des bénéficiaires. Les observations effectuées sur le terrain ont ainsi permis de constater que les bénévoles font régulièrement appel – parfois malgré eux[1] – à l'intervention des responsables, qui demeurent davantage en mesure de régler les situations compliquées ou d'apporter des réponses à des cas spécifiques. Il arrive également qu'il faille « *recadrer* » les bénévoles lorsque les actions qu'ils entreprennent dépassent

[1] Il m'est en effet arrivé de voir que l'administratrice départementale prenait souvent les devants en supplantant les bénévoles face à des demandes ou à des problèmes de bénéficiaires, intervenant dans les conversations et invitant le bénéficiaire en question à se rendre dans son bureau pour régler la difficulté. De la même manière, lorsque je m'entretenais avec une bénévole des possibilités de rencontrer des bénéficiaires, l'administratrice a intercepté notre conversation et m'a tout de suite prise à part, ce qui revenait pour moi à devoir lui formuler ma demande plutôt qu'à la personne bénévole, et lui permettait d'éviter tout mot de trop ou prise de position individuelle de la part de la bénévole.

précisément le cadre de l'association. Dans ces cas-là, « *y'a un rappel. On rappelle plusieurs fois "attention, on est quand même dans une association laïque, indépendante et tout"* » (monsieur D).

Les responsables sont donc présents pour veiller au bon respect des valeurs et des modalités de mise en œuvre des actions de solidarité : « *notre travail c'est de faire en sorte que tout ça* (les motivations du bénévole, son engagement) *soit en adéquation avec les valeurs, les missions et les actions de l'association* ». La disponibilité et les compétences du bénévole, si elles sont perçues comme des richesses, ne suffisent pas pour exercer le bénévolat, « *il faut quand même le faire adhérer aux valeurs, (...) aux statuts, au fonctionnement* ». C'est d'ailleurs ce qu'explique le responsable salarié du comité en évoquant la métaphore du football et du basketball : s'il importe de prendre en compte les singularités et les aspirations de chacun, il est toutefois nécessaire de faire s'exprimer l'activité bénévole au sein de règles définies et d'un cadre précis, celui des valeurs du Secours populaire. Comme dans les jeux collectifs, des règles existent et permettent au jeu de se dérouler car elles constituent une ligne de conduite commune à tous les joueurs. Si nous filons la métaphore, le responsable manager aurait donc pour rôle celui de l'arbitre, chargé de veiller au bon déroulement du jeu, au respect des règles, et si besoin de les rappeler. Ainsi, il est possible d'expliquer les nettes réticences de madame P lorsqu'elle m'a vue rejoindre une bénévole, madame I, pour réaliser un entretien pour lequel elle n'avait pas donné son accord. Il s'agissait précisément d'une bénévole qui d'après elle « *ne rentre pas dans les clous* », avec laquelle des mises au point ont apparemment été nécessaires, moyennant plusieurs prises de bec comme elle en témoigne lors de l'entretien[1].

2. Rationaliser les comportements

Il semble que la nécessité de faire rentrer les bénévoles dans le cadre du Secours populaire tienne à la crainte que ces derniers ne prennent la liberté d'entreprendre une « *initiative individuelle* » dont les « *conséquences seraient graves* » (monsieur D). Les

[1] Il est d'ailleurs frappant de voir que la « leçon » a finalement été retenue, puisque madame I s'est attachée pendant un long moment à m'expliquer le principe du cadre nécessaire à la réalisation de toute action par le bénévole. Ce discours témoignait à la fois du fait que ces principes ont dû être répétés à madame I à plusieurs reprises, mais également qu'elle a senti qu'il était nécessaire de diffuser précisément ce discours lorsqu'elle était interrogée par une personne s'intéressant au Secours populaire. Sa responsable madame P s'était d'ailleurs empressée, prise au dépourvue par ma prise d'initiative, de lui adresser quelques recommandations sur ce qu'il fallait me dire lors de l'entretien : « *tu parles des valeurs du Secours, de ton travail à l'accueil, mais pas des PAS, de l'alimentaire et tout, tu connais les autres mais t'en parles pas* ».

responsables sont en effet bien conscients des marges de manœuvre dont disposent leurs bénévoles, entendus comme des acteurs au sens de Michel Crozier et Ehrard Friedberg : « *la conduite d'un individu face à ses supérieurs hiérarchiques au sein d'une organisation ne correspond absolument pas à un modèle simple d'obéissance et de conformisme, même tempéré par la résistance passive. Elle est le résultat d'une négociation et elle est en même temps un acte de négociation* »[1]. En effet, les bénévoles, par l'autonomie qui leur est laissée dans leurs actions au quotidien, disposent de temps et d'espaces où exprimer leur subjectivité, et où l'on s'aperçoit qu'ils interprètent les règles formelles édictées par la direction. Il en va ainsi par exemple de la fixation des montants demandés aux bénéficiaires pour les vêtements. Officiellement, c'est un tableau qui les détermine, que les bénévoles chargés de la gestion du vestiaire gardent dans un tiroir du bureau qui fait office de comptoir disposé dans la pièce. Pour autant, l'occasion a été donnée à plusieurs reprises de constater que la fixation du montant contre lequel est échangé un vêtement est soumise à l'appréciation du bénévole, qui peut prendre en compte le niveau de pauvreté de la personne qui se présente, ou fixer le montant selon l'apparence du vêtement. C'est dire si le jugement est subjectif et peut changer d'une personne à l'autre. Le recours au tableau prédéfini par les responsables est d'ailleurs loin d'être automatique, comme nous avons pu l'observer au sein de l'antenne du centre-ville lorsque la référente était interpellée par une bénévole concernant le prix de plusieurs articles et qu'elle a réalisé l'estimation en temps réel, en répondant « *celui-là, fais-le à 1 €, et fais le tout pour 5 €* »[2]. De même, les bénévoles, lorsqu'ils reçoivent les bénéficiaires au sein des Permanences d'Accueil et de Solidarité (PAS), qui précèdent à l'obtention du colis alimentaire, sont seuls face à leur interlocuteur dans un bureau fermé. Malgré la sélection pointue effectuée et l'arsenal de formations proposées à ces bénévoles, ces derniers disposent d'une grande autonomie dans la prise en charge du bénéficiaire, et il nous a d'ailleurs été donné d'observer que cette dernière pouvait différer des modalités énoncées formellement par le responsable pour présenter les PAS. En somme, nous pouvons donc avancer qu'« *une situation organisationnelle donnée ne contraint jamais totalement un acteur » et que « celui-ci garde toujours une marge de liberté et de négociation* »[3]. Le bénévole obtient ce pouvoir des « *sources d'incertitude* » laissées par l'organisation du travail au sein de l'association qui existent de fait dans la simple division des tâches et l'autonomie laissée, pour des raisons

[1] Crozier Michel et Friedberg Ehrard. *L'acteur et le système*. Paris : Editions du Seuil, 1977. p. 43.
[2] Bien qu'effectivement, étant référente depuis de nombreuses années, elle ait également pu mémoriser le tableau des responsables et répondre à son interlocutrice en fonction. Il nous a cependant semblé qu'elle formulait un jugement relatif à des critères personnels plutôt qu'aux normes de l'association.
[3] Crozier Michel et Friedberg Ehrard. *L'acteur et le système… op. cit.* p. 91.

organisationnelles, aux bénévoles. On peut donc considérer que, conscients des risques laissés par le fonctionnement même de l'association, les responsables tentent de limiter ces espaces d'incertitude par le lissage préalable des pratiques autour de valeurs communes ainsi que le « recadrage » effectué au besoin.

Cette exigence du pliement des bénévoles au cadre du Secours populaire semble avoir une finalité très opérationnelle : celle de l'organisation du travail. L'ensemble du protocole de gestion des ressources humaines présenté précédemment va en effet de pair avec le caractère de plus en plus gestionnaire des associations qui tient à leur professionnalisation. « *La solidarité s'organise* » (monsieur D) : au-delà des valeurs qui rassemblent le bénévole et l'association, et des motivations qui l'ont poussé à s'y présenter, il devient nécessaire de rendre opérationnel cet engagement. Le cadre posé préalablement autour des valeurs et des préceptes, « *l'accordement du dictionnaire* » comme l'exprime le responsable salarié, permettrait ainsi par la suite à l'association de fonctionner en tant que structure gestionnaire et pourvoyeuse d'aides[1]. Le « *regroupement autour de ces valeurs* » serait précisément ce qui « *permet de garder la dynamique du groupe, garder la cohésion de l'équipe* » d'après monsieur D. S'assurer de la pleine adhésion du bénévole à l'identité du Secours populaire serait donc l'élément nécessaire à la mise en place dans un second temps des modalités de travail, de l'organisation des tâches, du planning, etc. On voit d'ailleurs au sein du Secours populaire un exemple du phénomène de professionnalisation des associations[2] sur le modèle de la division technique du travail, avec une segmentation horizontale (les bénévoles poursuivent chacun des activités précises et son affectés à des postes particuliers, bien qu'une polyvalence demeure afin de pouvoir subvenir à tous les besoins) et verticale des tâches (des référents, « *plus disponibles, plus anciens, qui connaissent, qui maîtrisent* », sont chargés d'encadrer chaque secteur, de même que l'instauration de binômes permet aux nouveaux bénévoles d'être formés et initiés aux modalités d'accomplissement des tâches par des bénévoles plus anciens).

[1] Dans la suite de ce que nous évoquions tout à l'heure concernant le recul d'un militantisme total au profit de l'apparition de bénévoles intéressés par un engagement sur certaines valeurs ou actions, il est possible de considérer, avec Martine Barthélémy et Danièle Demoustier, que le Secours populaire est une association gestionnaire qui « *accueille ses "usagers" et est administrée par des bénévoles mais gérée par des professionnels* », tout en demeurant également une association revendicatrice puisqu'elle mobilise des *"adhérents et militants"* et promeut, au niveau national, des valeurs et une vision de la société. Voir Barthélémy Martine. *Associations : un nouvel âge de la participation* ? Paris : Presses de Sciences Po, 2000, cité dans Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *op. cit.* p. 102.

[2] Il est intéressant de souligner à ce titre la longue hésitation qui a précédé à la qualification de l'activité bénévole par deux interrogées, essayant de trouver un mot correct autre que « travail » alors même que c'est celui-ci qui leur venait à l'esprit spontanément.

Il n'est alors plus question de subjectivité, mais bien d'une intégration de la personne au sein d'un collectif[1], le bénévole devant désormais œuvrer en nom et place de l'association, se conformer à ses valeurs et aux actions qu'elle propose. Le bénévole, une fois recruté, semble ainsi devoir devenir un véritable agent du Secours populaire, au sens étymologique du terme : ses actions, en étant directement reliées aux valeurs et aux manières de faire de l'association, reviennent à agir *pour* elle et *par* elle, en somme à faire intrinsèquement partie du mouvement. Il s'agit donc pour les bénévoles de se conformer à la matrice du Secours populaire et d'agir uniquement dans ce cadre en respectant les valeurs maintes fois expliquées lors des phases de recrutement, d'accueil et de formation. Ainsi, s'ils ne sont « *pas d'accord avec (la) façon de faire* » du Secours populaire, ils sont invités à quitter l'association, le responsable les informant qu'ils ne sont pas « *indispensables* » en tant qu'individus et que pour l'exercice du bénévolat ne s'effectue qu'à l'intérieur des cadres posés par l'association.
Pour autant, M. Crozier et E. Friedberg l'ont montré, jamais un but commun ne peut réunir l'ensemble des acteurs d'une organisation. Nous l'avons souligné précédemment, de multiples possibilités de divergences existent au sein de l'association, et malgré l'outillage conséquent destiné à harmoniser les paroles et les pratiques, à faire monde commun, la pluralité des motivations, des identités, donc des manières d'agir ne peut permettre une seule modalité d'accomplissement de la solidarité. En résumé, « *il n'y a pas – et il ne peut y avoir – d'unicité des objectifs au sein d'une organisation* »[2], notamment parce qu'un fossé demeure toujours entre ce pourquoi les bénévoles viennent au Secours populaire (rompre l'ennui, trouver une activité socioéconomique…) et l'identité que se donne le Secours populaire au travers de ses valeurs ou de son histoire. On a ainsi remarqué que très peu rejoignent l'association en raison de son identité même et des affinités idéologiques.

[1] Il est intéressant de signaler à ce sujet qu'à partir de 1961, tout personne qui fait un don devient automatiquement adhérente du Secours populaire et reçoit la carte de l'association. Cet exemple montre l'affiliation recherchée par le Secours populaire vis-à-vis de ses bénévoles et donateurs, qui font rapidement, dès le premier geste, partie du mouvement solidaire. Voir Brodiez Axelle. *Le secours populaire français… op. cit.* p. 170-171.
[2] Crozier Michel et Friedberg Ehrard. *L'acteur et le système… op. cit.* p. 93.

En conclusion, ce détour analytique par les caractéristiques historiques, sociologiques et organisationnelles du Secours populaire nous permet d'identifier que l'enjeu de l'harmonisation des pratiques et des discours autour de l'association est d'autant plus sensible que de nombreux risques existent et peuvent venir fragiliser l'unité du mouvement, unité que les responsables tiennent à préserver. En témoigne ainsi l'existence dans chaque département d'un secrétariat départemental, dont les membres élus ont en charge de vérifier que les orientations du comité départemental, issues du niveau national, « *sont bien mises en place* » (madame P). Ce véritable « *conseil de surveillance* » semble être un élément fondamental dans l'organisation du Secours populaire, ce qui témoigne de la valeur accordée aux directives nationales et à leur conservation aux différents échelons décentralisés. A la fois, la diffusion de valeurs communes sur l'ensemble du territoire est primordiale, et dans le même temps, nombreux sont les risques d'ébrécher cette unité. C'est bien là que le bât blesse, comme j'ai pu m'en apercevoir lors de mon entrée sur le terrain : tout ce qui peut être dit et montré du Secours populaire doit ainsi être contrôlé, d'autant plus lorsque la personne chargée de ce contrôle est particulièrement impliquée dans l'association. Il semble donc que j'aie moi-même fait les frais du système propre à l'association visant à lisser les discours et les pratiques. Les exemples en sont nombreux : l'orientation partiale et imposée vers certains bénévoles ; les recommandations adressées à ces derniers en début d'entretien par madame P ; la relecture exigée de mon travail de recherche par les deux responsables pour voir « *s'il y a des incohérences ou pas* » ; la convocation immédiate dans le bureau de l'administratrice lorsqu'elle m'a « surprise » m'enquérant auprès d'un bénévole de l'opportunité de rencontrer tel ou tel bénéficiaire, assortie d'une réprimande et du commentaire suivant : « *mais vous n'avez pas compris que c'est moi ou D. qui prenons les décisions ici ?* ». Ils abondent dans le sens de l'hypothèse que nous avons formulée, et montrent que la préservation de l'unité et des valeurs du Secours populaire est absolument cruciale.

DEUXIEME PARTIE

La solidarité associative ou l'assistance conditionnelle

Chapitre I

L'aide associative : principes et mise en œuvre

Ce chapitre se propose de rendre compte de l'action que le Secours populaire met en œuvre vis-à-vis des personnes démunies qui viennent y chercher une aide. Il va s'agir d'observer d'une part quelles valeurs sous-tendent le fait d'aider autrui, pour la structure associative comme aux yeux des bénévoles qui y travaillent, et d'autre part d'analyser le rôle que le Secours populaire se donne dans le champ de l'assistance aux pauvres.

I. Les valeurs de la solidarité

1. « *Tout ce qui est humain est nôtre* »[1]

Le Secours populaire, au niveau national comme au niveau local, est une association qui vise à proposer une aide aux personnes démunies. Ce principe global peut prendre la forme d'aides multiples, car il s'agit de « *soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leur famille victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés* »[2]. On voit d'emblée que l'association s'assigne des objectifs assez larges, qui ont pour autant en commun d'agir en direction de la personne humaine dans le but de soulager des situations de souffrance physique ou morale. Sur le plan local, en raison du contexte politique et social, l'accent est davantage mis sur les difficultés socioéconomiques des personnes, avec le principe impérieux de proposer une aide à toute personne qui se présente. C'est ainsi que le responsable salarié de la structure nous l'explique :

> « *Le principe c'est de dire voilà, quelqu'un qui vient chez nous, qui est dans le besoin, il partira pas les mains vides. Surtout on apporte de l'aide matérielle, c'est statutaire ça, l'aide alimentaire ou l'aide matérielle de*

[1] Slogan du Secours populaire français.
[2] Article 1 b des statuts du Secours populaire français. Voir Secours populaire français. Qui sommes-nous ? L'organisation **[en ligne]**. Disponible sur http://www.secourspopulaire.fr/organisation.0.html (consulté le 31/08/13).

manière générale. Quelqu'un qui a faim, il frappe à votre porte, vous lui dites pas non ».

Il est donc nécessaire pour l'association d'apporter une réponse aux situations de détresse et de besoin dans lesquelles peuvent être plongées certaines personnes. En somme, il faut aider l'individu dans son infortune, par quelque moyen que ce soit, comme nous l'explique monsieur B : « *les gens il faut s'occuper d'eux* », « *on peut pas se permettre de laisser dehors* »[1].

Pour cela, différentes aides existent et témoignent d'une conception globale de la situation de dénuement. Pour « *les aider à s'en sortir* », le Secours populaire cherche à prendre en charge l'ensemble des dimensions des personnes en apportant une réponse à la pluralité des besoins que ces dernières peuvent éprouver. Ainsi, madame I nous explique que le principe de l'association est d'« *aider pour le mieux les gens* », ce qui implique d'« *aider sur le point de vue humanitaire, alimentaire, vestimentaire, et psychologique aussi* »[2]. L'importance accordée à l'aide généraliste proposée aux personnes transparaît également dans l'ensemble des entretiens réalisés avec les bénévoles et les responsables du Secours populaire. En effet, même si l'échange débutait en général autour de l'activité qu'ils exercent spécifiquement, les personnes rencontrées semblaient mettre ensuite un point d'honneur à préciser que l'association « *fait plein de choses* », énumérant les différentes aides et activités proposées : écoute, aide alimentaire et vestimentaire certes, mais aussi sorties, séjours en vacances, ou encore actions diverses telles que l'opération « Porter des lunettes ne doit plus être un luxe ». Ainsi, l'action menée par le Secours populaire se caractérise par la prise en compte de la globalité des besoins des personnes, qu'ils soient primaires (nourriture, vêtements, hébergement), psychologiques (écoute, entretiens avec un psychologue) ou culturels (l'association est à ce titre agréée d'éducation populaire[3]).

[1] Monsieur W, bénévole depuis trois ans et demi, retraité de l'enseignement, 67 ans, marié, un enfant, une petite-fille, précédemment bénévole à la Croix-Rouge.
[2] Madame I, bénévole depuis sept ans, retraitée, 58 ans, mariée, deux enfants, précédemment bénévole au Secours catholique.
[3] Cet agrément, délivré aux associations par le ministère de la Jeunesse et des Sports, reconnaît et soutient les actions qu'elles mènent dans le domaine de l'éducation populaire, entendu comme « *tout ce qui touche à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilités dans la Nation comme dans leur vie personnelle* ». Associations.gouv.fr. L'agrément de jeunesse et d'éducation populaire **[en ligne]**. Disponible sur http://www.associations.gouv.fr/639-l-agrement-de-jeunesse-et-d.html (consulté le 02/09/13).

2. Un bénéficiaire à accueillir dans le respect et l'humanité

La nécessité absolue d'aider les personnes en cherchant à prendre en charge la diversité de leurs besoins s'accompagne d'un discours sur la dignité à préserver de ce que les acteurs rencontrés appellent les « bénéficiaires ». Bien que la manière de désigner les personnes rende compte d'une identité essentiellement construite sur le rapport à l'aide proposée (le « bénéficiaire » est celui qui vient *bénéficier* de l'aide prodiguée par le Secours populaire), l'accent est mis en parallèle dans le discours recueilli sur l'humanité des personnes aidées et le respect qui doit présider à leur prise en charge. Ainsi, les conditions dans lesquelles les agents de l'association accueillent les personnes démunies doivent se parer de tout le respect dû selon eux à la gent humaine : « *la personne en face c'est exactement notre semblable, il faut la respecter la personne, il faut la considérer dans sa globalité* » nous explique par exemple monsieur D. L'accueil respectueux fait à la personne qui vient demander de l'aide tient à son caractère humain, au fait qu'elle et que le bénéficiaire partagent la même identité. On n'est pas loin ici du message divin qui consiste à « aimer son prochain comme soi-même », bien que les statuts du Secours populaire proclament explicitement le caractère laïc de l'association. Madame I le souligne également : « *on les respecte en tant qu'êtres humains, ils sont comme ils sont, et voilà. Et on les respecte par rapport à ça* ». Autrement dit, il s'agit dans le récit fait de l'accueil et l'aide apportée de dépasser la situation de pauvreté par laquelle est défini en premier lieu le bénéficiaire, pour considérer plus largement sa dimension humaine qui doit primer et commander le respect. L'accent est à ce titre mis sur la relation d'égalité qui lie le bénévole et la personne aidée, comme l'explique madame A :

> « *Parce qu'en fait si le bénévole regarde le bénéficiaire d'un air hautain, comme ça, je sais pas moi, ça va lui faire comprendre que… on n'est pas au même niveau quoi ! Alors que non ! Non, non, non. Le Secours populaire, c'est pas du tout ça* »[1].

L'attitude respectueuse et bienveillante dont les bénévoles doivent faire preuve se matérialise au sein du dispositif d'accueil mis en place par le Secours populaire. Lorsqu'une personne se présente au local, elle est tout d'abord prise en charge par l'accueil qui se situe à l'entrée du lieu. Les entretiens menés ont particulièrement souligné l'importance pour l'association de ne pas étaler la vie privée de la personne en public et à voix haute. Les bénévoles chargés de l'accueil se bornent donc simplement à recueillir son nom et son

[1] Madame A, bénévole depuis trois ans, sans emploi, 30 ans, mariée, un enfant, anciennement bénéficiaire du Secours populaire.

prénom qu'ils consignent sur une fiche qui servira ensuite au suivi de la relation entre le bénéficiaire et l'association. Dans un second temps, la personne est invitée à s'entretenir avec un bénévole lors de la Permanence d'Accueil et de Solidarité (PAS) qui se tient presque tous les après-midi pour ce qui concerne le local principal de la ville étudiée. C'est uniquement lors des PAS que peuvent s'exprimer les difficultés et les besoins de la personne, et qu'une réponse peut être apportée par l'association. Le dispositif mis en place mérite qu'on s'y attache quelques instants, car il met en mouvement la conception du respect de l'individu partagée par les bénévoles et responsables rencontrés, dans le sens où il vise à conserver la dignité de la personne bénéficiaire de l'aide associative. Les PAS désignent à la fois le temps de permanence dédié aux bénéficiaires et le local en lui-même où ces derniers sont reçus. Il s'agit d'une petite pièce dans laquelle sont disposées une table et quelques chaises, donnant l'effet d'un bureau. Les bénéficiaires y passent l'un après l'autre, sur appel du bénévole qui vient récupérer auprès de l'accueil leur fiche personnelle, dans l'ordre dans lequel ils sont arrivés et ont été inscrits par le bénévole chargé de l'accueil. Il s'agit donc d'un guichet social assez traditionnel, où l'appel par le patronyme rappelle le ticket numéroté qui existe dans les salles d'attente des administrations. D'autre part, il est à souligner que les bénévoles chargés de mener les PAS sont triés sur le volet, sélectionnés pour leur ancienneté et leur capacité d'écoute. Cette spécificité – d'ailleurs explicite – du recrutement – donne à voir l'importance que l'association confère au dispositif de la PAS : n'importe lequel de ses agents n'a pas droit à y participer, la sélection est fine et l'encadrement des bénévoles chargés de cette mission rigoureux (des formations spécifiques viennent en effet encadrer ce travail d'écoute et d'allocation de l'aide). Enfin, l'importance due au respect du bénéficiaire peut également être éclairée par une anecdote de notre terrain d'enquête : ma demande de m'entretenir avec des personnes fréquentant le Secours populaire a dans un premier temps été reçue avec résistance par madame P, cette dernière insistant grandement par la suite sur la nécessité de garantir l'anonymat et la confidentialité des données recueillies auprès des bénéficiaires, préférant même que je réalise les entretiens au sein du local de l'association dans un bureau situé à l'étage, à côté de ceux des salariés et responsables, gage du respect à accorder aux personnes aidées.

L'accueil et l'orientation vers des aides sont donc traversés par l'impératif de traiter le bénéficiaire avec respect dans l'objectif de préserver sa dignité, notamment par la confidentialité garantie. Ils donnent également à voir la construction de codes de comportement censés déterminer l'attitude respectueuse à l'égard du bénéficiaire.

3. La satisfaction d'aider son semblable

Le principe d'égalité qui existe dans le discours des bénévoles entre les bénéficiaires et eux-mêmes donne d'autre part à voir l'implication de ces derniers dans la relation d'assistance qui les lie aux personnes qu'ils aident. Le cœur de leur travail, nous l'avons souligné, est précisément d'aider les personnes qui se présentent, et leur engagement est fondé sur des valeurs altruistes et généreuses. On note ainsi une forte implication du bénévole dans son travail ; le souci d'aider les personnes dans le besoin est au cœur de son activité, puisque c'est le sens même de son engagement. Il apparaît que cet aspect est directement lié à l'effectivité de l'action bénévole. Les personnes interrogées rendent en effet compte d'un sens du devoir accompli lorsqu'elles décrivent leur relation avec les bénéficiaires : « *mission accomplie* »[1], « *on apporte un petit peu quelque chose* »[2] nous dit-on ainsi. Ce sentiment du travail bien fait apporte une grande satisfaction aux bénévoles, et même une certaine fierté. Le fait d'aider, de parvenir à limiter la détresse d'une personne est source d'épanouissement. Le simple fait de « *donner le sourire à quelqu'un* » (monsieur B) constitue l'objectif « *principal* » des bénévoles. Madame G nous confie aussi, non sans fierté : « *vous apportez quelque chose à quelqu'un ! Il faut y croire. Vous soulagez quelqu'un, moralement et tout* »[3]. Nous voyons dans ces propos qu'au-delà des valeurs pour et dans lesquelles ils agissent, les bénévoles tirent une fierté de l'acte d'aider. En somme, la relation d'assistance avec un bénéficiaire qu'il faut traiter avec respect semble permettre au bénévole de tirer une satisfaction personnelle qui donne corps à son engagement associatif. Le bénéficiaire, comme son nom l'indique, demeure un individu à aider qui *est positionné* en tant que demandeur, donc inférieur – nous en reparlerons. Le fait pour le bénévole d'être celui qui lui apporte aide, soulagement et réconfort lui garantit fierté et sens du devoir accompli. Ainsi, nous présumons que la relation d'assistance, si elle se veut respectueuse vis-à-vis d'un semblable, donne en réalité également à voir, au travers du profit qu'en tirent les bénévoles, une relation asymétrique entre un aidant et un aidé, entre celui qui donne et celui qui reçoit, avec toute la gratification liée au fait de donner.

[1] Monsieur B, bénévole depuis quatre ans, sans emploi, 28 ans, célibataire, sans enfant, également bénéficiaire du Secours populaire.
[2] Madame H, bénévole depuis de nombreuses années, retraitée du secteur paramédical à domicile, 65 ans, un enfant, des petits-enfants, anciennement bénévole dans une municipalité et au sein d'associations de parents d'élèves.
[3] Madame G, bénévole depuis vingt-huit ans, retraitée (a principalement été femme au foyer), 85 ans, deux enfants, des petits-enfants.

II. L'aide associative dans les manques de la solidarité publique ?

1. Être avant tout un « *aiguillon des pouvoirs publics* »[1]

Le Secours populaire a donc vocation à agir contre la pauvreté en considérant les individus qu'il aide d'une manière globale, ce qui implique la mise en place d'actions visant à toucher les différentes problématiques que peuvent rencontrer les bénéficiaires. En se rendant auprès d'une antenne de l'association, il est possible de trouver de l'aide alimentaire, vestimentaire, culturelle, ou encore une aide en termes d'hébergement ou d'accès aux droits. Cependant, il apparaît que c'est plus spécifiquement l'aide alimentaire qui attire les bénéficiaires, comme le montrent les observations menées ainsi que les entretiens réalisés. Les personnes se présentent en effet au Secours populaire avant tout pour pouvoir recueillir un colis alimentaire, aide dont ils bénéficient régulièrement puisqu'elle leur est proposée à raison d'une fois toutes les deux semaines. Cette aide, qui vient pallier un besoin primaire et urgent, demeure toutefois assez maigre : certains bénévoles ainsi que la grande majorité des bénéficiaires interrogés soulignent en effet que la quantité d'aliments proposée est insuffisante pour se nourrir pendant deux semaines en comptant exclusivement sur ce colis. Monsieur W note également que l'aide pourvue « *est très modeste* ».

Il apparaît en réalité que, bien que l'aide alimentaire soit à l'origine de la plupart des recours au Secours populaire, elle n'est pas suffisante et son importance tend même à décroître depuis quelques années[2]. L'aide apportée aux personnes en difficulté demeure donc humble et n'est considérée que comme un petit « plus » visant à répondre à un besoin primaire ; elle n'a pas vocation à faire disparaître les difficultés que connaissent les bénéficiaires. C'est comme cela que monsieur W nous l'explique : « *on sait très bien que les problèmes fondamentaux c'est pas nous qui allons les résoudre* », mettant en perspective les quelques aliments qu'il donne avec la situation de pauvreté importante dans laquelle sont plongés les bénéficiaires qu'il rencontre. Matthieu Hély souligne à ce titre que « *le travailleur associatif est animé par l'impératif absolu de lutter contre la pauvreté tout en constatant la*

[1] D'après monsieur D.

[2] Les aliments dont dispose le Secours populaire sont en effet majoritairement issus des dons de l'Union européenne (et peuvent être complétés par les collectes réalisées dans les supermarchés). Une commande annuelle est passée dans la limite des stocks octroyés par l'UE, qui diminuent depuis quelques années. De manière qualitative également, les bénéficiaires comme les bénévoles notent la disparition de denrées variées ; le colis alimentaire est globalement constitué des mêmes aliments toutes les semaines, à savoir principalement de pâtes, riz, conserves, et sucre.

relativité de sa fonction, voire son impuissance devant la persistance de la misère »[1]. Les bénévoles, malgré les valeurs qu'ils portent et leur désir d'améliorer la situation des personnes, sont en effet bien conscients qu'ils ne le peuvent qu'à la mesure de leurs faibles moyens, l'aide qu'ils sont en mesure d'apporter paraissant insuffisante pour résoudre des difficultés d'ordre socioéconomique.

Cette minimisation de l'aide alimentaire en elle-même et du remède social qu'elle constitue permet aux personnes interrogées de mettre en avant le rôle d'orientation de l'association. Certes, le Secours populaire propose de l'alimentation et des vêtements grâce aux collectes qu'il organise et aux dons dont il bénéficie, afin de répondre aux besoins vitaux que présentent les personnes en difficulté ; cependant, son objectif initial de lutter contre la misère sociale ne peut être atteint qu'en faisant appel à une solidarité plus globale. Dans la perspective, toujours, de considérer l'ensemble des besoins et problématiques d'un individu, les responsables associatifs invoquent ainsi la dimension d'orientation de leur action comme principal objectif, avant même l'aide directe en nature. L'administratrice le formule ainsi : « *notre rôle c'est un rôle d'orientation. Demain on peut fermer l'alimentaire et on oriente les gens* ». De même, madame H explique que, dépitée face à la faible quantité de nourriture à proposer aux bénéficiaires, lorsqu'elle en a informé le responsable salarié, ce dernier lui a répondu « *oui mais on n'est pas là pour ça, on est là pour écouter les gens* ». Il s'agit donc non plus de répondre à un besoin par l'apport direct d'une aide matérielle, mais de considérer la pluralité des problématiques de l'individu et d'y apporter une réponse par la mise en branle d'un système de solidarité global. Le travail des responsables du Secours populaire se caractérise en effet d'après eux par le fait de « *permettre à (une) personne d'accéder à ses droits* », qu'il s'agisse de droits sociaux, économiques ou de citoyenneté. De manière concrète, il s'agit par exemple de donner l'adresse de l'hôpital ou de Médecins du Monde à la personne malade qui se présente, d'expliquer à celle qui vient de perdre son emploi qu'elle peut se rendre à Pôle Emploi et à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour obtenir des aides, à une autre dont le visa vient d'expirer qu'elle peut rechercher une solution administrative auprès de la Préfecture, etc.

Cependant, cet objectif affirmé dans les statuts et lors des entretiens réalisés contraste avec la principale raison pour laquelle les personnes en situation de pauvreté se rendent au

[1] Hély Matthieu. « De l'intérêt général à l'utilité sociale : transformations de l'Etat social et genèse du travailleur associatif ». In Astier Isabelle et Duvoux Nicolas (dir.). *La société biographique : une injonction à vivre dignement*. Paris : L'Harmattan, 2006. p. 184.

Secours populaire : chercher de quoi se nourrir. Comment faire alors pour à bien mener la mission d'orientation que se donne le Secours populaire ? Il semble à cet égard que la permanence d'accueil et de solidarité constitue l'outil principal de mise en œuvre des objectifs de l'association. En effet, la PAS est précisément décrite comme étant le passage obligé pour que les personnes puissent bénéficier d'un colis alimentaire, afin dans un premier temps d'évaluer leur éligibilité vis-à-vis des critères du Secours populaire. Mais nous avons également pu constater qu'elle est l'instrument qui « *permet de les accrocher et de les orienter* » (madame P). Elle serait donc, au-delà du fait qu'elle permet de vérifier l'éligibilité de la personne aux critères d'aide du Secours populaire, le lieu de captation des besoins et le temps où se joue la principale activité de l'association : l'écoute des besoins et l'apport d'une réponse par une orientation vers les services compétents. Au travers du sas que constitue la PAS vers l'aide associative proposée en réponse à des besoins primaires, nous voyons donc qu'il est primordial pour les membres du Secours populaire de renvoyer les bénéficiaires vers une autre solidarité capable d'appréhender la globalité de leurs problématiques.

C'est alors l'assistance publique qui est désignée comme la seule prise en charge à même d'apporter une réponse aux difficultés des individus. Si le Secours populaire peut venir pallier la sensation de faim, les acteurs interrogés mettent d'abord l'accent sur la nécessité pour les bénéficiaires de faire appliquer leurs droits, afin d'être eux-mêmes en mesure de se nourrir, de se vêtir, etc. Ces droits sont principalement sociaux, et c'est vis-à-vis de leur application que le Secours populaire estime avoir un rôle à jouer : « *moi, dans mon travail, je suis aiguillon des pouvoirs publics, je dois faire en sorte que la solidarité institutionnelle fonctionne* », nous explique monsieur D. Il s'agit, en somme, d'orienter les personnes se trouvant dans le besoin vers ceux qui sont considérés non seulement comme les plus à même mais comme les plus obligés de répondre aux besoins sociaux : les pouvoirs publics, notamment centraux. On trouve une trace de l'importance que les bénévoles et responsables associatifs donnent à leur rôle d'orientation dans la distinction qu'ils tiennent à marquer entre leur activité et le métier des agents sociaux de l'Etat. Dans la nature du travail, en premier lieu : le bénévole n'est « *pas travailleur social* », il ne fait pas de « *paperasse* », « *ne juge pas* », n'impose pas de « *critères de sélection* » pour prendre en charge la personne pauvre. Dans l'autonomie, ensuite : l'accent est mis par l'administratrice sur l'indépendance financière du Secours populaire vis-à-vis de l'Etat, qui vient souligner dans ses propos la volonté politique de l'association de ne pas agir pour l'institution publique en utilisant les fonds qu'elle distribuerait. En revanche, elle explique solliciter grandement les pouvoirs

publics locaux pour l'organisation d'événements, de sorties culturelles, donnant à voir l'importance à ses yeux de mobiliser en premier lieu les acteurs légitimes et concernés par l'aide sociale avant que le Secours populaire ne mette en place ses propres activités.
En somme, le bénévole insiste sur le fait qu'il n'a pas la « *formation* » ou les « *compétences* » pour résoudre les difficultés socioéconomiques de personnes, il « *travaille d'une autre manière* » en exécutant une activité d'orientation, à l'opposé d'une assistante sociale qui « *est une professionnelle* » et qui a un pouvoir « *d'intervention directe* ». De la même manière, l'association entend proposer une « *solidarité libre et volontaire* » en face de laquelle se trouve *« la solidarité institutionnelle, celle de l'Etat, (qui) doit fonctionner* ». On nous explique en effet que « *si l'Etat faisait bien son travail il y aurait pas besoin d'aider les gens* » ; le rôle de limiter voire d'empêcher toute forme de pauvreté revient donc aux pouvoirs publics dans le discours des bénévoles, qui estiment que c'est bien à l'Etat de « *donner du travail, nourrir, loger* » chacun des membres de la société. Il faut « *s'occuper des gens qui sont dans le besoin* » (monsieur B), et malgré la réponse à un besoin vital qu'apporte le Secours populaire par la distribution des colis alimentaires, il incombe à l'Etat de faire « *face à ses responsabilités au niveau de la misère sociale* »[1].

Il s'agit donc, dans l'action du Secours populaire telle qu'elle nous a été présentée par ses membres, de ne pas faire *à la place de,* mais de chercher à astreindre les pouvoirs publics à leur rôle social. Pour autant, il demeure que le nombre de personnes fréquentant le Secours populaire est en augmentation et que le colis alimentaire trouve toujours preneur, à ce point qu'il est chaque jour nécessaire pour les bénévoles de diviser encore davantage le stock de denrées restantes pour que tous les bénéficiaires puissent avoir quelque chose. Les situations persistantes de pauvreté sont déplorées par les bénévoles rencontrés, qui font le constat de la nécessité de l'aide qu'ils prodiguent dans un contexte où la prise en charge de la misère demeure insuffisante.

[1] Madame V, bénévole depuis trois ans et demi, retraitée, 65 ans, mariée, un enfant, une petite-fille, anciennement bénévole à la Croix-Rouge et dans une épicerie solidaire.

2. L'aide associative, pansement d'une misère sociale persistante

Les bénévoles rencontrés s'accordent à dire que l'aide qu'ils proposent aux bénéficiaires, et plus encore que le réseau d'associations locales œuvrant à destination des personnes en situation de pauvreté sont essentiels dans le contexte de précarité actuel. Comme le souligne monsieur W, « *les associations bénévoles, oui, elles sont indispensables* ». L'un des aspects de notre démarche consistait à interroger les bénévoles sur leur perception de l'environnement socioéconomique afin qu'ils formulent un avis sur la société au sens large qui puisse venir éclairer le sens qu'ils donnent à leur action bénévole. On s'aperçoit alors que cette dernière prend place à leurs yeux dans un contexte où la pauvreté est jugée inacceptable au regard notamment des richesses du pays, comme le montre l'indignation de monsieur B, monsieur W et madame J[1] : « *tu peux pas te dire que, en vivant en France, le cinquième pays puissant du monde, que les gens ils restent trois jours sans manger. C'est aberrant quoi* » ; « *je trouve profondément anormal, même scandaleux, qu'il y ait des gens dans la rue* » ; « *on se dit de plus en plus que la France n'est plus du tout le pays des droits de l'homme* ». Les situations de pauvreté choquent donc fortement les bénévoles, et d'autant plus par la mise en perspective avec un Etat qui, malgré son rang de puissance mondiale reconnue pour sa protection des droits de l'homme, laisse certains de ses citoyens dans des situations de détresse.

L'insistance sur le rôle partiellement tenu de l'Etat vis-à-vis de ses pauvres s'explique par ailleurs par le sentiment partagé par les bénévoles que ce n'est précisément pas à l'association d'agir pour éliminer la pauvreté, car, nous l'avons dit, ils considèrent que cette dernière devrait être prise en charge en amont par les services publics. Or, c'est l'inverse qui apparaît dans les faits, d'après les personnes rencontrées : « *la balance n'est pas équilibrée. Les associations elles ont trop de poids* » nous dit monsieur B qui abonde ainsi dans le sens de madame P lorsque cette dernière explique que le Secours populaire « *n'a pas à faire le travail de l'Etat* ». Les entretiens réalisés montrent en effet que les bénévoles déplorent d'avoir à agir là où l'Etat n'agit pas, et ce mécontentement tient précisément au rôle qui devrait d'après eux revenir aux pouvoirs publics en matière de gestion de la misère sociale. Les bénévoles estiment que les associations « *rendent un fameux service à l'Etat* » en proposant des aides généralistes pour faire face aux besoins urgents et le plus souvent vitaux des personnes en situation de pauvreté. Bien que les personnes rencontrées ne connaissent pas

[1] Madame J, bénévole depuis un an, retraitée du travail social, 69 ans, deux enfants, des petits-enfants.

précisément les modalités d'action des autres associations œuvrant dans le domaine de la solidarité au sein de la ville étudiée, elles s'entendent sur le fait qu'elles constituent un réseau fondamental pour la prise en charge de la « galère »[1]. En face, l'Etat est pointé du doigt pour son désengagement dans le traitement des difficultés sociales et, plus encore, pour le déchargement de ses responsabilités qu'il opère vis-à-vis des associations. Aux yeux des bénévoles, non content de ne pas parvenir à limiter la détresse sociale, il persiste dans la défaillance en s'appuyant sur l'aide associative pour la gestion de la pauvreté. On nous rapporte plus particulièrement, non sans indignation, que les assistantes sociales du Conseil général se « *décharge(nt)* » sur l'association, car ce sont elles qui orientent directement certaines personnes en difficulté vers le Secours populaire par le biais de lettres, et ce depuis près d'une trentaine d'années. Mise en perspective avec le rôle d'aiguillon vers les pouvoirs publics que nous avons explicité précédemment, cette attitude ne manque effectivement pas d'irriter les bénévoles, qui voient leur association explicitement désignée par les pouvoirs publics comme la « *succursale* » du guichet social public. Cette anecdote, avérée dans les faits puisque plusieurs bénéficiaires nous ont expliqué avoir été orientés vers le Secours populaire directement par leur assistante sociale, cette dernière ne pouvant leur apporter aucune aide, font en définitive dire aux bénévoles que « *l'Etat est très content que les associations soient là pour pallier à ses déficiences* » (madame V), car ces dernières « *compensent le manque* » (madame P) des institutions publiques.

3. Un traitement associatif d'enjeux publics de gestion de la pauvreté ?

L'action du Secours populaire est en effet à mettre en perspective avec un contexte particulier dans lequel l'Etat tend à partager la gestion de ses pauvres avec la sphère associative. On constate en effet depuis plusieurs dizaines d'années que les domaines du social, de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, sont largement et de manière croissante occupés par des structures de type associatif, qui font parfois même de l'ombre à l'action publique comme le souligne Matthieu Hély : « *l'Etat et les collectivités publiques n'ont plus le monopole du bien public. Dans bien des cas, c'est d'abord l'initiative privée qui a permis de répondre à des besoins* »[2]. La place des associations dites loi de 1901[1] aux côtés

[1] Un guide recensant les différentes associations de la ville par type de services proposés (hygiène, alimentation, accueil…) est à ce titre utilisé par les bénévoles de l'antenne Sépia pour orienter les bénéficiaires selon leurs besoins, leur permettant de s'appuyer sur l'important réseau associatif local.
[2] Hély Matthieu. « De l'intérêt général à l'utilité sociale… » *op. cit.* p. 176.

de l'Etat a été reconnue par plusieurs textes, à l'instar d'une circulaire du Premier ministre du 27 janvier 1975 relative aux rapports entre les collectivités publiques et les associations assurant des tâches d'intérêt général, ou encore de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat qui instaure la reconnaissance d'utilité publique. Pour ce qui nous concerne, le Secours populaire français est reconnu d'utilité publique depuis le 12 mars 1985, ce qui signifie, bien que la loi ne définisse que des contours assez flous de cette notion, que l'association est tout d'abord rendue légitime par la puissance publique qui fait l'acte de la reconnaître, et qu'elle poursuit globalement un but d'intérêt général (et non pas propre aux intérêts particuliers de ses membres) avec un fonctionnement assez solide du point de vue des statuts et de sa comptabilité. Le Secours populaire a également reçu le label « Grande Cause nationale » par le Premier ministre en 1991, puis en 1994, 1997 et 1999 avec d'autres associations pour leurs actions dans les domaines de la lutte contre l'exclusion, de la lutte contre la maltraitance des enfants et en faveur du développement de l'esprit civique. Ce label vise à reconnaître l'agissement de l'association dans un domaine important pour la puissance publique. Cette dernière permet alors aux organismes qu'elle labellise chaque année de « *sensibiliser le public aux grands enjeux de société* »[2] par le biais de diffusions gratuites de campagnes d'appel aux dons à la radio ou à la télévision.

On observe donc que l'existence de divers dispositifs vient concrétiser les relations qui existent entre les pouvoirs publics et les associations, qui sont reconnues pour l'action qu'elles entreprennent, en l'occurrence la lutte contre l'exclusion et la pauvreté pour ce qui concerne le Secours populaire. C'est précisément ce domaine d'action qui peut venir expliquer le rôle conféré par la puissance publique à des structures au statut privé. Depuis les années 1980 et l'acte I de la décentralisation, l'Etat n'a en effet eu de cesse de décentraliser ses compétences sociales, faisant notamment des Conseils généraux les chefs de file de la politique d'action sociale. Il semble ainsi qu'il tende, dans sa quête d'un échelon pertinent pour la mise en œuvre de ses politiques, à se rapprocher du « terrain » pour ce qui est de la gestion de la pauvreté. Les compétences attribuées aux collectivités locales vont de pair avec un appui massif sur le monde associatif, qui a parallèlement développé une expertise en

---

[1] En référence à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association qui crée les associations entendues aujourd'hui sous l'appellation « à but non lucratif », c'est-à-dire « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ». Voir Legifrance **[en ligne]**. Disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570 (consulté le 04/09/13).

[2] Portail du Gouvernement. Grande cause nationale : des moyens pour sensibiliser le public aux grands enjeux de société **[en ligne]**. Disponible sur http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/grande-cause-nationale-des-moyens-pour-sensibiliser-le-public-aux-grands-enjeux-de- (consulté le 04/09/13).

matière de lutte contre l'exclusion en faisant preuve d'innovation face aux difficultés locales qui se présentaient. Comme le souligne Nathalie Hanet-Kania, « *le développement du chômage et de la précarité dans des couches de plus en plus larges de la population suscite de multiples initiatives et la création de nombreuses structures, principalement associatives* »[1]. C'est ainsi que l'Etat, qui cherche à enrayer les phénomènes de pauvreté, peut trouver des relais locaux importants et compétents pour le traitement de la précarité. D'après Nathalie Hanet-Kania, c'est même la « *persistance de la crise économique* » qui conduit les pouvoirs publics à tisser des relations étroites avec les associations locales, qu'ils sollicitent pour mettre en place des dispositifs expérimentaux ou faire appliquer des mesures. On peut même supposer qu'au-delà d'un partage des tâches, les pouvoirs publics tendent à se reposer, comme le dénoncent les bénévoles et responsables du Secours populaire, sur les structures associatives, ces dernières constituant des solutions de premier choix dans l'aide à apporter aux plus pauvres grâce aux compétences qu'elles ont développé et à la diversité des modalités d'action qu'elles proposent (accompagnement des publics précaires, dons matériels…). Matthieu Hély fait d'ailleurs résider l'essor du secteur associatif dans le « *désengagement de l'Etat à l'égard de sa fonction de garant de la solidarité nationale et de cohésion sociale* »[2], puisque les associations telles que le Secours populaire assurent effectivement un rôle de solidarité (c'est d'ailleurs le terme qu'elles emploient pour se qualifier) vis-à-vis de ceux qui sont exclus des systèmes économiques de production de richesse et qui ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins en s'appuyant sur les aides publiques distribuées. En définitive, nous pouvons conclure, avec Maurice Godelier, que dans ce contexte « *le don « sans retour »* (celui des associations vis-à-vis des plus pauvres) *est à nouveau sollicité, avec mission cette fois d'aider à résoudre des problèmes de société* »[3].

[1] Hanet-Kania Nathalie. « L'Etat et les associations humanitaires en France ». In Paugam Serge (dir.). *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 1996. p. 445.
[2] Hély Matthieu. « De l'intérêt général à l'utilité sociale… ». *op. cit.* p. 177.
[3] Godelier Maurice. *L'énigme du don*. Paris : Flammarion, 2008. p. 293.

C’est précisément cette pratique du don solidaire exercée par le Secours populaire qui va retenir notre attention pour le chapitre à venir. L’analyse de l’aide proposée par l’association nous a permis de conclure à l’importance des valeurs de respect de l’être humain dans la prise en charge globale des difficultés inhérentes aux situations de pauvreté. Il nous a également été donné de replacer l’activité associative dans le champ général de l’aide aux démunis, pour constater que les associations occupent une place importante dans le traitement de la pauvreté, place que leur laisse volontiers l’Etat. Ce dernier semble en effet, d’après les discours recueillis, se défausser sur les acteurs associatifs en matière de lutte contre l’exclusion.

Le chapitre suivant va désormais s’attacher à observer de plus près ce qui se joue dans l’aide proposée par le Secours populaire. Nous nous interrogerons sur ce qui fonde la notion de solidarité telle que l’association la défend lorsqu’elle prend le contre-pied de la charité traditionnellement employée par les structures associatives du champ de lutte contre l’exclusion. Nous tâcherons ainsi d’analyser le système solidaire proposé par le Secours populaire, les spécificités qu’il présente et les valeurs et principes qui le sous-tendent.

Chapitre II

Le don solidaire : de la nécessité de conditionner l'assistance

I. Critères et modalités d'entrée dans la relation de solidarité

Recourir à l'aide proposée par le Secours populaire implique de correspondre à certains critères mis en place par l'association et de faire l'objet d'une évaluation de sa situation de pauvreté.

1. L'évaluation de l'éligibilité à l'aide du Secours populaire

Lorsqu'une personne se présente au Secours populaire pour obtenir de l'aide ou parce qu'elle cherche une solution à ses difficultés, deux cas de figure peuvent se présenter. Ou bien elle demande des renseignements et les bénévoles présents, voire les responsables, lui répondent ou l'invitent à revenir plus tard ; ou bien il s'avère que le Secours populaire peut effectivement l'aider en termes matériels[1], auquel cas elle est invitée à se présenter dans un premier temps à l'accueil pour son inscription succincte (nom et prénom)[2] et sa prise de tour dans la file d'attente. C'est dans un second temps que se joue l'examen de son cas, lors de la PAS qui se tient tous les après-midi pour la structure des Camélias et deux après-midi par semaine pour l'antenne Sépia.

La personne qui se présente afin de bénéficier d'un colis alimentaire est alors prise en charge par les bénévoles animant la permanence. D'emblée, des conditions sont posées à l'octroi du colis : les potentiels bénéficiaires doivent fournir un document de la CAF[3] justifiant leur

[1] D'après les responsables du Secours populaire, 95% des personnes qui se présentent à l'association s'y rendent pour bénéficier de l'aide alimentaire ; le Secours populaire semble en effet être identifié au colis alimentaire qu'il pourvoit aux yeux d'une large majorité de bénéficiaires.

[2] Cette inscription permet notamment à l'association de tenir des statistiques sur le nombre de personnes accueillies.

[3] Ce qui implique donc que les personnes soient enregistrées dans les fichiers de la CAF et qu'elles y recourent. Cependant, pour celles qui ne seraient pas encore passées par l'étape des droits et prestations familiales, une estimation des ressources et donc du niveau de pauvreté est effectuée en direct par le bénévole sur la base des déclarations de la personne, mais aussi de apparence générale. Une bénévole nous confie ainsi qu'il est « *facile* » de faire la différence entre les personnes « *vraiment dans le besoin urgent* » et celles qui disposent d'un peu plus de revenus, sur la base par exemple d'une observation du niveau de propreté et de coiffage des cheveux ou de l'odeur et du niveau de propreté des corps.

niveau de ressources, et plus particulièrement le quotient familial, ratio calculé sur la base du revenu mensuel auquel s'ajoutent les prestations familiales perçues et du nombre de personnes qui composent le ménage[1]. Pour le Secours populaire, l'aide alimentaire peut être accordée si la personne présente un quotient familial inférieur à 500. Ce critère s'établit sur l'évaluation d'une situation de pauvreté objectivée par les calculs de la CAF, mais renvoie aussi dans les faits imaginés par les bénévoles à un dénuement assez certain qui légitime le fait de pouvoir être aidé. Ainsi, lorsque l'on interroge l'administratrice de l'association sur la fixation de ce critère, celle-ci répond :

> « *Bah on sait qu'une famille qui a moins de 500, ou qui reçoit l'APL, elle est au ras des pâquerettes. Voilà, c'est tout. Et qu'il faut l'aider* ».

C'est donc bien les conditions de vie sous-tendues par la preuve d'un faible niveau de ressources qui admettent ou non l'aide du Secours populaire. A ce titre, le critère du quotient familial inférieur à 500 est dans les faits assez flexible : aux dires des bénévoles interrogés, une personne qui présente un quotient familial supérieur mais qui justifie d'un accident survenu récemment (perte d'emploi, décès récent du pourvoyeur de ressources, expiration du titre de séjour…) impliquant une baisse nette des revenus peut tout à fait être prise en charge elle aussi. Nous constatons donc que l'octroi de l'aide alimentaire tient à la fois à l'éligibilité à des critères jugés objectifs sur la situation de pauvreté, mais également à l'évaluation en direct par les bénévoles présents des difficultés dont leur font part les personnes. Il existe donc d'une part une règle formelle, relayée officiellement par les bénévoles et les responsables, et d'autre part une pratique plus subjective animée, on peut supposer, par le désir d'aider et les valeurs que portent les bénévoles concernant l'injustice sociale. Pour autant, tout écart à la règle établie demeure exceptionnel, soit par son occurrence (le don est occasionnel et n'a pas vocation à se reproduire), soit par la nature du don octroyé. Pour les cas hors norme, certains bénévoles précisent en effet que le colis alimentaire distribué est lui aussi exceptionnel, c'est-à-dire moins fourni et concocté à partir des aliments disponibles, en dehors des modalités habituelles de préparation du colis alimentaire. Puisque l'octroi de l'aide s'effectue selon des modalités en dehors de la règle, l'aide elle-même n'est pas l'aide ordinaire distribuée à ceux qui rentrent dans les catégories d'éligibilité élaborées par le Secours populaire.

[1] Qui se comptent en « parts ». Au sens de la CAF, un individu seul ou un couple compte pour deux parts, le premier et le deuxième enfant à charge 0,5 part chacun, le troisième enfant 1 part.

A l'issue de ce passage par la PAS, un ticket rose est remis au bénéficiaire. Il mentionne le nombre de personnes faisant partie de sa famille pour moduler la taille du colis alimentaire. Ce ticket rose a pour objectif d'après les bénévoles de veiller à notifier les informations essentielles, afin d'apporter la preuve que la situation du bénéficiaire qui passe ensuite[1] dans le local alimentaire face à d'autres bénévoles a bien été reconnue comme éligible aux aides de l'association. De même, une fiche de suivi est établie et actualisée à chaque passage du bénéficiaire par la PAS ; elle fait office de lien entre la personne aidée et le Secours populaire, puisque c'est par elle que l'association identifie la personne qui se présente à nouveau et que les bénévoles peuvent décider ou non de l'octroi d'une aide. Elle renseigne les ressources du bénéficiaire, sa situation professionnelle, familiale, ainsi que son quotient familial. Au verso, les bénévoles inscrivent la « solidarité apportée » à chaque passage du bénéficiaire, qu'il s'agisse de l'aide alimentaire ou vestimentaire, d'une orientation, de l'accompagnement scolaire, de l'accès à la culture et aux loisirs, ou encore de « l'accueil, écoute, sourire ». Cette typologie présentée ici de manière non exhaustive souligne bien la volonté de l'association de prendre en charge les personnes en s'attachant à la pluralité de leurs difficultés, et marque l'importance de l'accueil, cher au Secours populaire. L'existence d'une solidarité intitulée « accueil, écoute, sourire » montre ainsi qu'il est non seulement envisagé mais plus encore recommandé par les responsables associatifs que la personne qui se présente pour être aidée d'une manière quelconque bénéficie également d'un accueil chaleureux. Notons enfin que les bénévoles ont à remplir lors de chaque permanence une « feuille de collecte de renseignements » construite sur la même base que la fiche individuelle de suivi des bénéficiaires et qui vise à « *établir les comptes rendus quantitatifs des permanences d'accueil et de solidarité* ». Il s'agit de rendre compte du nombre de personnes reçues lors des permanences, de leur situation familiale, économique, éventuellement de leur statut administratif (demandeur d'asile le cas échéant), de l'origine de leur venue (spontanée, par le biais des travailleurs sociaux ou autre), et des « solidarités effectuées ».

Cette procédure rigoureusement ordonnée nous met dès lors sur la voie de l'hypothèse que le colis alimentaire ne constitue pas un don « simple », de la main à la main, mais qu'il s'intègre dans un véritable système.

[1] Soit le lendemain pour la structure des Camélias (en raison du grand nombre de personnes présentes et de la petitesse des locaux : il n'est pas possible à la fois de faire attendre les personnes pour la PAS et pour le local alimentaire), soit directement pour l'antenne Sépia (la fréquentation y est en effet moindre).

2. L'accès symbolique à la solidarité

Si la PAS a pour principal objectif d'orienter le bénéficiaire vers la solidarité institutionnelle comme nous l'avons souligné précédemment, elle marque également l'entrée symbolique dans la relation d'assistance.

Bien que peu d'éléments viennent étayer la raison d'être de la PAS dans la bouche des bénévoles, hormis le rôle d'identification des difficultés éventuelles et d'orientation vers les services – notamment publics – concernés, les PAS, avant de permettre l'accès au colis alimentaire, sont « *prévues pour discuter avec les gens* » (monsieur W). Cette discussion se tient de manière assez solennelle puisque l'accent est mis sur la confidentialité avec une réception du bénéficiaire dans une petite pièce dans laquelle est installée une table avec plusieurs chaises. Les bénévoles qui assurent les permanences sont de surcroît triés sur le volet comme nous l'avons précédemment évoqué, ce qui souligne l'importance accordée par le Secours populaire à cette phase du processus d'assistance étant donné que l'association fait reposer cette étape sur ses agents les mieux qualifiés. Ce temps de discussion obligatoire avant le passage au local alimentaire vise théoriquement à faire le point sur la situation du bénéficiaire, et plus précisément, nous l'avons dit, sur son éligibilité aux critères mis en place par l'association pour l'octroi de l'aide. La discussion confidentielle entre le bénévole et le potentiel bénéficiaire vise donc à pouvoir orienter ce dernier vers les pouvoirs publics si besoin (pour le recours à une aide à laquelle il serait éligible par exemple), mais surtout de vérifier que les critères de pauvreté définis par l'association sont réunis.

Cependant, l'importance de cet objectif des PAS est à relativiser. Les observations ont en effet montré que l'échange se résume souvent à discuter de la famille, de sa santé, en somme de sujets assez banals. Une bénévole, retraitée du travail social, déplore même : « *on n'a pas le temps pour les écouter. (…) Des fois on a quarante personnes à recevoir en l'espace de deux heures… On peut pas écouter ! Donc on fait de la distribution et c'est tout* » (madame J). Il s'agit en effet d'un échange très rapide en raison notamment du grand nombre de bénéficiaires à rencontrer, qui donne lieu presque automatiquement à la remise du ticket rose pour le colis alimentaire. De même, lors de l'observation que nous avons menée durant un après-midi de permanence, il est apparu que le bénévole commençait à remplir le ticket dès l'entrée de la personne dans la pièce dédiée à la PAS, donnant l'impression d'un travail à la chaîne plus soucieux d'absorber l'important volume de bénéficiaires qui attendaient que de viser avec précision la situation de la personne et son éligibilité. Ce constat est toutefois à mettre en perspective avec le fait que la plupart des personnes observées lors de la

permanence étaient des « habituées » de l'association, ce qui peut expliquer la moindre attention portée à leur situation sociale[1].

En réalité, il semble que les permanences d'accueil et de solidarité visent avant tout à inscrire symboliquement le bénéficiaire dans la relation d'assistance qui le lie au Secours populaire. Plus que leur objectif d'accueil et d'orientation de la personne, elles marquent la condition même de l'obtention d'une aide. Pour nourrir notre propos, il convient de s'intéresser de près à un aspect particulier de ce que l'association appelle la solidarité à l'égard de ses bénéficiaires : la participation. Ce terme est employé par l'ensemble des bénévoles et responsables interrogés pour désigner la somme d'argent qui est demandée aux bénéficiaires en échange de l'octroi du colis alimentaire. De la même manière que la situation familiale et économique du bénéficiaire est scrupuleusement examinée, des règles précises viennent encadrer cette participation et sont fonction des critères socioéconomiques précédents. Ainsi, les bénévoles ont pour consigne de faire « participer » le bénéficiaire disposant de ressources, même faibles, à hauteur de 1,50 € par personne de la famille et 50 centimes par enfant, les enfants de moins de huit ans n'étant pas comptabilisés dans le calcul. Les personnes dans le dénuement le plus total, à l'instar des demandeurs d'asile tout juste arrivés sur le territoire et ne disposant pas d'autorisation de travailler (étant donc considérés comme dépourvus de ressources), se voient quant à elles demander la somme de cinquante centimes par adulte, voire sont dispensées d'une participation. Ces conditions sont explicitées aux bénévoles et également affichées sur un petit tableau au mur de la salle de permanence. Elles font donc office de règles formelles encadrant l'octroi de la participation. Pour autant, il ne s'agit pas de tarifs ou de prix, comme le soulignent vivement les bénévoles et responsables interrogés. Le montant financier demandé ne l'est pas pour s'acquitter du prix des aliments, puisqu'en tout état de cause les denrées composant le colis alimentaire coûtent bien plus cher là où il est possible de les acheter, comme le soulignent les bénévoles. Il s'agit en fait de marquer la relation qui lie l'association et le bénéficiaire par la mise de ce dernier dans une position active au sein du lien solidaire. La solidarité, telle qu'elle est entendue par les responsables du Secours populaire, n'existe en effet que si la relation compte bien deux protagonistes qui agissent l'un envers l'autre. C'est dans cette mesure que l'association ne parle pas « d'aide dispensée » mais bien de « solidarité effectuée » comme nous le mentionnions plus haut, puisque la relation d'assistance du Secours populaire implique que le

[1] Bien que le bénévole qui tenait la permanence ait admis qu'il était possible de « passer à côté » de changements dans la situation sociale ou économique des bénéficiaires qui auraient pu invalider leur éligibilité, cet aspect faisant d'après lui partie des risques inhérents au dispositif de l'association.

bénéficiaire y participe, concourant alors à la construction d'un lien fraternel au sein duquel les deux entités sont parties prenantes.

Il semble donc que la PAS constitue un passage symbolique ayant pour fonction de marquer l'entrée dans l'assistance. L'existence des permanences d'accueil et de solidarité nous donne à voir un système de solidarité construit sur la base d'une évaluation succincte et dans une certaine mesure artificielle de l'éligibilité des potentiels bénéficiaires, qui conditionne l'attribution de l'aide associative (qu'il ne s'agisse d'ailleurs pas seulement du colis alimentaire mais aussi des vêtements ou encore des sorties diverses proposées par le Secours populaire). Ainsi, les permanences tiennent un rôle symbolique, comme l'exprime monsieur W : « *s'ils viennent sans passer par là, simplement pour consommer, ben ça fait magasin quand même… Je trouve que c'est mieux, qu'ils rencontrent quelqu'un, qu'ils discutent* ». Ces propos viennent souligner la nécessité de faire passer l'individu dans le besoin par un dispositif ayant en réalité pour fonction, au-delà du contact humain et de l'orientation potentielle, de constituer en tant que tel un rempart contre l'aide unilatérale. La PAS semble ainsi être l'outil mis en place par l'association pour marquer l'inscription du bénéficiaire dans un processus particulier de solidarité au sein duquel l'aide n'est pas due. Les permanences qui précèdent l'octroi de toute aide alimentaire sont le lieu où se joue le cœur de la solidarité pensée et dispensée par le Secours populaire et où s'observe le principe anthropologique du don et du contre-don puisque c'est précisément lors des PAS qu'il est demandé aux bénéficiaires de participer à la solidarité de l'association. Notons pour finir que la relation d'assistance appelle à être réactualisée toutes les deux semaines ; les bénéficiaires doivent en effet passer par la PAS à chacune de leur venue pour le colis alimentaire, et un ticket jaune leur est remis avec l'inscription de la date du prochain rendez-vous. L'aide n'est donc ni inconditionnelle ni pérenne, puisqu'il est nécessaire pour le bénéficiaire de faire à chaque fois la preuve d'une part de sa légitimité à être aidé et d'autre part de son engagement dans la relation solidaire avec le Secours populaire par la participation financière qu'il donne.

L'étude des critères d'éligibilité à l'aide du Secours populaire semble donc nous montrer que l'association invite les personnes dans le besoin qui se présentent à elles dans une relation d'assistance soumise à conditions.

II. Une assistance conditionnelle

L'exigence d'une participation financière en contrepartie de l'aide alimentaire ou vestimentaire accordée par le Secours populaire appelle l'analyse, car elle constitue un aspect crucial de l'aide associative telle que nous avons pu l'observer et donne à voir un système de symboles et de valeurs qui vient éclairer la nature de la relation entretenue avec les personnes qui bénéficient d'une aide.

1. Ne pas assister et rendre digne

Lorsque l'on interroge les bénévoles et responsables du Secours populaire sur la raison pour laquelle les bénéficiaires sont appelés à participer financièrement pour obtenir le colis alimentaire, un premier motif apparaît. Il renvoie au refus de ce que les personnes interrogées appellent « l'assistanat ». Monsieur D nous explique ainsi qu'« *il y a cette valeur de refuser l'assistanat* » dans la manière dont l'association envisage d'aider les pauvres. Le fait de demander quelques pièces aux bénéficiaires a été instauré il y a une vingtaine d'années par le Secours populaire de la ville étudiée, parce que ses responsables « *trouvai(en)t que* (l'association) *assistait trop les gens. Y'avait un assistanat qui était très important* », nous explique madame G, bénévole depuis trente ans. Ainsi, la participation a été mise en place « *de façon à ce qu'ils* (les bénéficiaires) *pensent pas que tout leur est dû* » (madame H). On s'aperçoit donc en premier lieu que les bénévoles et responsables interrogés refusent d'accorder une aide de manière unilatérale. Madame P nous explique ainsi qu'« *il est pas question qu'on donne comme ça, n'importe comment* ». Le colis alimentaire ne peut pas être seulement donné, il faut que « quelque chose » vienne en contrepartie : c'est cette fonction qu'assure la participation financière demandée. Comme nous le dit monsieur W, « *l'essentiel c'est que les gens participent* », de manière « *au moins symbolique quand même* » car « *le geste est important* ». Le don, tel qu'il est envisagé par le Secours populaire, appelle ainsi un retour. Il n'est pas envisageable que la personne qui en bénéficie ne fasse, précisément, qu'en bénéficier.

Être aidé implique en effet dans la conception du don au Secours populaire de rendre d'une certaine manière l'aide qui est accordée, de ne pas seulement la prendre. C'est ainsi que le résument madame P et monsieur W : « *l'assistanat c'est quelqu'un qui vient au Secours et*

qui vous dit "j'ai le droit" ; *l'assistanat c'est : "je suis pauvre, aidez-moi". Voilà, c'est ça l'assistanat. "Et je fais rien pour m'en sortir, et il faut que vous me sortiez de là"* ». Il faut donc, pour le bénéficiaire, être actif et non passif dans la relation avec son donateur. Comme le montre Marcel Mauss dans son *Essai*[1], le don *oblige* son destinataire, dans le sens où le donataire doit recevoir le don et également le rendre. Le bénéficiaire, en acceptant le don que l'association lui fait, se met en situation de dette vis-à-vis d'elle : il est débiteur d'un bien aux yeux du Secours populaire, qui attend que cette dette symbolique soit créditée. Ainsi, le bénéficiaire doit, en contrepartie du colis alimentaire qu'il reçoit, fournir une participation financière, qui n'est précisément pas le prix des aliments mais son engagement actif dans la relation qui le lie à l'association, sa contrepartie qui l'acquitte de la dette créée auprès du Secours populaire. Ainsi, l'expression « *y'a des droits et des devoirs* » utilisée par plusieurs des personnes interrogées rend compte de ce balancier qui doit exister entre tout donateur et donataire. Le devoir du bénéficiaire face à la faveur dont il fait l'objet est alors « *d'aider un petit peu les autres* » (madame P), en participant à hauteur de ses moyens à la solidarité globale mise en œuvre par le Secours populaire. La participation financière vise en effet, dans le discours, à financer les autres activités de l'association. Grâce au « rendu » du don, cette dernière peut donc faire partir des enfants en vacances, leur proposer du soutien scolaire, organiser des actions diverses. Parce que le bénéficiaire donne à son tour, la participation financière lui permet finalement « *l'acquittement de la dette envers son semblable* »[2], elle est le moyen de contrer une assistance unilatérale envers un pauvre passif que les bénévoles et responsables du Secours populaire refusent.

Ainsi semble vouloir s'ériger un système d'égal à égal où l'échange solidaire relie le donateur et le donataire, la participation permettant de sortir d'une relation de domination pour établir des liens fraternels, établissant les deux protagonistes « *sur le même pied d'égalité* » (monsieur D). En effet, le fait pour le bénéficiaire de rendre ce qui lui a été donné en contribuant à la solidarité globale du Secours populaire lui permet d'être « *dans l'échange* », ce qui garantit « *le respect de la personne en face* » d'après monsieur D. Il est important pour les responsables et bénévoles du Secours populaire de signifier cette différence fondamentale qui existe selon eux entre l'aide de leur association, solidaire, et la charité qui quant à elle interdit toute contribution retour à celui qui en bénéficie et ne lui offre

[1] Mauss Marcel. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Presses Universitaires de France, 2012. 241 p.
[2] Bec Colette. *De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme ?* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2007. p. 162.

qu'une relation asymétrique. Donner gratuitement, en effet, tend à rabaisser le donataire, à le rendre inférieur, puisque celui qui donne occupe alors une position dominante vis-à-vis de celui qui reçoit, il est celui qui offre alors que son donataire ne rend pas la symétrie du geste et met alors en péril, si l'on en croit Marcel Mauss, la relation sociale qui liait les deux protagonistes. En revanche, rendre le donataire acteur de la relation d'aide en le faisant donner « quelque chose » à son tour (qu'il s'agisse d'argent à réinjecter dans les activités de l'association, de dons en nature ou de son temps lorsqu'il devient également bénévole[1]), lui permet de recouvrer sa pleine identité et de ne pas n'être qu'assisté. Face à un équilibre de la relation sociale qui serait mis à mal par la relation d'assistance, l'égalité est restaurée par l'apport d'un contre-don qui inscrit le bénéficiaire dans une relation solidaire et non pas charitable où « *l'aumône est le type même du don sans retour, humiliant dès lors que les pauvres acceptent de recevoir sans pouvoir rendre* »[2]. Ainsi, on observe que le fait de ne pas créer une relation d'assistanat mais de solidarité permet, d'après les membres du Secours populaire, de garantir sa dignité à celui qui reçoit l'aide.

D'autre part, les personnes interrogées, voyant dans l'implication du bénéficiaire au sein de la relation d'assistance le moyen pour lui d'être sur un pied d'égalité vis-à-vis de l'association qui l'aide, estiment que la participation permet à la personne aidée d'être digne. Illustrant notre propos précédent, monsieur D souligne ainsi, paraphrasant un bénéficiaire tel qu'il l'imagine : « *j'ai donné quelque chose donc je ne me sens pas redevable* ». Et madame P de continuer : « *les personnes dans ces cas-là se sentent valorisées, et même elles sont dignes, elles acquièrent une dignité (...) Finalement elles sont pas venues demander, quémander* ». De même que Marcel Mauss affirmait qu'« *accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir plus petit* »[3], la participation demandée par le Secours populaire permet au bénéficiaire, selon l'association, de devenir l'égal de celui qui a apporté l'aide, et de ne pas être bafoué par l'indignité de ne pas rendre le don. Vincent de Gaulejac relève également à ce sujet qu'« *il y a humiliation lorsque la possibilité d'une réciprocité dans l'échange est déniée* »[4]. Ainsi, le fait de payer son vêtement ou son café comme le souligne madame I, d'être donc dans une relation de réciprocité vis-à-vis du don,

[1] Le contre-don attendu par le Secours populaire suite au don alimentaire peut en effet également passer par l'engagement du bénéficiaire au sein de l'association en tant que bénévole. Les « bénévoles-bénéficiaires » peuvent alors bénéficier d'un colis alimentaire sans donner de participation financière.
[2] Mauss Marcel. *Essai sur le don… op. cit.* p. 46.
[3] Mauss Marcel. *Ibid.* p. 228.
[4] Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte*. Paris : Desclée de Brouwer, 1996. p. 91.

tend à conserver la dignité du bénéficiaire. En somme, le contre-don « *vise à réattribuer à l'individu ce que l'assistance lui ravit, la dignité par la réciprocité* »[1].

Il convient pour finir de préciser cette notion de dignité que mobilisent les bénévoles et responsables du Secours populaire. Il pourrait s'agir, d'après Colette Bec, d'une « *qualité opposable à l'homme par des tiers* »[2]. Il semble en effet que le bénéficiaire, dont la dignité est préservée grâce au dispositif de solidarité mis en place, a également le devoir de la conserver, entendue au sens de Colette Bec, c'est-à-dire devant être entretenue comme preuve de l'appartenance à la communauté humaine. Ainsi, le fait d'être aidé par le Secours populaire implique « *de se soumettre au respect de certaines obligations au regard d'une certaine conception d'une dignité humaine* »[3] : il faut non seulement participer et donner quelques pièces pour obtenir le colis alimentaire, mais le faire volontairement, dans une démarche active, et faire preuve par ailleurs d'une volonté à s'en sortir. En somme, on peut supposer que l'association attend de ceux qu'elle aide qu'ils se conforment à la fois à son dispositif solidaire de participation, mais également à la figure d'un pauvre méritant, qui ne quémande pas et demeure digne même lorsqu'il est aidé, précisément parce qu'il apporte une contrepartie à l'aide et qu'il témoigne de son refus à n'être qu'assisté.

2. Vraie et fausse pauvreté : le contre-don en question

Comme nous l'avons souligné, l'octroi de l'aide alimentaire par le Secours populaire s'accompagne d'une nécessaire participation du bénéficiaire au dispositif d'assistance dont il est le donataire, qui passe le plus souvent par un faible apport financier ou à un engagement bénévole. Cependant, il arrive également que certaines personnes soient dispensées d'une participation de ce type. On nous explique ainsi que dans certains cas, le colis alimentaire ou les vêtements sont accordés aux bénéficiaires sans que ces derniers n'aient à s'acquitter de quoi que ce soit, d'abord parce que l'association « *ne laisse pas partir les gens avec rien* » (monsieur W) lorsqu'ils se présentent, et ensuite parce que ses bénévoles et responsables semblent accorder une grande importance au fait « d'avoir besoin ». Madame G explique à ce sujet :

[1] Bec Colette. *De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme… op. cit.* p. 163.
[2] *Ibid.* p. 169.
[3] *Ibid.* p. 169.

> « *Bon c'est vrai que… Si on voit des gens qui sont nécessiteux et qui n'ont rien, bon bah on fait, on donne s'il le faut, on peut donner hein, on est là pour ça. Le Secours populaire il est là pour donner !* ».

En fin de compte, malgré l'obligation de réciprocité dans la relation d'assistance, il arrive ainsi que les bénévoles acceptent de donner des aliments ou des vêtements à des bénéficiaires à qui l'on ne demandera rien en retour directement. Mais ces cas de figure ne relèvent en rien du hasard ; ils apparaissent lorsque le bénévole fait l'évaluation d'une situation d'extrême nécessité pour le bénéficiaire, couplée à un dénuement total de moyens. Ce sont ces deux facteurs qui conditionnent l'octroi d'une aide apparemment « gratuite », qui n'appelle pas contrepartie directe. Le fait pour une personne de se trouver dans une situation de besoin vital et urgent et/ou de ne disposer d'aucune ressource lui permet d'être aidée en dehors des règles de contrepartie du « *contrat moral* » (madame I) d'assistance que passe automatiquement un bénéficiaire avec l'association. Madame I nous explique ainsi que « *c'est un règlement (…) Un vêtement n'est jamais donné. Sauf si les gens sont dans la rue et n'ont plus rien* », de même que madame G indique n'avoir « *jamais refusé de donner* », estimant que l'aide apportée est nécessaire et se passe ainsi de contrepartie « *quand on a faim !* ». Monsieur W conclut finalement qu'il « *y a des accommodements* » et que l'association « *bidouille quand même pas mal* » concernant l'octroi de l'aide ; ce sont aux bénévoles qui tiennent les permanences d'accueil et de solidarité de « *mesurer la demande* » (madame I), et de conclure ainsi à l'existence d'une situation qui soit assez urgente pour dispenser le bénéficiaire d'une contrepartie financière.

On voit donc qu'au-delà des critères fixés par l'association, qui font office de règles ordinaires concernant le principe et les modalités du paiement d'une contrepartie, existent également des exceptions, qui tiennent cependant elles aussi à des critères bien particuliers évalués par les bénévoles. Le don apparemment « pur » est ainsi tout autant conditionné que le don acquitté en échange d'une contrepartie financière. Il est en effet soumis à la démonstration du caractère légitime de l'aide, en raison d'un besoin « réel » et urgent. Cependant, il semble tendre à demeurer exceptionnel, car les bénévoles rencontrés soulignent que la pratique du don de colis alimentaire ou de vêtements sans contrepartie financière doit demeurer limitée et être dans une certaine mesure cachée. Madame H et madame J expliquent ainsi, à propos de cette pratique : « *c'est pas dit. C'est pas dit et on le fait discrètement. Que les autres le voient pas, on fait discrètement* ».

Il semble qu'un lien puisse par ailleurs être effectué entre la conditionnalité de l'aide telle qu'elle s'observe au Secours populaire et les modalités de secours présentes dans d'autres associations. Les responsables interrogés mettent en effet l'accent sur le caractère spécifique de la participation financière, qui constitue d'après eux la particularité du Secours populaire en comparaison avec les autres associations intervenant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Aux dires des responsables et bénévoles interrogés, la participation permet aux bénéficiaires de rester dignes en demeurant légitimes quant au fait de bénéficier d'une aide, puisqu'ils contribuent eux aussi à la solidarité. A l'inverse, les associations de « charité » sont dépeintes par les responsables et bénévoles du Secours populaire comme assistant le bénéficiaire qui, privé d'une contrepartie qui le rendrait acteur de la relation de don, demeure inférieur à celui qui l'aide. Ces associations, certes, ne demandent pas de contrepartie financière au don alimentaire qu'elles proposent. Cependant, l'octroi de leur aide semble lui aussi soumis à une conditionnalité fondée sur la légitimité du bénéficiaire à être aidé, de la même manière que le Secours populaire détermine le droit à l'aide pour certaines personnes « *vraiment dans le besoin* » (madame A). En effet, les associations telles que la Croix-Rouge ou les Restaurants du Cœur sont décrites par les bénévoles et les bénéficiaires interrogés comme assez exigeantes du point de vue des justificatifs administratifs à fournir sur la situation professionnelle, familiale, sociale et fiscale des personnes candidates à leurs aides. Ces données leur permettent de formuler une évaluation sur l'état de besoin dans lequel se trouvent les personnes et ainsi, à partir d'un certain seuil, de distribuer leur secours. Il s'agit également d'une forme de contre-don, même si elle diffère de l'apport d'une contribution financière ou même des exceptions relatées précédemment : jamais le don n'est pur ou entier, il est toujours soumis à la présentation, pour le bénéficiaire, de caractéristiques le faisant entrer dans une position d'assisté jugée légitime, soit au vu de conditions objectivées de dénuement, soit par le biais d'une attitude active et solidaire. Ainsi, la particularité que revendique le Secours populaire dans les modalités de l'assistance qu'il propose est à relativiser au regard du fait que les autres associations mettent également en place des conditions d'octroi de leur aide, et qu'un don appelle toujours une contrepartie, qu'elle soit conçue comme la légitimité à être aidé en raison de critères de dénuement et de besoin ou comme l'acte de donner littéralement en retour.

Par ailleurs, si le don *oblige* son bénéficiaire, il donne à voir en négatif le point de vue formulé par les bénévoles sur ceux qui se soustraient à la relation solidaire. Aux « *personnes*

qui sont vraiment dans le besoin » s'opposent ainsi les « *profiteurs* », ceux qui ne semblent d'une part pas se trouver dans une situation de besoin urgent et qui, bien qu'étant apparemment moins pauvres, cherchent à se dédouaner du devoir de solidarité vis-à-vis de l'association. Existe ainsi une catégorie de personnes, aux yeux des bénévoles, qui n'est pas légitime à être aidée. Ces faux pauvres, désignés dans leurs propos par le recours à l'opposition avec « *des gens qui sont quand même bien dans le besoin* », prennent les traits de personnes dont les bénévoles jugent qu'elles ne sont « *pas à l'article de la dénutrition* » (monsieur W). De plus, ces « *profiteurs* » sont ceux qui cherchent à payer moins que le montant de participation qui leur est demandé, pour des raisons que les bénévoles ne jugent pas légitimes (ils estiment en effet que ces personnes auraient les moyens de s'acquitter de quelques euros). Pire, ceux qui volent des vêtements au vestiaire sont accusés avec une grande émotion de « *truander* » l'association ainsi que ses bénévoles, précisément parce que ces derniers estiment qu'ils abusent de l'aide dispensée en n'y apportant aucune contrepartie et même en faisant explicitement fi des règles de solidarité censées encadrer l'octroi de l'aide.

Leur désignation permet en outre de percevoir ce pourquoi les bénévoles estiment devoir aider les pauvres. Le recours à une figure du pauvre qui profite de l'aide dispensée donne en effet à voir une conception de l'aide juste et légitime. Madame I nous l'explique : « *on n'est pas là pour distribuer de la nourriture pour les autres quoi. On est là pour en distribuer pour les gens qui ont des soucis* ». Il s'agit donc, dans l'acte solidaire de l'association, de dispenser une aide vis-à-vis des personnes qui sont estimées par les bénévoles comme étant les plus dans le besoin. Ce « vrai » besoin renvoie à deux éléments : à une faim « réelle » tout d'abord, comme l'exprime madame J en s'interrogeant sur le fait que certains bénéficiaires refusent les aliments que le Secours populaire leur propose : « *on se pose tout de même des questions en tant que bénévoles, ils viennent, "non je veux pas ça, je veux pas ça, je veux pas ça", on se dit "mais ils ont faim ou ils ont pas faim ?!"* » ; à des conditions de « vraie » pauvreté ensuite, avec le recours aux critères mis en place par l'association pour justifier de la séparation entre des bénéficiaires qui recourent à l'aide alimentaire parce qu'ils n'ont pas assez de ressources pour acheter par eux-mêmes leur nourriture, et d'autres qui ne sont pas jugés assez pauvres pour mériter une aide qui s'adresse en priorité à ceux qui sont « vraiment » dans le besoin. C'est de cette distinction dont fait part madame I lorsqu'elle nous dit : « *y'en a ils ont des quotients familiaux de 800, 900, de 1 000, je me dis "bah qu'est-ce que vous foutez là quoi"* ». Ainsi, comme le résume Elisa Chelle, la « *reconnaissance du mérite des indigents* » passe par le fait d'« *opérer un tric entre ceux pour qui un secours est justifié, et ceux pour qui*

il ne l'est pas ». On observe ainsi une barrière qui sépare « *ceux qui sont « authentiquement » dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins et ceux qui ne veulent pas le faire* »[1], et ne sont alors pas dignes de la solidarité dispensée par le Secours populaire. Nous retrouvons ici le lien avec la dignité permise par l'engagement du bénéficiaire dans la relation de solidarité avec l'association : si participer lui permet de demeurer digne, celui qui refuse de participer devient alors précisément indigne.

3. L'exigence d'un engagement actif du bénéficiaire dans la relation d'assistance

Nous l'avons évoqué précédemment, la contrepartie exigée par le Secours populaire face aux dons qu'elle dispense donne à voir une volonté de faire des bénéficiaires des participants actifs de la relation d'assistance. Il semble ainsi que le fait de conditionner le don alimentaire ou vestimentaire à une participation de la part du bénéficiaire, qu'elle soit financière ou qu'elle se mesure à l'aune d'un engagement bénévole, cherche à le rendre responsable du lien qui le lie à celui qui l'aide. Madame P nous explique ainsi que le Secours populaire « *n'est pas dans une démarche de tout donner comme ça. Parce qu'autrement, ça les responsabilise pas* ». « *Il faut sortir les gens de l'assistanat* », ajoute monsieur D, « *faire en sorte que les gens deviennent acteurs de leur propre vie* ». Ainsi, l'aide alimentaire, si elle est donnée pour subvenir à un besoin élémentaire, n'est pas le seul élément de la démarche de solidarité que le Secours populaire prodigue à ses bénéficiaires. Ses agents cherchent à orienter la personne vers d'autres dispositifs qui pourraient lui porter secours, et insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire à la place des bénéficiaires mais de les accompagner dans leur démarche de prise de contact, de rendez-vous, de fréquentation de certains services sociaux. Le Secours populaire n'est en effet « *pas un garde-manger sans fin* » (madame I) et cherche à tout prix à éviter que le bénéficiaire le considère comme tel. Pour le dire plus directement comme madame I, c'est à ce dernier « *de chercher à se démerder pour trouver quelque chose* ». L'accent est résolument mis sur l'« *autonomie* » que la personne doit manifester dans la démarche d'assistance dont elle fait l'objet. Pas question de n'en faire que le bénéficiaire passif d'une aide généreuse : il s'agit de « *faire en sorte que les personnes deviennent autonomes* » (madame P), en demeurant un outil d'orientation et non un pourvoyeur d'aides sans contrepartie ni implication active du bénéficiaire.

[1] Chelle Elisa. *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012. p. 205.

Ainsi, l'association se garde bien de prodiguer une aide qui enfermerait le bénéficiaire dans un assistanat décrié. En l'enjoignant à l'autonomie, le Secours populaire témoigne de la crainte d'un risque bien relayé depuis quelques décennies concernant l'aide sociale : cette dernière serait une « trappe » qui enfermerait les personnes qui en bénéficient dans une sorte de léthargie sociale, les « assistés » ne comptant plus que sur l'aide prodiguée pour vivre et tombant dans une « *culture de la dépendance (et) un refus du travail* »[1]. Comme Aurélien Purière le rappelle, « *le modèle théorique de la « trappe à pauvreté » nous explique, avec d'autres modèles, que les bénéficiaires de l'assistance risquent de développer une forme de dépendance vis-à-vis des secours qui leurs sont prodigués* »[2]. C'est bien ce que soulignent les responsables et bénévoles lorsqu'ils rapportent que, s'ils sont auprès de la personne pour lui communiquer des coordonnées, c'est bien à elle de faire les démarches pour « s'en sortir ». De même, l'instauration d'une période de « carence » de deux mois dans l'octroi de l'aide à la suite de trois mois de fréquentation témoigne de la volonté du Secours populaire de ne pas demeurer un puits sans fond pour les bénéficiaires, et d'inciter ces derniers à faire preuve d'une démarche active dans la poursuite de leur vie quotidienne et dans la recherche de ressources qui leur permettraient l'autonomie. C'est donc bien le risque de dépendance à l'assistance et d'enfermement dans la pauvreté que les adeptes de la contrepartie tel que le Secours populaire avancent pour justifier l'idée qu'il ne faut, pour le pauvre, pas simplement percevoir l'aide qui lui est apportée mais s'engager activement dans des démarches d'intégration sociale. Dans le discours et le fonctionnement de l'association vis-à-vis de ses bénéficiaires, il s'agit bien d'activer ces derniers, de les rendre autonomes ; ils ne doivent pas passivement consommer les aides mais également faire preuve d'une démarche volontariste de réintégration dans la société. La contrepartie à l'aide proposée par le Secours populaire est d'ailleurs instituée dans ce sens, puisque pour percevoir l'aide, le bénéficiaire doit passer par les PAS qui permettent non seulement de recueillir la participation financière, mais aussi et surtout de faire le point sur sa situation sociale, son degré de dépendance aux aides publiques et sa volonté à « rebondir » au sein de la sphère socioéconomique. Les échanges verbaux que nous avons eu l'occasion d'observer tendent également à montrer l'aspect méritant d'une telle posture, puisque par contraste ils déprécient le manque de démarches engagées et incitent, par l'emploi de tournures plutôt moralisantes, à « s'activer », à « trouver un emploi ».

[1] Bec Colette. *De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme… op. cit.* p. 157.
[2] Purière Aurélien. *Assistance sociale et contrepartie. Actualité d'un débat ancien*. Paris : L'Harmattan, 2008. p. 56.

Enfin, un détour par la solidarité publique nous semble opportun pour clore cette partie portant sur l'aide mise en œuvre par le Secours populaire. Par le refus de l'assistanat explicitement revendiqué et la recherche d'une autonomie des bénéficiaires, le système de solidarité instauré par l'association semble en effet s'apparenter à celui de l'assistance publique. Comme pour l'association, l'aide sociale publique « *exige de l'individu bénéficiant de la solidarité qu'il rende des comptes sur la manière dont il s'acquitte de son devoir vis-à-vis du lien social* »[1]. Cette balance entre le droit à être aidé et le devoir de justifier cette position pour le citoyen paraît intéressante à analyser, car il semble que le modèle de solidarité du Secours populaire présente quelques similitudes avec le système d'assistance publique à l'œuvre depuis la fin du siècle des Lumières. Il nous est en effet possible de voir dans la période révolutionnaire, avec la lecture qu'en donne Philippe Chanial, les principes du don et du contre-don à l'œuvre dans la solidarité proposée par le Secours populaire. Les philosophes du XVIII^e^ siècle, en rejetant le principe judéo-chrétien charitable de l'aumône au pauvre, élaborent un modèle d'aide aux indigents fondé sur la « fraternité » et la « bienfaisance », considérant que le pauvre doit être aidé parce que son appartenance à la communauté des hommes le commande. Pour autant, comme le « *citoyen-pauvre* » se définit par « *son absence de fonction sociale* », il revient à la puissance nationale « *d'en faire (un) citoyen véritable* ». Ainsi, un modèle de pensée de l'aide aux pauvres se met en place, avec d'un côté l'impératif d'aider l'indigent pour son identité de citoyen, mais qui « *exige une réciprocité de droits et devoirs* » ; en d'autres termes, le droit à l'assistance « *réclame aussi de soumettre les assistés, s'ils en sont capables, à une obligation de retour. L'inscription du pauvre dans la communauté des citoyens est donc conditionnelle : elle repose sur la contribution de chacun à l'intérêt général, sur ce strict devoir de donner sa part au bien de tous* »[2]. La Révolution française achève d'inscrire le principe de l'assistance dans les codes sociaux, inscrivant dans l'article XXI du préambule de la Constitution de 1793 que « *les secours publics sont une dette sacrée, la société doit la subsistance aux citoyens malheureux* ». Notons ici que la dette vis-à-vis de l'aide aux pauvres s'entend dans les deux sens, engageant les droits et les devoirs du corps social et de l'individu aidé. En effet, si la société estime devoir porter secours à ses pauvres en raison de leur appartenance à la communauté sociale et civile, ces derniers ne sont pas exemptés de faire preuve de leur légitimité à être aidés. L'existence d'un comité de mendicité à partir de 1790 ainsi que le code

[1] Astier Isabelle. *Les nouvelles règles du social*. Paris : Presses Universitaires de France, 2007. p. 3.
[2] Chanial Philippe. « Donner aux pauvres ». In Chanial Philippe (dir). *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*. Paris : La Découverte, 2008. p. 292.

pénal de 1810 viennent souligner la lutte contre la mendicité et l'oisiveté, preuve qu'il n'est pas toléré que le pauvre tende à s'enfermer dans cette situation et qu'il doit, en contrepartie de l'aide dispensée par le pouvoir étatique, faire montre de sa volonté de réinsertion et se dégager de sa situation de pauvreté. Il en va ainsi des indigents réputés actifs, car on voit un siècle plus tard que les infirmes, vieillards et femmes en couches par exemple demeurent légitimes à être aidés, précisément en raison de leur incapacité à s'intégrer dans des systèmes de production de richesses. C'est bien ces publics que les premières lois d'assistance française visent. On peut voir dans ce découpage entre différents types de pauvres une trace de la distinction qu'effectue le Secours populaire entre les « vraiment » pauvres qui n'ont aucune ressource et se trouvent dans un dénuement certain qui appelle l'aide, et les « moins » pauvres, qualifiés comme tels précisément parce qu'ils disposent de ressources et peuvent participer au système productif, à l'instar des allocataires du RSA.

Poursuivons notre balayage historique. Le milieu du XX^{e} siècle consacre par la suite un droit à l'assurance, qui légitime l'intervention publique lorsque les individus ont préalablement cotisé par le travail pour des risques identifiés : chômage, maladie, vieillesse et famille. Cependant, si ce système tient en période de Trente glorieuses et de plein-emploi, il tend vite à montrer des failles dans les années 1970 lors desquelles un chômage de masse apparaît. Difficile en effet de faire tenir l'équilibre entre des cotisations qui s'amoindrissent et des besoins en aide qui s'accroissent. Ainsi, devant la nécessité de garantir une fonction sociale et économique à une fraction grandissante de sa population, la puissance publique développe des politiques d'assistance en réponse « *à « la nouvelle pauvreté », celle d'individus d'âge actif mais dépourvus de travail et frappés par divers accidents de la vie* »[1]. La nouvelle définition du chômage fait alors passer dans la catégorie des pauvres « légitimes » les individus que l'on considère désormais victimes d'éléments structurels, sociaux, économiques, donc aptes à être secourus par la puissance publique qui y prend sa part de responsabilité. Ces « exclus » se voient donc proposer des politiques d'assistance, ciblées sur la singularité de leur situation et de leurs difficultés et qui tendent à remplacer la protection sociale universaliste qui prévalait dans le traitement des phénomènes de pauvreté, lorsque ces derniers étaient considérés comme accidentels et passagers dans un contexte de plein-emploi. Cette assistance cependant préfère se formuler à partir des années 1980 sous le terme de solidarité, tenant compte certes de l'exigence qui s'impose à la société de secourir

[1] Duvoux Nicolas. *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*. Paris : Seuil, 2012. p. 13.

ses pauvres, mais également de la contrepartie que ces derniers ont à fournir à cette aide. L'« assistance » en effet tend à être perçue négativement comme un vecteur de dévalorisation des personnes auxquelles elle s'adresse, et les discours publics cherchent pour certains à pointer du doigt le piège qu'elle constitue à l'égard des pauvres qui risquent de s'enfermer dans une dépendance à l'allocation d'aides publiques. Ainsi, les politiques « d'insertion » se font jour, introduisant « *dans la relation d'assistance une possibilité de réciprocité en plaçant le bénéficiaire en situation de travail* »[1]. A l'instar du contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou du RSA plus récemment, il s'agit d'*activer* le pauvre et de valoriser ses démarches de réinsertion socioéconomique. Nicolas Duvoux nous explique à ce titre que « *les politiques d'insertion sont promues comme l'envers – positif – des processus et trajectoires d'exclusion ; elles sont aussi considérées comme des formes avant-gardistes de protection sociale « active », dans lesquelles l'aide est envisagée de manière individualisée, comme la contrepartie d'une démarche personnelle « responsable »* »[2]. En d'autres termes, l'individu qui bénéficie d'aides publiques (généreuses puisque non financées préalablement et indirectement par les cotisations issues de son propre travail) doit être actif et partie prenante de la relation d'assistance que la puissance publique lui propose, en fournissant par exemple la preuve de ses recherches d'emploi, de formations, en somme de sa bonne volonté et de son engagement objectif à s'intégrer dans la société. Il semble en aller de même au Secours populaire : le bénéficiaire, s'il participe à la solidarité de l'association en s'acquittant d'une contrepartie financière à l'aide qu'il reçoit, doit également mériter d'être aidé et donner des preuves de sa bonne volonté à ne pas rester dans une relation d'assistance. Les bénévoles, ainsi, ne manquent pas de l'interroger lors des permanences d'accueil et de solidarité sur les démarches entreprises.

[1] Bec Colette. *De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme… op. cit.* p. 162.
[2] Duvoux Nicolas. *Le nouvel âge de la solidarité… op. cit.* p. 29.

Cette seconde partie nous a donc permis d'analyser dans quel cadre s'opère l'allocation de l'aide du Secours populaire et dans quelle mesure cette dernière constitue un don conditionnel, appelant ses bénéficiaires à participer à une relation de « solidarité » et à rendre le don d'une part en faisant preuve de la nécessité à être aidés et d'autre part en s'acquittant d'une participation financière. Nous avons alors conclu que le système d'assistance du Secours populaire donne à voir une figure du bon et du mauvais pauvre et se caractérise, comme le système d'assistance publique, par une activation des personnes bénéficiaires de l'aide.

Pour considérer dans sa globalité la relation d'assistance, il semble désormais opportun de s'intéresser à ces fameux « bénéficiaires » afin de comprendre, après avoir examiné de quelle manière l'aide associative est émise, comment les personnes qui en font l'objet la perçoivent. Il semble en effet intéressant d'analyser, au regard notamment du discours émis autour du caractère positif de la participation exigée en contrepartie de l'octroi de l'aide, si cet objectif trouve bien son but chez les personnes concernées. La partie qui suit s'attachera donc à rendre compte de ce que représente l'aide matérielle fournie par le Secours populaire pour ses bénéficiaires, et ce que d'y recourir implique pour eux.

TROISIEME PARTIE

L’assistance honteuse

Chapitre I

Un dénuement qui appelle le secours

Ce chapitre se propose d'examiner la situation sociale des personnes interrogées, afin d'inscrire leur recours à l'aide du Secours populaire dans le contexte de leur précarité. Il s'agit de poser les jalons de notre analyse de l'assistance en tant qu'expérience douloureuse en rendant compte de la pauvreté telle qu'elle est vécue par les bénéficiaires et de la nécessité que constitue la demande de l'aide.

I. Des bénéficiaires précaires

1. Des revenus de substitution, un niveau de vie faible

Les sept personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche ont pour point commun de vivre avec peu de ressources financières. Certaines sont au chômage, d'autres inactives, et d'autres invalides, bien qu'elles aient dans l'ensemble occupé un emploi par le passé. Elles vivent soit de revenus de substitution (qu'il s'agisse du RSA, de l'Allocation de solidarité spécifique ou du Complément de libre choix d'activité), ou sont dépourvues de revenus ; c'est d'ailleurs précisément la faiblesse de leurs ressources financières qui leur permet d'être prises en charge par le Secours populaire. Elles bénéficient par ailleurs de diverses prestations sociales, telles que l'allocation logement, les prestations familiales (allocation familiale, prestation d'accueil du jeune enfant), les aides facultatives du Conseil général et sont presque toutes couvertes par la Couverture Maladie Universelle (CMU)[1]. Enfin, l'ensemble des personnes interrogées vit dans un logement social.

Les bénéficiaires de l'aide du Secours populaire se caractérisent donc par des conditions de vie que l'on peut présumer précaires du point de vue des ressources financières dont ils disposent. La situation de pauvreté dans laquelle ils se trouvent est également soulignée dans les entretiens : « *je suis vraiment face au mur* »[2] nous dit madame E pour expliquer le dénuement auquel elle fait face, tout comme madame F qui nous explique avec

[1] Ce qui témoigne de leur exclusion des systèmes traditionnels d'intégration par le travail, puisque la CMU est accordée uniquement si la personne ne peut pas bénéficier d'une couverture maladie de base (acquise via son activité professionnelle, son régime de retraite ou un statut qui reconnaît l'inaptitude à travailler : handicap, invalidité).

[2] Madame E, 55 ans, célibataire, sans enfant, invalide, RSA suite à la suppression de l'AAH.

soulagement que sa banque lui a récemment autorisé un découvert mensuel de 200 €, mais relativise aussitôt : « *même avec les moins 200 € je m'en sors pas. Je m'en sors pas* »[1]. De même, l'existence d'un faible niveau de vie est rendu perceptible par la comparaison entre les ressources disponibles et les dépenses nécessaires à la vie quotidienne. Les personnes interrogées mettent ainsi l'accent sur l'insuffisance de leurs revenus au regard des charges courantes : « *c'est la galère hein, ouais, c'est la galère ! Quand on paie 400 euros un appart et qu'on touche 400 euros, et ben y'a pu rien !* »[2] ; « *ça commence à être compliqué, parce qu'ici déjà le loyer était à 550 euros, et le bébé, la nourriture de l'enfant, la nourriture ici, l'électricité, le gaz et tout ça, vraiment ça commençait à être un peu compliqué* »[3]. Le paiement des charges liées au logement constitue à ce titre un aspect significatif, à leurs yeux, des difficultés que rencontrent les personnes interrogées pour « *joindre les deux bouts* ».

Le fait de les avoir rencontrées à leur domicile a d'autre part permis de constater que la gestion du budget est une caractéristique assez saillante de leur manière d'appréhender leur pauvreté. Les personnes rencontrées semblent en effet être assez attachées au suivi de leurs ressources et de leurs dépenses ; nous en tenons pour preuve les démonstrations systématiques de leurs documents issus de la CAF qui récapitulent les ressources dont elles disposent[4], ainsi que l'énumération détaillée de leurs différents postes de dépense (montant du loyer, des factures de consommation énergétique notamment). Interrogés sur leur situation, les bénéficiaires du Secours populaire semblaient ainsi avoir à cœur d'expliciter en profondeur, preuves à l'appui, leurs difficultés à s'acquitter de leurs charges compte tenu des faibles ressources dont ils disposent. La situation de pauvreté dans laquelle se trouvent les bénéficiaires de l'aide du Secours populaire semble en outre les conduire à faire preuve d'une certaine « débrouille » dans la gestion de leur budget et dans les achats effectués. On nous rapporte ainsi que les ressources sont scrupuleusement dépensées selon des modalités tout à fait méthodiques. C'est ainsi le cas de la carte de fidélité d'un supermarché que madame F utilise le jour où elle rapporte le plus de points convertibles en bons d'achats, ou encore la gestion très précise et au jour le jour des comptes bancaires qu'effectuent madame E et madame O. De même, les personnes interrogées rapportent qu'elles comparent

[1] Madame F, 35 ans, mariée, trois enfants à charge, sans emploi, RSA.
[2] Madame O, 54 ans, célibataire, sans enfant, au chômage depuis quatre ans, ASS.
[3] Madame L, 30 ans, mariée, 1 enfant à charge, sans emploi, sans revenu de substitution (carte de séjour « étudiant »), vit avec des économies.
[4] Cependant, le fait de me présenter des documents sur lesquels figurent des données plutôt intimes (avis d'imposition, documents de la CAF mentionnant dans le détail les prestations allouées…) est à mettre en lien avec le quotidien des personnes rencontrées vis-à-vis des guichets sociaux en général. On peut ainsi supposer que me présenter de tels documents revêt un caractère moins « secret » au regard des nombreuses fois où les personnes sont sommées de fournir ces justificatifs, ce qui banalise les informations contenues.

rigoureusement les prix entre différentes enseignes de grande surface, allant jusqu'à répartir leurs achats entre plusieurs magasins pour bénéficier du meilleur prix. Les bénéficiaires du Secours populaire font également montre d'une certaine débrouille lorsqu'il s'agit de bénéficier de tarifs réduits ici ou là, leur permettant par exemple d'assister à une séance de cinéma à moindres frais certains jours et dans certains établissements bien identifiés.

2. L'inscription de la pauvreté dans un contexte global

Au-delà des propos tenus concernant leur propre situation, les bénéficiaires interrogés produisent un discours sur la situation de pauvreté générale à laquelle sont confrontées de nombreuses personnes et sur les dysfonctionnements du marché de l'emploi et des politiques sociales. Il s'avère que les personnes rencontrées déplorent l'état dans lequel elles-mêmes ainsi qu'une part importante des Français se trouvent. Madame E et madame O soulignent à ce sujet que « *la vie est dure maintenant* » et reconnaissent que « *la crise, elle est vraiment installée là* ». « *C'est la catastrophe de partout, si tu regardes bien* », indique également madame R[1]. Les personnes interrogées formulent un constat plus précis sur les origines de cette « *galère* », invoquant le chômage, le manque de diplôme ou encore l'inadéquation entre les ressources des personnes démunies et le niveau des prix : « *y'a pas de boulot, ils licencient, y'a de plus en plus de pauvres que ça soit dans n'importe quelle… La vie augmente et les salaires ils restent toujours pareil !* » nous explique madame O ; « *surtout y'a beaucoup de chômeurs, y'a beaucoup de chômage et tout, y'a pas beaucoup de travail… C'est difficile. Surtout ceux qui n'ont pas de diplôme, comment ils font ? C'est ça le problème* » constate madame C[2]. Madame R déplore pour finir : « *maintenant c'est tout le monde qui peut aujourd'hui se retrouver à la rue* ».

D'autre part, les personnes interrogées ne constatent pas seulement la situation de pauvreté dans laquelle se trouve un nombre important de personnes en France. Elles la déplorent, la jugent injuste, et en désignent les responsables. En effet, bien qu'elles s'estiment « *bien contente(s) d'être en France au lieu d'être en Angleterre ou ailleurs, où ils ont rien* », dans « *un pays où il y a beaucoup d'aides* » (madame O), les personnes interrogées pointent du doigt la mauvaise gestion des ressources et le manque de prise en charge de la pauvreté de la part des pouvoirs publics. Si madame C observe que « *le gouvernement il devrait se réveiller*

[1] Madame R, 55 ans, divorcée, trois enfants, invalide, RSA suite à la suppression de l'AAH.
[2] Madame C, 42 ans, mariée, deux enfants à charge, inactive, RSA.

un peu on va dire », madame R établit un diagnostic plus sévère : « *faudrait qu'ils arrêtent de faire des conneries à l'Elysée aussi, oui* ». Il semble en réalité que les bénéficiaires interrogés déplorent non seulement la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent bon nombre de personnes, pointant du doigt les responsables politiques pour la mauvaise gestion et leur manque de réactivité par rapport au chômage notamment, mais également l'insuffisance de l'aide publique qui leur est apportée. Ainsi, au discours tenu sur la situation socioéconomique globale catastrophique du pays s'ajoutent des constats sur la manière dont les ressources sont allouées. Madame Z m'explique ainsi : « *tu sais, avec la CAF, tu peux pas vivre… bien, quoi. C'est pas assez* »[1], tout comme plusieurs interrogés s'accordent à souligner que le montant mensuel du RSA est insuffisant, bien que cette allocation demeure essentielle compte tenu de la faiblesse des ressources : « *heureusement qu'y'a ça ! Sinon si y'avait pas ça, on crève tous ! Ah bah on meurt !* » (madame E).

On observe ainsi que les bénéficiaires du Secours populaire déplorent la situation de pauvreté dans laquelle ils se trouvent, tout en analysant ses causes et en désignant des responsables qui ne viennent d'après eux pas assez en aide aux plus pauvres. Cette présentation étant effectuée, il s'agit désormais de s'intéresser au recours à l'aide alimentaire du Secours populaire, cette dernière apparaissant d'ores et déjà nécessaire au regard de la faiblesse des ressources des bénéficiaires.

[1] Madame Z, 20 ans, célibataire, sans enfant, étudiante, bourse sur critères sociaux.

II. Le recours au Secours populaire

Le fait de recourir à l'association semble constituer une nécessité pour les bénéficiaires, qui se montrent reconnaissants vis-à-vis des bénévoles qui dispensent l'aide et du Secours populaire plus globalement. Cette partie va s'attacher à faire état de ces aspects, en analysant également le principe instauré par l'association de la participation financière par le biais du discours tenu par les bénéficiaires à ce sujet.

1. Une aide alimentaire nécessaire et reçue avec gratitude

Il convient en premier lieu de préciser que l'ensemble des personnes rencontrées se rendent au Secours populaire aussi régulièrement que l'association le leur permet : elles viennent chercher leur colis alimentaire à raison d'une fois toutes les deux semaines. Cela témoigne d'emblée du caractère assez indispensable des biens alimentaires pour les bénéficiaires, qui se montrent assez assujettis au colis puisqu'ils ne manquent pas une seule distribution. De même, les personnes interrogées ont recours à l'aide alimentaire du Secours populaire depuis une assez longue période pour la plupart (dix mois en moyenne), allant d'un mois pour madame E[1] à onze ans pour madame C[2].

D'autre part, lorsqu'on les interroge sur les raisons de leur recours à l'aide alimentaire, la majorité des bénéficiaires s'accorde à souligner le caractère indispensable des aliments distribués. Le colis constitue un véritable secours face à des besoins vitaux qui ne peuvent être suffisamment comblés, faute de ressources financières suffisantes. La nécessité de l'aide alimentaire donne ainsi à voir l'importante dépendance dans laquelle les bénéficiaires se trouvent non seulement par rapport au don matériel mais, par extension, au Secours populaire.

[1] Madame E bénéficiait en effet de l'AAH avant que cette allocation lui soit retirée apparemment sans raison (sa situation est en cours de réexamen). Au moment de l'entretien, elle percevait alors le RSA depuis un mois, ce qui explique qu'elle ne fréquente le Secours populaire que depuis lors puisque les ressources acquises avec l'AAH se situent au-dessus des plafonds d'éligibilité au colis alimentaire mis en place par l'association.

[2] Cette dernière a cependant un rapport singulier à l'association, comparativement aux autres bénéficiaires interrogés, puisqu'elle aime s'y rendre très régulièrement (presque tous les jours) pour discuter avec les bénévoles, flâner, jeter un coup d'œil aux nouveaux stocks de vêtements disponibles au vestiaire… De plus, elle est la seule des interrogés à pouvoir compter sur d'autres sources de revenus que les revenus de substitution et les diverses allocations publiques, puisque son mari travaille. On peut supposer que cela implique un autre rapport à l'aide alimentaire ainsi qu'un meilleur vécu de la relation d'assistance.

Madame R le résume ainsi :

> « *Ben je fais comment pour acheter à manger ?! Tu fais comment ?! T'as rien, attends, t'as le loyer à payer, t'as le téléphone, tu fais comment ? Tu peux pas manger ! C'est pour ça* ».

De même, madame F nous confie à ce sujet : « *sans eux je sais pas quoi faire, franchement* ». C'est bien la situation de pauvreté qui commande le recours à l'aide et la dépendance, puisque les personnes interrogées nous indiquent penser à continuer à fréquenter le Secours populaire jusqu'à ce que leur situation s'améliore, arguant ne « *pas avoir le choix* ». En somme, l'aide alimentaire fournie par l'association « *dépanne beaucoup* » les bénéficiaires au regard de ce que leurs ressources financières leur permettent : « *ça me fait des repas, parce qu'après à la fin du mois il me reste presque plus rien, donc c'est difficile* » (madame C). L'aide est donc perçue comme un palliatif, un complément essentiel à la satisfaction des besoins vitaux. C'est à ce titre que les personnes rencontrées formulent également une appréciation concernant l'aspect qualitatif et quantitatif du colis alimentaire. On nous indique en effet que les denrées peuvent parfois être insuffisantes au regard du nombre de repas à préparer jusqu'à la prochaine réception de colis, ce qui souligne à quel point les bénéficiaires sont attachés à cette aide et comptent sur elle pour subvenir à leurs besoins. Madame L et madame E nous disent ainsi, à propos de la composition du colis :

> « *Y'a des fois c'est suffisant, et y'a des fois non (…), ça suffit même pas pour une semaine. (…) Y'a des jours où ils ont collecté plein de choses, où c'est vraiment bien pour toi. Mais y'a des jours où ils n'ont pas eu assez de choses. Faut pas leur en vouloir aussi, parce que c'est pas de leur faute* » ;
> « *Ça aide hein, quand même, ça aide. Mais bon y'a pas tout quoi* ».

D'autres propos recueillis soulignent l'insatisfaction des bénéficiaires face à la faiblesse et au manque de diversité des denrées proposées, mais sont aussitôt relativisés par la situation de dénuement et de besoin qui conduit les interrogés à accepter et se montrer tout de même satisfaits, au sens davantage moral, de l'aide qui leur est allouée.

C'est ainsi que l'on voit apparaître un autre aspect important du recours à l'aide du Secours populaire : la reconnaissance vis-à-vis de l'association et des bénévoles. En effet, bien que matériellement parlant le colis ne satisfasse pas ses bénéficiaires (quantité insuffisante de denrées, peu de diversité), ces derniers tiennent pour autant à remercier ceux qui sont à l'origine de l'aide, se satisfaisant alors non pas des aliments en eux-mêmes mais du

don qui leur est octroyé. On nous indique en premier lieu que l'aide apportée constitue un secours psychologique de taille : « *ça aide beaucoup pour le moral. Parce que quand vous vous retrouvez sans rien du tout, et ben vous êtes bien contente de trouver quelque chose* » (madame E). De même, madame C relève « *la possibilité de parler avec (les bénévoles), si y'a quelque chose qui va pas, si on a besoin de quelque chose* ». Ainsi, la fréquentation du Secours populaire n'est pas seulement bénéfique en termes matériels, elle apporte également un soutien relationnel salutaire pour les bénéficiaires. La « *chaleur* » de l'accueil proposé est à ce titre rapportée à plusieurs reprises, louée pour le cadre rassurant qu'elle contribue à poser. L'ouverture d'esprit des bénévoles, leur bienveillance « *met à l'aise* » les bénéficiaires, particulièrement parce que ces derniers ne sentent pas jugés mais sont accueillis avec simplicité et gentillesse. Monsieur Y, le mari de madame L, le résume ainsi :

> « *Ils sont assez souriants, ils sont accueillants (…) Quand j'y vais on discute, franchement euh… c'est pas parce que t'es dans le besoin qu'on te traite euh… que tu sens qu'on te traite un peu différemment, non. Tu sens que la personne est ouverte, elle discute avec toi, elle te donne des idées. (…) Et ça te met à l'aise, voilà, tout de suite, quand tu rentres. C'est pas toi qui est dans le besoin, t'es là, et ceux qui sont là pour te servir, ils sont là, non. Ils viennent vers toi, voilà, ils discutent avec toi, franchement moi j'apprécie en tout cas* »[1].

On voit ainsi que c'est le fait d'être traité comme n'importe qui, c'est-à-dire comme une personne à part entière, et de pouvoir construire une relation interpersonnelle qui permet au bénéficiaire de se sentir bien lorsqu'il est accueilli par les bénévoles du Secours populaire. L'aide associative, parce qu'elle permet au bénéficiaire d'entrer en contact avec plusieurs autres personnes et d'engager des discussions sur de nombreux sujets, est ainsi vécue globalement positivement par les personnes interrogées au regard des liens qui existent avec les bénévoles. Le parallèle est fait avec l'aide publique dont certaines personnes peuvent bénéficier auprès des travailleurs sociaux du Conseil général, dans l'objectif de démontrer que, contrairement à l'accueil proposé par le Secours populaire, les rendez-vous auprès de l'assistante sociale sont source de gêne, de sentiments négatifs, précisément parce qu'ils visent à « *parler juste de ce qui va mal, des problèmes* » (monsieur Y).

D'autre part, les bénéficiaires se montrent reconnaissants vis-à-vis du dévouement des bénévoles qui les accueillent et les secourent. Le fait que ces derniers soient présents volontairement pour les aider constitue en soi un critère de gratitude aux yeux des personnes

[1] Monsieur Y, 30 ans, marié, un enfant à charge, en recherche d'emploi, inscrit à l'université pour obtenir une carte de séjour « étudiant » lui permettant de rester en France, sans revenu de substitution, vit avec des économies.

interrogées, comme le souligne madame Z : « *il faut toujours savoir que ces personnes qui t'aident, ce sont des personnes que toi tu dois respecter, et dire merci à ces personnes* ». Les bénéficiaires relèvent à ce titre la générosité des bénévoles, qui leur semble presque inouïe : « *j'ai l'impression qu'ils ont un cœur en or quoi. C'est pas évident que des personnes se dévouent comme ça pour des personnes qui sont en situation difficile* », nous explique madame L. Cette dernière montre à ce sujet, avec beaucoup d'émotion, une immense reconnaissance à l'égard des bénévoles, car elle considère – comme d'autres personnes interrogées – que l'aide qu'ils proposent n'a pas d'égal et, de ce fait, ne peut appeler une gratitude et une contrepartie qui soit suffisante :

> « *On peut jamais rendre suffisamment. C'est-à-dire qu'on a l'impression de dire que le Secours populaire c'est comme quand une mère porte son enfant et qu'elle met son enfant au monde, elle s'en occupe jusqu'à la majorité quoi. Je peux jamais faire assez pour pouvoir… Une mère qui a mis son enfant au monde quoi, c'est comme ça, on peut jamais finir de remercier quelqu'un qui t'a donné à manger quand tu avais faim, sans demander ton origine, pourquoi tu es là, et tout ça* » *(essuie ses larmes).*

On s'aperçoit ainsi que la reconnaissance des bénéficiaires à l'égard des bénévoles vient du dénuement dans lequel ils se trouvent. Ils voient alors dans ceux qui les aident de véritables sauveurs bienfaiteurs. En d'autres termes, il semble que plus la situation de besoin est importante, plus l'acte de celui qui y remédie prend également de l'importance aux yeux des bénéficiaires. L'aide dispensée par le Secours populaire et ses bénévoles constitue donc pour eux une dette infinie, elle représente un don irremboursable en raison du secours qu'elle leur apporte. En conclusion, l'association paraît en quelque sorte essentielle à la survie des bénéficiaires, et ces derniers mesurent avec reconnaissance l'assistance dont ils font l'objet en ce qu'elle leur permet d'échapper à de terribles conditions de vie. Partant du principe que si les associations « *n'étaient pas là, les gens ils s'en sortiraient pas* » (madame C), les bénéficiaires rencontrés se trouvent donc débiteurs d'une aide qu'ils estiment immense.

Dans ce contexte, la participation financière demandée par l'association en échange du colis alimentaire semble a priori pouvoir occuper une place cruciale dans la relation qui lie les bénéficiaires aux bénévoles.

2. Payer pour manger : la participation normalisante

Après avoir précédemment analysé l'objectif de l'instauration d'une participation financière par le Secours populaire comme contrepartie au don alimentaire, il nous semble intéressant de mettre cet aspect en parallèle avec la manière dont les bénéficiaires perçoivent le contre-don. Lorsqu'on interroge ces derniers sur l'objet de la participation financière dont ils doivent s'acquitter, ils avancent tout d'abord des motifs d'ordre fonctionnel. D'après eux, le montant financier permet à l'association de payer ses frais de fonctionnement, voire les aliments eux-mêmes. Il convient de noter à ce sujet que les bénéficiaires semblent peu sûrs d'eux lorsqu'ils avancent ces explications, comme le montre le recours à un lexique approximatif de la part de madame R : « *ils demandent ça, ça doit rentrer dans leurs trucs, ils doivent aussi donner de l'argent au machin. Je sais pas* ». En clair, même si les bénéficiaires ne savent « *pas exactement où l'argent va* » (madame Z), ils supposent que leur participation a une utilité, partant implicitement du principe qu'un montant financier ne peut pas être demandé pour « rien » : il permet forcément au Secours populaire de s'acquitter de ses achats et frais de fonctionnement, même si les bénéficiaires n'en ont qu'une idée imprécise. Bien que les personnes interrogées présument que la participation financière a un rôle utilitaire pour la gestion de l'association et la mise en place d'aides, il est à noter qu'aucune ne fait part du discours recueilli auprès des responsables et bénévoles du Secours populaire concernant l'utilisation de l'argent issu des participations pour la mise en œuvre d'activités de solidarité. Il s'avère ainsi, contrairement à ce qu'avançait notamment madame P, que les bénéficiaires ne semblent pas être au courant de la dimension solidaire du montant financier dont ils s'acquittent, et l'on peut donc présumer que lorsque les bénévoles leur demandent une participation, ils ne mettent pas en avant l'utilité de cette dernière concernant la solidarité globale proposée par l'association. Les observations menées lors d'une PAS ont à ce titre montré que les bénévoles avancent plutôt un discours du type « *donnez quelques pièces pour le Secours populaire* », « *c'est pour le Secours* » pour légitimer l'appel à la participation financière. De même, les motifs concernant la dignité des bénéficiaires fortement mis en avant par les responsables et bénévoles rencontrés ne sont pas relayés du côté des bénéficiaires : on aurait pu s'attendre à ce que ces derniers nous expliquent que la participation existe précisément pour leur éviter d'être assistés et de se sentir rabaissés par l'octroi d'un don unilatéral. Or, la majorité ne rend pas compte de ce type d'explication, ce qui laisse présumer que le caractère noble de la participation aux yeux de l'association ne leur a pas été présenté, ou du moins qu'ils ne le perçoivent pas comme tel.

D'autre part, le manque d'éléments proposés par les bénéficiaires pour expliquer pourquoi ils doivent s'acquitter d'une participation est à mettre en relation avec leur manière d'envisager cet acte. Il apparaît en effet que régler une petite somme d'argent est « *normal* » pour eux ; en d'autres termes, il faut payer pour avoir le colis. Les bénéficiaires rencontrés ont donc bien intégré la dimension obligatoire de la participation, même s'ils n'en voient pas la portée solidaire. « *Je dois payer, s'il faut je dois payer* », nous dit madame Z, mettant ensuite en relation la somme déposée avec la taille du colis qu'elle obtiendra. En effet, précisons qu'en parallèle des colis alimentaires classiques obtenus en participant, il existe ce que les bénévoles appellent les « dépannages ». Il s'agit de nourriture généreusement – puisque gratuitement – donnée, lorsque les personnes se trouvent dans un dénuement jugé « réel », ou lorsque le Secours populaire a pu récolter de la nourriture en surplus. Si une personne passe au local un après-midi et qu'il reste quelques denrées issues de grandes surfaces, les bénévoles lui en font ainsi don. Les bénéficiaires semblent donc concevoir la participation de la façon suivante : si le montant est conforme aux exigences de l'association, ils bénéficieront d'un colis standard, si la participation dont ils s'acquittent est moindre ou inexistante ils ne peuvent espérer que quelques denrées. Les personnes interrogées mettent donc en lien la somme dont elles doivent s'acquitter avec la nature de ce qu'elles obtiennent via cet apport financier. A ce titre, il semble donc s'agir d'un prix. Les affirmations recueillies concernant la faiblesse du montant demandé abondent également dans ce sens : on nous explique qu'il faut « *payer une petite somme pour avoir des colis* » (madame C), ou encore que les bénévoles « *prennent une petite somme, c'est rien du tout, c'est 1,50 €* » (madame F). On voit donc qu'au travers du lien effectué entre le montant de la participation et la nature du colis (qu'il s'agisse de sa taille ou des aliments qui le composent), de même que par l'estimation chiffrée du montant, les bénéficiaires semblent considérer la participation qui leur est demandée par le Secours populaire comme le moyen financier de s'acquitter d'une marchandise, intégrant la relation autour du don que l'association voulait solidaire dans une relation finalement marchande.

Nous avons précédemment établi que l'action du Secours populaire s'inscrivait dans la perspective plus globale de l'assistance aux pauvres, qu'elle soit associative ou publique. Dans le cadre de l'assistance publique, « *c'est leur situation économique qui fait que les pauvres se trouvent obligés de s'inscrire dans la relation d'assistance ; ils n'ont pas d'autres choix que le contrat que leur propose l'Etat* »[1]. On retrouve ce même déséquilibre dans la

[1] Purière Aurélien. *Assistance sociale et contrepartie... op. cit.* p. 83.

relation aidant/aidé au Secours populaire : comme nous l'avons souligné, c'est avant tout pour se nourrir que les bénéficiaires s'y rendent, expliquant pour la plupart que l'aide matérielle proposée leur permet tout bonnement de s'alimenter, ce qui est parfois très difficile en fin de mois lorsque les ressources sont épuisées.

On peut alors présumer que si les bénéficiaires ne perçoivent pas la dimension symbolique de l'échange et de la contrepartie solidaire qu'ils apportent en s'acquittant de quelques pièces pour emporter leur colis alimentaire, c'est que leur demande renvoie avant tout à des motivations économiques. Nous pouvons étayer notre point de vue par les entretiens réalisés, qui montrent que les bénéficiaires viennent chercher des denrées alimentaires en premier lieu pour des raisons financières, et se trouvent, de ce fait, intégrés dans une relation d'assistance solidaire vis-à-vis de l'association. Le parallèle est même toujours et à de nombreuses reprises établi entre le Secours populaire et les grandes surfaces, le premier présentant l'avantage de proposer des produits alimentaires moins onéreux que les secondes, et permettant ainsi des économies non négligeables compte tenu du faible budget dont disposent les interrogés. Le colis alimentaire constitue avant tout un moyen de subvenir à des besoins, et les bénéficiaires s'acquittent d'une participation qu'ils conçoivent comme le prix de la nourriture. On nous explique ainsi que « *c'est moins cher que dans les magasins* », et même que pouvoir bénéficier d'aliments par le biais de l'association « *évite de trop aller acheter dans les magasins* » (madame C). C'est donc bien la fin qui commande le recours au Secours populaire, puisqu'il s'agit d'obtenir de la nourriture à moindres frais, les bénéficiaires effectuant même des calculs très précis des économies réalisées par le paiement de la participation à l'association et non par un passage en caisse de supermarché[1].

Finalement, ce qui compte est davantage la denrée alimentaire elle-même, qui permet de subvenir à un besoin vital, et c'est en premier lieu par elle que les bénéficiaires perçoivent la relation qui les lie à l'association et à ses bénévoles. Le contrat instituant la contrepartie solidaire ne semble ni compris ni significatif pour les bénéficiaires, puisque ces derniers s'occupent avant tout de subvenir à leurs besoins alimentaires et se trouvent un tant soit peu satisfaits lorsque ces derniers sont pourvus à moindres coûts. La situation économique difficile des bénéficiaires implique ainsi un recours à l'aide avant tout guidé par le besoin urgent – voire vital dans le cas de l'aide alimentaire –, et c'est ce qui peut expliquer le fait

[1] Madame E et madame O m'expliquent ainsi : « *on a calculé, les pâtes, tout, du lait, ça fait 15 € en moins. Donc c'est quand même pas mal quoi !* » ; les économies réalisées semblent encore plus importantes aux yeux de madame F : « *on imagine d'aller chercher ça à Carrefour, y'en aura au moins pour 40, 50 €, et eux ils demandent juste 1,50 € par personne !* ».

qu'ils ne perçoivent pas les modalités de contrepartie et de solidarité dans lesquelles le Secours populaire voudrait les inscrire.

Cependant, l'acte de payer permet également de repousser le sentiment négatif, présent dans le discours des bénéficiaires, d'être assisté, de bénéficier d'un geste unilatéral. La participation financière, en ce qu'elle constitue le prix d'échange des aliments aux yeux des personnes interrogées, est en effet le moyen pour ces dernières de s'inscrire dans une relation « normale » malgré la situation d'assistance et de recours à l'aide associative. S'acquitter d'une somme pour acquérir des denrées alimentaires, c'est ainsi finalement se trouver dans une configuration ordinaire de satisfaction de ses besoins vitaux. C'est ainsi que le résume madame L :

> « *Je trouve que c'est bien parce que… il y a une différence aussi entre le Secours populaire et les autres associations. C'est comme si… Moi ça me met plus à l'aise, c'est comme si je partais au supermarché acheter des choses quoi, on me donne quelque chose en contrepartie* ».

Le fait de pouvoir retrouver une sorte de droit commun et d'échapper, par l'acquittement d'une somme financière, à la relation d'assistance est également bénéfique pour les bénéficiaires. Finalement, la participation instaurée par le Secours populaire en tant que moyen de rendre digne la personne aidée trouve sa cible, peut-être moins en raison d'une activation positive du bénéficiaire, mais davantage parce qu'elle permet de banaliser le douloureux recours à une aide.

En effet, il apparaît que faire appel à une association pour subvenir à ses besoins constitue une lourde charge pour les bénéficiaires. Même si la participation, perçue avant tout comme moyen de paiement, leur permet dans une certaine mesure de se sentir « normaux », similaires à la majorité des personnes qui font leurs courses en supermarchés, il n'en demeure pas moins qu'un sentiment de honte est présent. Ce dernier ne semble pas tant prendre sa source dans le fait de ne pas payer son colis alimentaire que dans le fait même d'être aidé pour vivre. C'est bien de l'assistance, qu'elle engage ou non son bénéficiaire dans une relation solidaire, que naît un sentiment d'infériorité, de déclassement social, qui s'incarne dans la honte éprouvée par les bénéficiaires lorsqu'ils évoquent leur position d'assisté.

Chapitre II

Ce que coûte le recours à l'assistance : du déclassement social à la gestion du stigmate

Interroger les bénéficiaires du Secours populaire sur leur rapport à l'aide associative et les raisons qui les ont poussés à y recourir nous conduit à observer ce que le recours à l'assistance coûte aux personnes concernées. Il apparaît en effet que demander de l'aide et être aidé ne sont pas choses anodines. Ce dernier chapitre se propose de dresser une analyse de ce qu'implique de recourir à une aide sociale pour une personne en situation de pauvreté, en montrant en premier lieu que cela relève d'un déclassement social source de honte et d'acquisition d'une identité stigmatisée ; le stigmate de l'assisté tend par ailleurs à être dévié sur autrui pour restaurer l'identité dévalorisée des bénéficiaires.

I. Le déclassement social

Lorsque les bénéficiaires du Secours populaire évoquent leur recours à l'aide associative, ils font tout d'abord état d'un sentiment de déclassement social en mettant en parallèle la situation actuelle de nécessité avec l'état antérieur d'autonomie, ce qui les mène à dresser le constat d'une chute et d'une déchéance qui leur est difficilement supportable.

1. Avoir besoin d'aide : la remise en cause de l'autonomie

En premier lieu, le fait même d'avoir besoin d'aide constitue un poids pour les bénéficiaires interrogés. Durant les entretiens, lorsqu'ils confient se sentir mal en raison de leur venue au Secours populaire et de leurs recours à l'aide alimentaire, les bénéficiaires attribuent en effet leur embarras au « *fait de demander l'aide* » (madame Z). L'expérience de l'assistance leur est douloureuse parce qu'ils perçoivent le recours au secours de manière négative et rabaissante. On nous dit ainsi que « *ça fait du mal quand tu es obligé, pas obligé mais quand tu demandes l'aide. Ça veut dire que toi tu peux pas réussir à faire quelque chose* » (madame Z), ou encore qu'« *on est à ce point, qu'on va chercher à manger* »

(madame F). Les bénéficiaires semblent avoir du mal à se figurer la position dans laquelle ils se trouvent notamment parce que cette situation les renvoie à une conception négative de leur identité. « *Jamais j'ai imaginé qu'un jour, je vais aux Restaurants du Cœur* » nous explique ainsi une interrogée pour souligner le caractère inconcevable et dommageable du recours à l'aide. Madame R l'exprime en ces termes : « *mets-toi à notre place : tu te vois, là, avec ton chariot, aller chercher à manger ? T'imagines ? Tu vois, t'imagines ?* », rendant effectivement compte du coût certain de l'assistance, qui semble à peine croyable pour les personnes interrogées. Ces dernières semblent en effet loin de se plaire dans la situation de pauvreté et de bénéficiaire de l'aide associative, et espèrent à ce titre s'en dégager rapidement : « *il faut te battre aussi quoi, pour quitter cette vie-là* » (madame L). Cela souligne bien la dimension négative du recours à l'assistance aux yeux des personnes interrogées : demander de l'aide est pour elles douloureux parce qu'il s'agit d'une position dans laquelle elles ne se reconnaissent pas et qu'elles estiment fâcheuse.

Si le fait de se trouver en situation de demandeur d'une aide est si lourd à porter pour les personnes interrogées, c'est que ces dernières ont une conception particulière de leur identité et du recours à l'assistance. On s'aperçoit que le parallèle est systématiquement établi avec leur situation antérieure, lorsqu'elles avaient un emploi et que leurs revenus leur permettaient de subvenir à leurs besoins de manière autonome. Les personnes interrogées nous expliquent ainsi avoir *« toujours travaillé* », avoir « *toujours été indépendant(es)* », s'être débrouillées seules et ne demander de l'aide que très rarement pour l'ensemble des tâches de la vie quotidienne. Il nous importe peu de vérifier la véracité de ces propos : l'essentiel est qu'ils témoignent de la volonté des bénéficiaires de souligner cette identité autonome, la capacité à suffire soi-même à ses besoins étant à leurs yeux créditée d'une grande valeur. Or, le fait de devoir fréquenter une association pour pouvoir se nourrir entre en contradiction avec ce modèle identitaire, et c'est pour cette raison que le « passé » est rappelé avec autant de force et même revendiqué : « *on n'a jamais vécu cette situation* », « *surtout quand on n'a pas l'habitude, quand on avait un boulot, et après se retrouver sans rien…* ». En somme, ce qui nous permet d'avancer que le recours à l'aide représente un poids pour les personnes interrogées, c'est le fait qu'elles mobilisent un discours sur une période révolue pendant laquelle elles étaient autonomes et n'avaient besoin de personne d'autre que d'elles-mêmes pour subvenir à leurs besoins. Cet exposé vise en effet à souligner le caractère positif, à leurs yeux, de la débrouillardise et de l'indépendance financière, contrairement à la situation

actuelle dans laquelle elles se trouvent dépendantes de l'aide d'autrui pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

C'est donc la perte de l'autonomie qui ne convient pas aux bénéficiaires et rend douloureux ce statut « d'aidé », parce qu'ils sont précisément privés du certain prestige de leur identité antérieure d'indépendants travailleurs. Deux passages de l'entretien réalisé avec madame E et madame O illustrent notre propos :

> « *Moi au début… Ça me faisait quelque chose quand même. (…) On est tous digne quand même. Une partie de fierté, oui. C'est même pas de la fierté. Je sais pas, on se sent diminué, quand même. On se sent diminué. Et pis on se dit "putain, en arrive là, à faire de la charité"… Parce que c'est une sorte de charité. Alors qu'on a toujours travaillé, et de se retrouver… On n'a pas pris cette habitude. Parce que nous, on travaille depuis longtemps. (…) Et j'ai jamais été au Secours populaire, j'ai jamais connu ça ! Je me débrouillais toute seule. (…) On se sent diminué, mais bon, on n'a pas le choix. On est obligé, on est obligé. C'est une survie en fait* » ;

> « *Pour moi c'est me rabaisser. Je suis gênée. Même quand je vais voir mon assistante sociale hein, pour demander de l'aide, je suis gênée. J'suis très gênée même.*
>
> C'est quoi qui vous gêne ?
>
> *C'est de demander.*
>
> C'est de pas être autonome, par vous-même ?
>
> *Voilà, exactement. J'ai l'impression que… Voilà, je suis plus autonome. Avant oui, maintenant plus. Donc maintenant je suis obligée d'aller demander de l'aide quand je m'en sors pas. Donc y'a quelque chose… diminué quand même !* ».

« *On n'accepte pas cette situation* », nous disent en résumé les personnes interrogées, marquant bien l'attachement au statut antérieur, valorisé, de travailleur et de personne indépendante. Vincent de Gaulejac explique à ce sujet que « *dans les sociétés qui prônent l'excellence, la performance et l'enrichissement comme des valeurs essentielles, la pauvreté est perçue comme un échec personnel. Lorsque les normes font de la carrière professionnelle et du niveau de revenu les critères essentiels de la reconnaissance sociale, il devient très difficile de garder une image positive de soi. (…) La pauvreté est honteuse parce que la richesse est signe de réussite* »[1]. Ceci peut expliquer pourquoi les bénéficiaires du Secours populaire accordent effectivement une grande valeur au fait de pouvoir subvenir eux-mêmes à

[1] Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte... op. cit.* p. 104.

leurs besoins, et plus globalement au fait d'avoir un emploi et des ressources financières issues de leur travail. Le fait de perdre ces éléments d'indépendance, valorisés au sein de la société comme a pu le montrer par exemple Alain Ehrenberg[1], fait naître chez les personnes interrogées un sentiment de gêne et de déclassement.

2. L'insoutenable chute

On voit donc que l'actuel recours à l'aide du Secours populaire entre en contradiction avec le fait, important pour les bénéficiaires, d'avoir connu l'autonomie et la suffisance financière. Il apparaît que c'est précisément de cet écart que naît un sentiment de disqualification sociale, de diminution. En montrant à quel point compte l'indépendance financière, les bénéficiaires soulignent en effet le caractère insoutenable de la confrontation entre l'identité autonome, valorisée dans leur discours, et celle de la personne aidée. C'est en effet moins la situation de pauvreté elle-même que le fait d'y être « tombé » qui rend l'assistance douloureuse. Les personnes interrogées, pour expliquer leur gêne, mobilisent à ce titre un lexique de la chute : « *on n'a même pas pensé qu'un jour on tomberait comme ça au RSA* », « *là c'est plus un décalage, c'est un… c'est une falaise ! C'est le trou là, c'est un gouffre. Voilà, c'est ça, c'est le gouffre, t'es en haut, et hop là* ». Les bénéficiaires se sentent donc diminués par la perte d'un statut honorifique, qu'ils conçoivent comme un effondrement de leur identité au profit de l'acquisition d'une position bien plus basse à leurs yeux : celle de la personne aidée. Ce qui provoque la gêne et même la souffrance de bénéficier d'une aide, qui plus est dans un contexte où les personnes sont obligées, par un besoin vital, d'y recourir, c'est de ne *plus* être capable de s'assurer soi-même les moyens de vivre. Il s'agit de la particularité des personnes que nous avons interrogées : on peut présumer que le discours recueilli aurait été différent auprès d'individus vivant dans la pauvreté depuis toujours et bénéficiant d'aides sociales, qu'elles soient publiques ou associatives, depuis leur enfance. Dans notre étude, les personnes qui recourent au Secours populaire ont connu une période de suffisance financière, elles ont été capables de s'assumer elles-mêmes ainsi que leur famille. C'est pourquoi elles rendent compte d'une notion de chute et de recul par rapport à une identité à laquelle elles accordaient de la valeur, et qui était par ailleurs également socialement valorisée. Madame R formule ainsi la souffrance tirée de cette régression sociale : « *j'ai fait deux pas en avant, trois pas en arrière. J'ai pleuré* ». La diminution dont nous parlent les

[1] Ehrenberg Alain. *Le culte de la performance*. Paris : Pluriel, 2011. 323 p.

personnes interrogées renvoie donc bien au fait d'être « *tombé* » de leur statut de travailleur pour acquérir une identité socialement dévalorisée, celle de la personne assistée qui n'est pas en capacité de subvenir elle-même à ses besoins. En somme, la souffrance sociale naît bien « *lorsque l'individu ne peut pas être ce qu'il voudrait être. C'est le cas lorsqu'il est contraint d'occuper une place sociale qui le disqualifie, l'instrumentalise ou le déconsidère* »[1].

Le décalage entre l'identité antérieure et le statut acquis de bénéficiaire est donc source de gêne et de honte pour les personnes interrogées, notamment lorsqu'elles établissent le constat d'une chute et d'une perte des critères qui leur conféraient une identité valorisée : travail, revenus, indépendance. Cependant, Vincent de Gaulejac nous explique que « *la pauvreté n'est pas en elle-même honteuse* » dans le sens où la disqualification sociale entraînée par la situation de pauvreté et de recours à des aides n'a pas *naturellement* de caractère dégradant. Une des interrogés nous explique en effet ne pas ressentir de honte ou de gêne à fréquenter le Secours populaire, alors même qu'elle est dans une situation de précarité du point de vue des ressources similaire à celles des autres participants de l'enquête. Il importe donc de considérer le caractère subjectif de la perception de la pauvreté afin de pouvoir expliquer de quelle manière le recours à des aides est source de honte et de malaise pour les bénéficiaires du Secours populaire, dans la mesure où il leur fait acquérir une identité honteuse.

[1] Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte... op. cit.* p. 131.

II. L'acquisition d'une identité honteuse

Si le fait d'être pauvre et d'avoir besoin d'aide est douloureux pour les bénéficiaires du Secours populaire, c'est non seulement parce que ces derniers ont perdu le confort et l'autonomie qu'ils avaient acquis par le travail, mais surtout parce que ces aspects présentent la particularité d'être socialement valorisés. A l'inverse, être pauvre et en incapacité de subvenir à ses besoins, recourir à des aides publiques ou associatives, sont des critères sociaux d'échec et se trouvent à ce titre socialement dépréciés. Il semble ainsi que le déclassement social et la honte qui en découle n'existent et ne puissent se comprendre que par rapport au regard d'autrui, dans la mesure où l'identité du pauvre est socialement construite.

1. Être pauvre dans le regard des autres : l'étiquetage à l'œuvre

Lorsque l'on interroge les bénéficiaires du Secours populaire sur leur ressenti quant à la fréquentation de l'association et l'attribution du colis alimentaire, ils font état d'un sentiment de gêne qu'ils relient directement au regard d'autrui. Les personnes interrogées confient ne pas aimer et se sentir mal à l'aise lorsqu'elles se rendent au local de l'association : « *je n'aime pas attendre très longtemps dehors, parce qu'il y a toujours les gens qui passent* », « *je veux pas qu'ils voient que je rentre là-bas, c'est un peu gênant pour moi* ». Il s'avère en effet que pour pouvoir bénéficier du colis alimentaire, il convient de patienter préalablement à l'extérieur du local, qu'il s'agisse de celui des Camélias ou de Sépia. L'ordre de passage dans le local alimentaire étant défini par l'ordre d'arrivée devant les bénévoles chargés de l'accueil, les bénéficiaires rencontrés nous expliquent qu'ils cherchent à arriver le plus tôt possible pour ne pas avoir à faire la queue pendant plusieurs heures ensuite. Cependant, pouvoir recueillir rapidement son colis a un prix : celui de patienter dehors avant l'ouverture des portes de l'association. Or, les structures auprès desquelles nous avons mené notre enquête se situent toutes deux à proximité d'une chaussée assez fréquentée, et même d'un arrêt de tramway pour ce qui concerne le local des Camélias et d'un centre commercial pour ce qui concerne l'antenne du centre-ville. Le malaise exprimé vis-à-vis du fait d'être vu par autrui s'entend donc au regard de la configuration spatiale du recours à l'association : pour pouvoir bénéficier du colis alimentaire, les personnes interrogées doivent nécessairement entrer dans le local sans pouvoir se soustraire aux yeux des passants. Outre le fait qu'elles se sentent honteuses en raison du déclassement social que nous avons évoqué, la gêne à recourir

à l'aide associative apparaît ainsi lorsque les personnes se sentent vues alors qu'elles sont précisément en train d'y recourir. Il y a honte parce que les yeux d'autrui sanctionnent le fait de bénéficier d'une assistance, d'après les bénéficiaires ; en d'autres termes, ces derniers ont honte de fréquenter le Secours populaire parce que d'autres personnes les voient à ce moment-là.

Dans la mesure où « *l'individu se définit toujours et de façon indissociable par rapport aux autres et par rapport à lui-même* »[1], c'est le fait d'être vu en train d'être aidé qui place les bénéficiaires dans une position honteuse. Les interactionnistes de l'école de Chicago tels que Charles Horton Cooley ou George Herbert Mead ont en effet montré, au travers de la théorie du *looking glass self*, que l'identité des individus se définit par le regard des autres, en ce que celui-ci constitue une sorte de miroir qui renvoie aux personnes leur identité, cette dernière étant donc sociale. En d'autres termes, la conscience que l'individu a de lui-même est le reflet des opinions qu'il s'imagine que les autres ont de lui-même, car l'identité s'établit de manière permanente via l'interaction sociale. C'est ce que Jean-Claude Croizet et Jacques-Philippe Leyens expliquent lorsqu'ils écrivent que « *l'estime de soi serait alors un reflet des évaluations de soi par autrui* »[2]. Or, le regard des autres étiquette les personnes interrogées sur la base de leur recours à l'aide associative. Ces dernières acquièrent ainsi une identité de bénéficiaires, d'assistées ; dans leur relation au Secours populaire, elles ne sont plus que bénéficiaires et pauvres, puisque les règles établies par l'association et les représentations sociales qui s'en suivent considèrent que pour pouvoir fréquenter l'association et être aidé par elle, il faut être pauvre. Alors, celui qui fréquente l'association est donc pauvre et n'est perçu qu'au travers de l'assistance dont il bénéficie. En d'autres termes, « *personne n'est pauvre socialement avant d'avoir été assisté. (…) Est pauvre celui qui reçoit assistance* »[3]. C'est bien de cet étiquetage que naît le malaise chez les personnes interrogées : madame Z nous explique en effet que la honte vient « *d'être dans cet endroit, comme bénéficiaire* », soulignant l'acquisition de l'identité de bénéficiaire par le lieu où s'exerce le recours.

[1] Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte... op. cit.* p. 81.
[2] Croizet Jean-Claude, Leyens Jacques-Philippe. *Mauvaises réputations. Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Paris : Armand Colin, 2004. p. 28.
[3] Simmel Georg. *Les pauvres.* Paris : Presses Universitaires de France, 2005. p. 96.

2. L'appartenance au groupe stigmatisé

L'identité socialement acquise par le recours à l'aide du Secours populaire – et plus globalement à l'assistance qu'elle soit associative ou publique – semble être une identité de groupe. Les bénéficiaires, classés dans la catégorie des pauvres et des assistés, partagent à ce titre une identité commune avec ceux dont le sort est similaire. C'est cette affiliation et cet étiquetage qui contrarient les personnes interrogées en raison du fait qu'ils constituent un stigmate.

Nous nous apercevons en effet que la pauvreté assistée possède un caractère socialement réprouvé, comme en témoignent nos propos précédents sur l'injonction à la réussite économique et sociale qui fait loi dans la société française actuelle, ou encore le concept d'activation qui sous-tend nos politiques sociales depuis une trentaine d'années. Il apparaît à ce titre que le pauvre est responsable de lui-même, et si la société lui reconnaît un droit à être aidé, elle lui impose également le devoir d'engager des démarches actives pour s'extraire de ses difficultés. C'est ainsi que les promoteurs du RSA ont mis en avant la dimension incitative de l'allocation, pensée comme une solution aux trappes à inactivité que constituaient, d'après le gouvernement de l'époque, les dispositifs qui incitaient au recours et non à la reprise d'activité. C'est également l'esprit des « *obligations du demandeur d'emploi* » qui doit accepter des « *offres raisonnables d'emploi* », sous peine d'être radié de la liste des demandeurs d'emploi – et de perdre ainsi notamment ses droits aux allocations – si « *sans motif légitime il refuse à deux reprises une offre raisonnable d'emploi* »[1]. Ces quelques éléments viennent souligner l'existence de normes spécifiques telles que celles de l'emploi et de la capacité à subvenir soi-même à ses besoins. La non intégration dans ces normes semble alors être perçue négativement, puisqu'il est demandé aux demandeurs d'emploi ou aux personnes bénéficiant de revenus de substitution[2] de s'engager activement dans des démarches visant à recouvrer un statut de travailleur[3]. On voit ainsi qu'il existe un caractère dépréciatif socialement accolé au fait d'être pauvre et de ne pas parvenir à subvenir soi-même

[1] Au sens de l'article L5411-6-2 du Code du travail créé par la loi du 1er août 2008 ; l'offre raisonnable d'emploi doit regrouper des critères relatifs à la nature, aux caractéristiques, à la zone géographique et au salaire de l'emploi recherché tels qu'ils sont mentionnés dans le projet personnalisé d'accès à l'emploi que le demandeur d'emploi est tenu d'élaborer avec Pôle Emploi.

[2] Ce lexique montre effectivement la norme que constitue le revenu acquis par le travail, puisque le revenu issu de prestations sociales et non d'un emploi est alors qualifié de « substitution », preuve qu'il est conçu comme un palliatif, une compensation à ce qui doit faire loi.

[3] De même, les nombreux discours tenus sur le concept d'assistanat perçu comme un fléau ou un cancer, qui mériteraient une analyse en profondeur, témoignent de la valorisation de la norme « travail » et *a contrario* de la dévalorisation des groupes inemployés.

à ses besoins. S'agissant d'une identité construite et socialement réprouvée, être pauvre et bénéficier de l'assistance constitue en ce sens un stigmate, l'attribut stigmatisant étant en effet « *considéré comme une forme de déviance, comme allant à l'encontre des attentes normatives du groupe. (…) Il constitue une rupture à la norme* »[1]. De même, il apparaît que « *la misère est un mal et le porteur du mal est assimilé au mal lui-même* »[2]. C'est bien de cela dont rendent compte les personnes interrogées lorsqu'elles nous confient que l'appartenance à un groupe stigmatisé les gêne : « *parce que dans nos têtes… dans nos têtes, quand on se retrouve comme ça, on pense aux… aux SDF. Vous avez vu les SDF, comment on les regarde ? On se met pas à leur place. Donc on les juge* » ; « *C'est comme les handicapés, c'est comme les gens qui sont malades, c'est comme les personnes âgées* ». Madame E fait bien ici référence à des groupes typiquement stigmatisés, le stigmate s'entendant au sens d'Erving Goffman comme la « *situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche pleinement d'être accepté par la société* »[3].

Les personnes interrogées constatent donc qu'elles appartiennent à un groupe social stigmatisé. C'est de ce constat que naît la honte à recourir au Secours populaire ; comme le souligne Nicolas Duvoux, « *l'individu se perçoit à partir de l'image négative de lui-même que la société lui renvoie* »[4]. L'identité acquise par l'étiquetage des caractéristiques liées au recours à l'assistance et à la pauvreté est source de honte pour les personnes concernées parce que les caractéristiques en question sont socialement dévalorisées et donc disqualifiantes. « *La honte est la conséquence d'une humiliation (…) dans l'assimilation invalidante à son groupe d'appartenance* »[5], nous dit en effet Vincent de Gaulejac. Les stigmates que constituent la situation de pauvreté et le recours à l'aide sociale viennent donc en ce sens détériorer l'identité des bénéficiaires. Lorsque madame O en prend conscience, elle nous confie ainsi : « *quand ils nous regardent là-bas, ils regardent ce que c'est, ils voient "Secours populaire". Premier jour ça m'a fait euh… J'étais pas bien quoi. J'étais "putain, qu'est-ce que je fous ici ?"* », expliquant ne pas pouvoir supporter d'être assimilée au groupe stigmatisé des bénéficiaires du Secours populaire et par extension d'acquérir elle-même une identité socialement dévalorisée. Comme l'analyse Hélène Thomas, « *l'assistance modifie donc le statut social antérieur de l'individu. Son identité sociale se reconstruit dès lors sous la*

[1] Bourguignon David et Herman Ginette. « Au cœur des groupes de bas statut : la stigmatisation ». In Herman Ginette. *Travail, chômage et stigmatisation*. De Boeck Supérieur « Economie, Société, Région ». 2007. p. 105.
[2] Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte... op. cit.* p. 93.
[3] Goffman Erving. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Editions de Minuit, 1975. p. 7.
[4] Duvoux Nicolas. *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion.* Paris : Presses Universitaires de France, 2009. p. 165.
[5] Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte... op. cit.* p. 69.

contrainte de ce stigmate du rattachement à l'assistance, signe distinctif qui le déclasse. (…) Cela l'oblige à opérer une recomposition de son identité disqualifiée »[1].

L'acquisition de cette nouvelle identité, honteuse, donne à voir la mise en place de comportements particuliers et d'une négociation du stigmate. Nous voyons ainsi que face au sentiment de honte éprouvé par les bénéficiaires interrogés, certains mettent en place des stratégies pour se dérober au regard d'autrui, car celui-ci invalide finalement leur identité antérieure pour leur faire porter les stigmates de l'assistance. Certaines personnes interrogées nous expliquent ainsi qu'elles se détournent du regard des passants, qu'elles « *essaient d'être très discrètes* », en se positionnant par exemple dos au tramway et à l'axe de passage ou en veillant à ce que leurs voisins ou leurs connaissances ne les surprennent pas dans la posture de l'individu aidé.

Cependant, les personnes rencontrées, poussées au recours par le besoin vital de se nourrir, ne peuvent pas tout à fait repousser le stigmate et en faire fi. Il apparaît alors qu'elles cherchent à tirer un certain profit de l'appartenance au groupe stigmatisé afin, nous le présumons, de se prémunir tout de même contre la forte disqualification sociale liée au fait d'être aidé. Nous voyons alors que les bénéficiaires semblent vouloir se rassurer quant à leur recours au Secours populaire, en avançant qu'ils ne sont pas les seuls à se trouver dans ce cas. De même, lorsqu'on les interroge sur l'évolution de leur sentiment de honte, ils font tous état d'une disparition de la gêne au fur et à mesure de la fréquentation de l'association : « *au début je me sentais pas bien, c'est vrai, j'étais mal à l'aise, au début, les premiers jours* », mais « *après, ça te fait plus rien !* », nous disent madame O et madame R. C'est également ce que nous explique madame L : « *au départ quand j'ai commencé à aller là-bas, je me sentais un peu gênée. Mais quand j'y vais, que je vois d'autres personnes… je vois les personnes quand même quoi, je me dis… j'ai l'impression que je suis pas seule dans la situation quoi. Je me sens un peu plus à l'aise en voyant les autres quoi* ». La honte semble donc être diminuée par le constat de ne pas être seul à demander de l'aide. L'appartenance au groupe stigmatisé permet donc de restaurer dans une certaine mesure son identité, parce qu'il est finalement possible pour les bénéficiaires de repositionner leur recours à l'assistance vis-à-vis de normes, celles du groupe des bénéficiaires. Si les personnes interrogées sont exclues du système *normal* de production de richesses, elles retrouvent cependant un système de normes parmi les personnes qui fréquentent le Secours populaire. Il redevient, en quelque sorte, *normal* de

[1] Thomas Hélène. *La production des exclus.* Paris : Presses Universitaires de France, 1997. p. 106.

pouvoir prétendre à une aide associative et d'en bénéficier. Nous formulons donc l'hypothèse que c'est le recours à des normes, bien que disqualifiées, qui permet aux personnes interrogées de restaurer leur identité mise à mal par l'assistance et sa dimension stigmatisante. Certaines nous expliquent d'ailleurs se trouver soulagées de désormais mieux vivre leur relation au Secours populaire et d'être parvenues à éclipser dans une certaine mesure le sentiment de honte.

Cependant, nous allons voir que l'appartenance au groupe des pauvres assistés demeure difficilement acceptable et que les bénéficiaires interrogés font preuve d'une stratégie de différenciation pour échapper au stigmate.

III. Le recours à la figure de l'autre pour dévier le stigmate

Les personnes interrogées, honteuses et disqualifiées qu'elles sont de recourir à l'aide du Secours populaire, semblent chercher à se soustraire au poids que le stigmate fait peser sur leur identité. Les entretiens réalisés montrent en effet qu'elles recourent à un argumentaire concernant l'altérité, le différent, dont nous faisons l'hypothèse qu'il leur permet de retrouver une forme de valeur en détournant le stigmate de la médiocrité que porte le groupe des assistés vers d'autres individus qu'elles-mêmes, restaurant alors une partie de leur identité.

1. La figure du mauvais bénéficiaire

Lorsque les bénéficiaires du Secours populaire nous parlent du recours à l'aide et de ce que cela leur coûte, on voit également apparaître un discours sur les autres bénéficiaires, et plus particulièrement sur ceux qui sortent des règles encadrant non seulement la remise du colis alimentaire mais plus globalement la relation d'assistance.

Les personnes rencontrées nous dressent tout d'abord le portrait de ceux qui outrepassent les règles mises en place par le Secours populaire. On nous explique, non sans indignation, que certaines personnes ne respectent pas le cadre imposé par l'association concernant la remise du colis alimentaire : « *sans accord ils rentrent dans la salle où on distribue l'alimentation* ». De même, certains transgressent les règles de vivre-ensemble, de politesse, de bienséance qui devraient prévaloir dans les lieux publics aux yeux des bénéficiaires interrogés. Les propos recueillis font état de « bagarres » et de « disputes » verbales et physiques au sein du local de l'association. Les personnes interrogées insistent de plus sur le caractère assez sauvage du recours à l'aide du Secours populaire. Madame R utilise ainsi le terme de « *razzia* » pour définir l'attitude de certains qui « *se jettent* » notamment sur les vêtements du vestiaire. D'autre part, on nous explique que certains « *gardent leur ticket, pour avoir un peu d'alimentation, deux fois, trois fois* », c'est-à-dire qu'ils tentent de tromper la vigilance des bénévoles en utilisant le même ticket pour bénéficier d'un colis alimentaire plusieurs fois dans le délai instauré des quinze jours. Outre la brutalité et le manque de retenue qui caractérisent la manière dont certains bénéficiaires se procurent l'aide du Secours populaire aux yeux des interrogés, on voit donc que ces derniers sont également accusés de profiter de l'assistance dispensée. « *Ils essaient tout le temps de profiter* », nous dit ainsi

madame Z, qui condamne fermement les mensonges et la tromperie dont font preuve certains bénéficiaires en essayant de bénéficier plusieurs fois de l'aide alimentaire ou, pire, en volant des vêtements. Cette attitude semble entrer en contradiction avec les valeurs des personnes interrogées en matière de solidarité. Ces dernières estiment en effet que l'aide apportée par le Secours populaire doit viser à « *aider les personnes qui sont vraiment dans le besoin* », rendant compte d'une conception de l'assistance similaire à celle des bénévoles. D'après elle, l'aide doit non seulement s'adresser aux personnes qui se trouvent dans un dénuement réel et important, mais elle doit également être demandée par ces mêmes personnes, et non pas par d'autres qui ne se trouveraient pas dans le besoin et deviendraient alors profiteuses. Cette conception morale du recours à l'assistance nous montre qu'il faut, aux yeux des personnes interrogées, être légitime à être aidé pour que l'octroi de l'aide soit lui aussi légitime et qu'il puisse avoir lieu. Elles présentent en effet une conception particulière de la solidarité. Beaucoup nous ont expliqué lors des entretiens se sentir redevables vis-à-vis de ceux qui les aident (qu'il s'agisse du Secours populaire, d'autres associations ou des institutions publiques). Accordant un important crédit au fait de réussir à se débrouiller par soi-même et à subvenir seul à ses besoins, les bénéficiaires estiment en effet que l'association fait preuve d'une grande générosité à aider ceux qui se trouvent dans le besoin et qui ne sont pas parvenus à se prémunir contre les risques économiques et sociaux. D'après eux, cette générosité ne doit alors s'adresser qu'à des personnes qui sont, en tout état de cause, victimes d'« accidents »[1], et non pas à des personnes qui pourraient faire « autrement » que de recourir à l'aide alimentaire du Secours populaire. De même, le don reçu n'est pas gratuit aux yeux des interrogés, et si la participation n'est pas perçue comme une contrepartie suffisante, les bénéficiaires rencontrés insistent sur les remerciements qu'ils formulent et nous expliquent vouloir à leur tour devenir bénévoles ou faire des dons matériels à l'association.

En somme, c'est une notion de mérite qui transparaît dans le discours des personnes interrogées. Il faut mériter l'aide du Secours populaire, ce mérite trouvant à la fois sa légitimité dans la situation « réelle » de dénuement et dans l'attitude de gratitude à avoir face au don distribué. Or, certaines personnes outrepassent à leurs yeux les codes dont elles voudraient qu'ils régissent le recours à l'assistance. Madame Z déplore ainsi le fait « *qu'on morde la main à celui qui nous donner à manger* », soulignant l'entorse que font certaines

[1] Auxquelles ils s'identifient : l'accent est mis dans les entretiens sur l'impossibilité à trouver du travail ou sur la survenance d'accidents les ayant lourdement handicapés. Les personnes interrogées s'inscrivent donc elles-mêmes dans le groupe des bénéficiaires légitimes, puisqu'à la fois elles ne cherchent pas à profiter de l'aide dispensée et qu'elles ont droit à y recourir car elles rentrent dans les critères de pauvreté du Secours populaire.

personnes au principe qu'il faut être légitime à être aidé et se montrer reconnaissant vis-à-vis de l'association, comme l'explique madame F : « *le Secours populaire c'est pour les gens qui ont besoin, c'est pas pour les gens qui ont les moyens* ». Cette dernière nous confie également ne pas vouloir que ses filles se disent « *on fait rien, on travaille pas, on peut aller chercher à manger aux Restaurants du Cœur, au Secours populaire* », témoignant de valeurs auxquelles elle adhère et qu'elle souhaite transmettre à ses enfants. Madame L nous explique de même que « *la moindre des choses quand on te donne tout ça, c'est de dire peut-être merci en retour avant de partir* ». Or, ces valeurs sont précisément transgressées par certaines personnes dont les bénéficiaires interrogés nous relatent le comportement. Le fait de mobiliser ce registre de croyances et cette conception de la solidarité leur permet donc de marquer une distinction avec les *autres*, ceux qui par exemple « *trouvent cette situation normale* » et « *sont à l'aise, ce qui n'est pas (leur) cas* ».

Ces autres bénéficiaires voient d'autre part leur altérité marquée par l'emploi d'un lexique particulier. Il s'avère qu'il s'agit pour la plupart de personnes étrangères, ne parlant pas le français et étant issues d'autres pays et d'autres cultures que les personnes interrogées qui, quant à elles, soit ont la nationalité française, soit présentent une certaine acculturation aux codes et comportements français. On nous explique ainsi que « *ces gens-là, (qui) n'ont pas du tout honte (et) peuvent faire des choses que nous, on peut même pas penser* », sont les « *Roumains* », ou encore « *les Roms qui se battent avec les Blacks, avec les Arabes…* ». Outre l'identification par des termes ethniques précis, la distinction avec les bénéficiaires qui ne respectent pas le cadre de l'assistance est marquée par le recours à une figure de l'altérité plus large. Les personnes rencontrées font en effet appel à un lexique de la sauvagerie, de l'animalité pour désigner ceux qui ne rentrent pas dans le cadre de l'assistance légitime : « *ils se bouffent la gueule, (…) mais c'est des fous furieux hein !* » ; « *c'est des sauvages. Là-bas c'est des sauvages* » ; « *ils ressemblaient aux animaux, je trouve* ». Le recours à un tel lexique vise à marquer la distinction qui existe entre « *ces gens-là* » et les bénéficiaires qui respectent les règles et sont légitimes à être aidés. La distinction va même jusqu'à nier le caractère humain des « mauvais » bénéficiaires : « *cette personne, pour moi, elle sera pas une personne quoi. Parce qu'elle fait des choses qu'il faut pas faire. Ça veut dire qu'elle… Je sais pas comment expliquer, mais pour moi cette personne ne sera plus quelqu'un que je peux évaluer quoi, comme moi* ». On s'aperçoit alors qu'il est nécessaire, pour les bénéficiaires interrogés, de marquer leur différence avec des personnes dont ils jugent qu'elles ne possèdent pas les

qualités sociales pour être aidées. L'extrait suivant, issu de l'entretien réalisé avec madame Z, est intéressant à ce titre :

> « *Quand les gens essaient de pousser tout, tout le monde, pour être le premier et entrer le premier dans le bâtiment. Ne pas respecter d'autres personnes qui sont à côté. (…) C'est ça que je n'aime pas, et c'est pour ça que je veux pas y aller. Parce que je peux pas faire comme eux ils font. C'est ça. Et je veux pas être… dans cette masse de gens, qui ne respectent rien.*
>
> Parce que tu ne veux pas être comme eux en fait ?
>
> *Oui, voilà. (…) C'est un peu… et gênant, et tu veux plus voir ça. Tu veux être dans une société normale, éduquée, où il y a des gens qui respectent l'un, l'autre et qui ne se comportent pas comme ça. Qu'on peut… Je sais pas, parfois je vois des gens qui se comportement vraiment comme les animaux, vraiment ! (…) J'aime pas ça ! Mais personne ne veut voir des choses comme ça ! (…) Voir et comprendre que tu es entourée de gens comme ça !* ».

Nous voyons donc qu'il importe aux personnes rencontrées de signifier à quel point les autres bénéficiaires, ceux qui profitent de l'aide du Secours populaire ou qui n'empruntent pas les codes qui devraient régir le recours à l'assistance, sont différents d'elles. L'utilisation des champs lexicaux de l'altérité, de l'animalité et de l'inhumanité leur permet à ce titre de marquer la distinction et de nous montrer qu'il existe effectivement un fossé entre deux groupes de bénéficiaires.

2. Dévier le stigmate pour restaurer son identité

L'analyse des entretiens nous permet donc d'établir que les bénéficiaires interrogés cherchent à marquer la distinction qui existe avec une altérité « pire que soi ». En désignant les identités respectives des mauvais et des bons bénéficiaires, « vous les sauvages » et « moi le pauvre digne », les personnes rencontrées mettent en œuvre une stratégie de défense de soi et d'individualisation. Ils semblent qu'elles cherchent en effet à contrer l'assimilation au groupe stigmatisé des bénéficiaires du Secours populaire que nous avons soulignée précédemment. Cette stratégie « *consiste à se définir avant tout comme un individu, refusant toute appartenance au groupe et ne se voulant pas affecté par l'évaluation du groupe. En d'autres mots, cette stratégie consiste à réinterpréter la réalité, cette fois au niveau de l'individu, de sorte que le groupe d'appartenance est en quelque sorte exclu de la définition*

de soi »[1]. C'est effectivement ce que révèle le discours des interrogés lorsque ces derniers insistent sur la différence de comportement des autres bénéficiaires, et sur le fait qu'ils éprouvent une gêne à être perçus comme membres du groupe des assistés.

Cette stratégie d'individualisation procède en outre d'une mise à distance du bénéficiaire avec les profiteurs, ceux qui dévient des normes qui encadrent l'assistance du Secours populaire. Au sein du groupe stigmatisé, on assiste ainsi au même processus que celui qui a lieu au sein de la société par l'étiquetage de certains groupes jugés anormaux, hors des codes socialement valorisés. L'aversion portée par les bénéficiaires rencontrés à l'égard des profiteurs de l'association et de ceux qui se comportent mal, tout comme celle de la société vis-à-vis des assistés, « *indique la nécessité d'une coupure entre la communauté des individus normaux et celui qui bascule dans la misère. Il faut le mettre à distance, le rejeter, et donc lui faire honte. Comme si la peur d'être comme lui était toujours présente. En le rejetant, on se protège* »[2]. Les bénéficiaires que nous avons interrogés ont donc recours à la figure d'un autre « pire » afin de préserver leur identité initialement dénigrée. Le marquage de la différence est non seulement au cœur de leur discours sur l'aide dont ils bénéficient, mais s'observe également dans le temps du recours à l'aide : les bénéficiaires interrogés cherchent en effet à venir le plus tôt possible, dès l'ouverture du local, dans l'objectif de limiter le temps passé avec d'autres bénéficiaires auxquels ils ne veulent pas s'identifier et être identifiés. Il semble donc que les personnes rencontrées cherchent à détourner le stigmate dont elles sont affublées par le recours à l'aide associative, en créant de nouvelles catégories au sein du groupe des bénéficiaires : d'une part les « bons », qui obéissent aux règles, qui sont légitimes à être aidés en raison d'une situation de pauvreté qu'ils subissent et qui se montrent redevables vis-à-vis de ceux qui leur prodiguent l'aide ; d'autre part les « mauvais » bénéficiaires, qui refusent de se plier aux règles et aux normes de bienséance et ne montrent pas l'ombre d'une gratitude vis-à-vis d'une aide qu'ils ne méritent pas de surcroît. Nicolas Duvoux nous dit effectivement que « *les allocataires de l'assistance ne peuvent résister à la dégradation identitaire que par un mécanisme subtil de détournement du stigmate. La protestation la plus courante s'opère par la revendication d'un statut de victime qui se construit par différence avec la figure imaginaire de l'assisté profiteur ou fraudeur. De fait, les personnes qui vivent de l'aide sociale intériorisent l'image négative de l'assistanat. Pour défendre leur dignité, beaucoup*

[1] Bourguignon David et Herman Ginette. « Au cœur des groupes de bas statut : la stigmatisation »… *op. cit.* p. 127-128.
[2] Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte... op. cit.* p. 94.

reportent le préjugé de l'assisté paresseux ou fraudeur sur d'autres catégories, celles qui sont proches et dont il faut à toute force se différencier »[1].

Finalement, la comparaison avec un sous-groupe de bénéficiaires est bénéfique pour les personnes interrogées car elle restaure leur identité en dégageant des éléments positifs du recours à l'assistance. En d'autres termes, le fait de désigner le mauvais comportement des autres permet, par contraste, de souligner et de valoriser ses propres caractéristiques. Les rencontres avec des personnes au vécu similaire au sein de groupes de bas statut social sont donc bénéfiques pour les personnes stigmatisées et sont plus précisément « *associées à des effets positifs sur l'estime de soi* », en raison « *de l'impression qu'ont les individus d'être dans une situation plutôt satisfaisante par rapport au reste du groupe* »[2]. Comme l'a montré Louis Gruel dans son enquête auprès d'habitants de quartiers disqualifiés, « *le détournement vers l'autre-le-plus-proche est une autre façon, opérante et dérisoire à la fois, de recréer une parcelle de différence positive en position d'extrême disqualification sociale* »[3]. Il est à noter la spécificité du retournement du stigmate dans le cas des interrogés : la distinction se fonde non seulement sur des normes sociales de comportement, mais également sur des caractéristiques ethniques. Celui qui est différent et qui leur permet de restaurer des éléments positifs de leur identité est non seulement différent par la manière dont il recourt à l'aide, mais également par son appartenance à une communauté ethnique particulière. Louis Gruel nous dit à ce titre que « *le détournement du stigmate vers l'étranger est un procédé classique : il permet de conjurer la menace d'exclusion sociale en rabattant celle-ci vers l'exclusion tribale et donc en mobilisant les garanties ethniques d'appartenance à la société* »[4].

En résumé, la formulation d'un jugement sur ce qu'il est normal et bienséant de faire permet aux personnes interrogées de marquer la distinction avec les « autres » qui, bien qu'ils fassent également partie du groupe des bénéficiaires attendant un colis alimentaire, ne peuvent être confondus avec les personnes interrogées. Cette prise de distance a pour objectif pour ces derniers de détourner le stigmate qui vient caractériser l'ensemble des bénéficiaires du Secours populaire, en montrant qu'il y a pire qu'eux. La distanciation passe par la précision de l'origine ethnique ainsi que par la démonstration de l'inhumanité de certaines personnes,

[1] Duvoux Nicolas. *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*. Paris : Seuil, 2012. p. 56.
[2] [2] Bourguignon David et Herman Ginette. « Au cœur des groupes de bas statut : la stigmatisation »… *op. cit.* p. 116.
[3] Gruel Louis. « Conjurer l'exclusion. Rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement disqualifiés ». *Revue française de sociologie*. XXVI, 1985. p. 438
[4] *Ibid.* p. 437.

auquel est donc doublement attribué le stigmate de l'étranger (étranger à la communauté ethnique et étranger à la communauté sociale). Le recours à cet étiquetage permet finalement aux bénéficiaires interrogés de restaurer une part de leur identité bafouée par le stigmate de la pauvreté et de l'assistance.

CONCLUSION

L'enquête menée auprès du Secours populaire nous a donc permis de porter un regard sur la manière dont est conçue l'assistance associative et ce qu'y recourir implique pour ses bénéficiaires. Sans passer par une étape énumérative des constats formulés, certains éléments méritent que l'on s'y attarde davantage pour conclure notre analyse.

En premier lieu, il apparaît que les bénéficiaires rencontrés recourent à l'aide alimentaire distribuée par le Secours populaire faute de pouvoir disposer des ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins élémentaires. La situation de grande précarité dans laquelle ils se trouvent les conduit en effet à devoir bénéficier de différentes aides publiques, mais également associatives en raison de revenus insuffisants. Les interroger à ce titre sur leur recours à l'aide du Secours populaire, et plus précisément sur la participation financière que l'association leur demande en échange de l'octroi du colis alimentaire nous a permis de mettre à jour l'aspect suivant : la somme échangée relève davantage pour les bénéficiaires d'un montant financier venant payer les aliments. En effet, lorsqu'elles nous expliquent pourquoi elles recourent à l'aide alimentaire de l'association, les personnes rencontrées mettent en avant une conception assez utilitariste qui consiste à considérer que le colis alimentaire est plus avantageux en matière de coût que l'achat de denrées en supermarché. Ainsi, on s'aperçoit que le fait de s'acquitter d'une somme financière au Secours populaire leur permet de faire le lien avec le monde marchand, et finalement d'inscrire leur recours à l'assistance dans une perspective plus normalisante de l'accès aux biens primaires. Ils paient leurs aliments, à des tarifs qu'ils considèrent certes sociaux, mais à des tarifs tout de même qui renvoient au monde commun, à l'acte qu'effectue tout un chacun pour pouvoir se nourrir.

Cependant, nous avons pu souligner que le fait d'être pauvre et de devoir, en raison de la précarité et de la faiblesse de ses ressources, recourir à des aides publiques ou associatives est coûteux pour les bénéficiaires du Secours populaire. Ces derniers nous ont en effet fait part de la gêne et même la honte qu'ils éprouvaient à se trouver, d'une part, dans une situation de dénuement qui commande le recours à l'aide d'autrui, et également dans la position de la personne assistée. Le fait de devoir demander de l'aide pour pouvoir vivre est en effet synonyme, dans les propos des interrogés, de perte d'autonomie, de déclassement social, et finalement de honte. Ce sentiment naît de l'assimilation aux pauvres dont souffrent d'après eux les bénéficiaires. Le fait de se rendre auprès de guichets sociaux publics ou d'accueils de jour associatifs revêt une dimension stigmatisante, due à la fois au lieu lui-même et à la fonction qu'occupe alors la personne en situation de recours aux aides. Le stigmate de la

pauvreté semble en effet s'apposer à l'identité des personnes interrogées, qui mesurent alors la chute sociale dont elles sont victimes et le statut social qu'elles occupent désormais.

Nous supposons à ce sujet qu'il y a honte en partie parce que le statut de pauvre est négativement connoté car socialement dévalorisé. Comme nous le formulions en introduction à ce travail, les personnes en situation de pauvreté sont aujourd'hui considérées, dans certaines représentations sociales, comme responsables de leur sort et comme ne faisant pas assez d'effort pour mettre fin à leur misère. Partant de ce postulat, les dispositifs qui visent à aider les personnes en situation de précarité ne semblent constituer que des dépenses illégitimes et contre-productives, puisqu'ils inciteraient leurs bénéficiaires à demeurer notamment hors de l'emploi, une allocation venant leur offrir des ressources parallèles. De manière générale, ce discours se distille dans les représentations de ce qui est attendu du pauvre. Ce dernier doit en effet faire la preuve de son réel dénuement pour pouvoir être aidé (c'est l'objet des critères d'éligibilité aux aides et de leur vérification par de nombreux organismes), et témoigner également d'une attitude active d'insertion pour sortir de son indigence.

Il s'avère que la pratique de l'assistance telle qu'elle s'observe au Secours populaire relève d'une conception de la pauvreté similaire à celle de l'assistance publique actuelle en France. Nous avons en effet pu constater qu'il était nécessaire pour le bénéficiaire de rendre des comptes sur la pauvreté dans laquelle il se trouve et, partant, de prouver sa légitimité à être aidé. Il lui est ainsi nécessaire de disposer de ressources très faibles, et également de faire la preuve à chaque visite bimensuelle de ses démarches d'insertion pour pouvoir bénéficier du colis alimentaire. Bien que les principes de l'association accordent une grande importance au fait d'aider son prochain, une seconde règle régit la mise en œuvre de l'assistance : la solidarité. Cette dernière implique, à l'instar des démarches actives exigées dans le cadre d'une recherche d'emploi, que la personne aidée ne bénéficie pas seulement d'une aide, mais qu'elle donne également une contrepartie en retour. En somme, le Secours populaire refuse l'unilatéralité de l'aide aux pauvres, et enjoint ces derniers à ne pas demeurer d'uniques et éternels débiteurs d'une aide qui, finalement, n'est pas due.

On observe alors que la relation d'assistance mise en œuvre par le Secours populaire se base effectivement sur l'idée qu'il n'est pas tout à fait acceptable d'être aidé. Les responsables et bénévoles rencontrés le soulignent à ce titre volontiers : il s'agit surtout de ne pas pratiquer d'assistanat, au sens d'une relation d'aide unilatérale qui n'implique pas son

bénéficiaire. Ce dernier, si sa situation de pauvreté le conduit à être pris en charge en vertu de certains principes altruistes, doit pour autant faire preuve de sa légitimité et de son mérite à être aidé. Ces constats témoignent finalement d'une conception de la pauvreté en tant que déviance, qu'écart à la norme. Il ne semble en effet pas acceptable d'être pauvre et aidé dans une société qui valorise à l'extrême inverse la réussite professionnelle et personnelle ainsi que l'autonomie. Ainsi, que le bénéficiaire ne soit pas un « mauvais » pauvre, parce qu'il présente les caractéristiques apparemment objectives d'une situation de pauvreté et qu'il s'acquitte de sa participation, ne l'empêche pas de demeurer pauvre. Il se trouve toujours soumis à une assistance conçue comme étant conditionnelle, qui refuse donc d'aider « gratuitement » et, par extension, qui ne cautionne pas les situations de pauvreté en ce qu'elles ne sont pas *normales*. Il se trouve donc dans une position d'*anormalité*, qu'il vit par ailleurs comme un déclassement social par rapport à ses propres valeurs, et se trouve affublé du stigmate de sa situation de pauvreté. Le bénéficiaire n'est bénéficiaire que parce qu'il fait l'objet de la relation d'assistance, comme le souligne Georg Simmel. C'est donc précisément le fait de bénéficier d'une aide qui le fait appartenir au groupe social des pauvres, stigmatisé de surcroît, car la pauvreté demeure une imperfection telle qu'elle est construite socialement. Partant de ce postulat, nous pouvons donc conclure qu'étant données les représentations sociales actuelles sur la pauvreté et la manière dont est conçue l'assistance sur cette base, le fait d'être pauvre et d'être aidé implique immanquablement une stigmatisation. Instaurer une participation telle que le propose le Secours populaire ne semble alors pas être en mesure de remédier au déclassement social dont les pauvres sont victimes.

Au-delà de ces conclusions, il nous importe d'élargir notre sujet et d'envisager le traitement d'autres aspects qui auraient mérité notre attention.

Le centrage de nos entretiens sur l'aide prodiguée par le Secours populaire et la manière dont la fréquentation de cette association est vécue ne nous a pas permis de mener une analyse comparative aboutie de l'assistance associative et publique. Il aurait en effet été intéressant d'établir si le recours à des dispositifs publics est vécu d'une manière différente que le recours aux aides matérielles des associations, et quels seraient alors les facteurs explicatifs d'une éventuelle dissemblance. Les formes de stigmate se seraient-elles révélées de manière différente ou plus prononcée ? Les discours recueillis auprès des bénévoles et des bénéficiaires du Secours populaire nous permettent cependant de formuler l'hypothèse que la relation d'assistance est mieux vécue par ceux qui en font l'objet lorsque ce sont des bénévoles qui en sont les émetteurs. En effet, les bénéficiaires rencontrés nous ont indiqué qu'ils appréciaient les relations personnelles tissées avec les bénévoles, car ces dernières leur permettaient finalement d'être des individus à part entière, et non pas seulement des personnes assistées. Le fait de pouvoir discuter avec les bénévoles, et précisément de nouer des liens autres que ceux de l'assistance (parler de la famille, de la pluie et du beau temps…) semble permettre aux bénéficiaires de recouvrer une identité en partie bafouée par la situation de dénuement et de recours nécessaire à des biens primaires. De même, les entretiens font état d'une relation qui semble plus symétrique que celle qui se tisse avec les assistantes sociales. Les propos recueillis auprès des bénévoles viennent eux aussi alimenter cette idée : ces derniers mettent en effet un point d'honneur à préciser qu'ils considèrent les personnes qu'ils aident comme leurs égales. Plus globalement, il semble que la relation d'assistance telle qu'elle est construite et vécue par ses protagonistes, avec la dimension importante de la solidarité, semble pouvoir dépasser le stigmate lié à la position de la personne aidée. Le fait d'aider est valorisé dans le discours des bénévoles, ces derniers font preuve d'empathie et agissent avec la volonté de permettre aux bénéficiaires de vivre dans des conditions dignes. Prodiguer l'assistance, lorsque de surcroît elle procure un sentiment de satisfaction au bénévole en raison de son adéquation avec des valeurs altruistes, paraît constituer un acte valorisant pour les bénévoles. La relation ainsi construite est à son tour plus facilement vécue par les bénéficiaires, qui confèrent dans une certaine mesure une dimension positive à leur fréquentation du Secours populaire. En un sens, lorsque l'acte d'assister est perçu de manière positive de la part de celui qui l'effectue, nous pouvons observer qu'il est mieux accepté par

le bénéficiaire, qui a alors la possibilité de tirer des aspects positifs de la relation d'assistance, comme par exemple la construction de liens personnels.

Pour autant, est-ce seulement la relation avec les bénévoles qui permet aux personnes aidées de mieux vivre l'assistance ? Les entretiens nous ont permis de constater que les bénéficiaires ne perçoivent pas l'aide publique d'un bon œil. Ils estiment en effet que les ressources publiques sont mal redistribuées, et que les aides dont ils bénéficient ne leur permettent pas de subvenir assez à leurs besoins. Le discours général recueilli sur le personnel politique, les institutions publiques, les problématiques économiques et financières, les situations de chômage et de pauvreté en France nous conduit à avancer que les bénéficiaires interrogés portent un regard critique sur ce qu'est l'Etat et la manière dont il peine à remplir ses missions sociales. Cela semble traduire une relation distanciée avec les pouvoirs publics, dans lesquels ils n'ont plus confiance. *A contrario*, l'aide matérielle distribuée par le Secours populaire recueille des opinions positives, car elle est émise par des bénévoles qui se préoccupent de la situation globale des bénéficiaires, et aussi parce qu'elle constitue un recours nécessaire et bienvenu. En effet, les personnes interrogées, lorsqu'elles soulignent l'insuffisance des aides publiques, mettent également l'accent sur la nécessité de l'aide associative pour subvenir aux besoins les plus élémentaires. En ce sens, elle est considérée comme salutaire, et malgré la dépendance qui lie le bénéficiaire à l'association, ce dernier se montre reconnaissant de pouvoir compter sur de telles structures. Partant de ces postulats, ne pouvons-nous pas mettre en lien l'attitude critique des bénéficiaires vis-à-vis des institutions publiques avec la manière dont ils perçoivent l'aide associative ? N'est-il pas possible de considérer que puisque les bénéficiaires interrogés portent un jugement plutôt négatif sur les aides publiques et les guichets sociaux et qu'ils considèrent à l'inverse que les associations leur rendent un grand service là où l'Etat s'en montre peu capable, ils ont davantage tendance à estimer le Secours populaire et l'aide que l'association prodigue de manière plus positive ?

Par ailleurs, il aurait été intéressant d'effectuer une comparaison des profils sociologiques et du rapport à l'assistance des bénéficiaires qui se rendent dans les différents locaux du Secours populaire. Comme nous l'avons expliqué, les deux structures dans lesquelles l'enquête a été menée se situent à deux endroits différents de la ville. L'une est implantée en centre-ville, aux abords directs d'un nouveau centre commercial et d'un quartier réhabilité ; l'autre se situe au sein d'un quartier d'habitat principalement social, dégradé, et stigmatisé par diverses affaires largement relayées par les médias. De ce fait, et en raison de l'aiguillage qu'opère le Secours populaire vis-à-vis de ses publics (les personnes bénéficiaires

doivent fréquenter le local le plus proche de leur lieu d'habitation), il semble que les profils des bénéficiaires tende à être différent selon que l'on étudie un local ou un autre. De même, le recours à l'assistance, s'il est vécu comme une expérience honteuse et stigmatisante, présente peut-être des différences selon le quartier où il s'opère. Qu'auraient pu nous dire les interrogés à ce sujet si nous avions mené une étude axée sur cette comparaison ? Le fait d'habiter en centre-ville et de se présenter auprès d'une association, à la vue de nombreux passants venus faire leurs emplettes dans un quartier devenu plutôt bourgeois d'après les discours de certains élus locaux, n'est-il pas davantage stigmatisant que le recours à une association dans une zone déjà banalisée par le dénuement et la prise en charge importante des difficultés sociales ?[1] Une monographie de ces quartiers ainsi que la réalisation d'une enquête axée précisément sur ce thème pourraient sans doute révéler des faits intéressants.

Enfin, alors que nous avons posé la question du don au sein de la relation entre l'association aidante et les personnes aidées, il aurait été également intéressant d'interroger ce que représente le don lorsqu'il s'adresse à l'association elle-même. Comment le Secours populaire perçoit-il les aides financières ou en nature qu'il reçoit, et quelle est sa relation avec ses donateurs ? Ces derniers ne sont en outre pas homogènes, puisqu'il peut s'agir de particuliers réalisant des dons financiers, de particuliers ou d'organismes adressant des dons en nature (qu'il s'agisse de biens alimentaires, de vêtements), ou encore d'entreprises telles que les grandes surfaces qui font don de leurs invendus. Dans ce cadre, le Secours populaire met-il également en pratique son principe de redevabilité ? Sous quelle forme pratique-t-il le contre-don (si contre-don il y a) ? Fait-il appel à la « générosité » de philanthropes ou garantit-il un intérêt au fait de donner ? Ces questions soulèvent des enjeux propres au don et à la manière dont la société conçoit le rôle des associations dans le cadre du traitement de la pauvreté.

[1] De nombreux organismes sociaux sont en effet implantés à proximité, tels que le CCAS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou encore la Caisse d'Allocations Familiales.

Bibliographie

Abric Jean-Claude (dir). *Exclusion sociale, insertion et prévention*. Saint-Agne : Editions Erès, 1996. 165 p.

Astier Isabelle, Duvoux Nicolas (dir). *La société biographique : une injonction à vivre dignement.* Paris : L'Harmattan, 2006. 212 p.

Astier Isabelle. *Les nouvelles règles du social*. Paris : Presses Universitaires de France, 2007. 200 p.

Bec Colette. *De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme ?* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2007. 237 p.

Bec Colette. « L'assistance, un mode paradoxal d'acquittement de la dette collective ». Recherches et Prévisions n° 91, mars 2008.

Bourguignon David et Herman Ginette. « Au cœur des groupes de bas statut : la stigmatisation ». In Herman Ginette. *Travail, chômage et stigmatisation*. De Boeck Supérieur « Economie, Société, Région ». 2007. p. 99-144.

Brodiez Axelle. *Le Secours populaire français, 1945-2000. Du communisme à l'humanitaire.* Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2006. 365 p.

Chanial Philippe (dir). *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*. Paris : La Découverte, 2008. 571 p.

Chelle Elisa. *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012. 289 p.

Croizet Jean-Claude, Leyens Jacques-Philippe. *Mauvaises réputations. Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Paris : Armand Colin, 2004. 299 p.

Damon Julien. *L'exclusion*. Paris : Presses Universitaires de France, 2008. 126 p.

Delalande Nicolas. « Pauvreté et solidarité : entretien avec Serge Paugam ». *La Vie des idées,* 30 mai 2008. ISSN : 2105-3030. **[en ligne].** Disponible sur http://www.laviedesidees.fr/Pauvrete-et-solidarite-entretien.html (consulté le 25/09/2013).

Demoustier Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *Revue française des affaires sociales.* Paris : La documentation française, 2002/4, n°4. p. 87-118.

Dubois Vincent. « Politiques au guichet, politiques du guichet », in Borraz Olivier et Guiraudon Virginie (dir). *Politiques publiques 2. Changer la société.* Paris : Editions Sciences Po Les Presses, 2010.

Duvoux Nicolas. *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion.* Paris : Presses Universitaires de France, 2009. 269 p.

Duvoux Nicolas. *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*. Paris : Seuil, 2012. 108 p.

Ferrand-Bechmann Dan (dir). *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autre sociologie ?* Paris : L'Harmattan, 2004. 320 p.

Flamant Claude, Michel-Louis Rouquette. *Anatomie des idées ordinaires. Comment étudier les représentations sociales*. Paris : Armand Colin, 2003. 175 p.

Gaulejac Vincent (de). *Les sources de la honte*. Paris : Desclée de Brouwer, 1996. 306 p.

Garfinkel Harold. « Conditions of successful degradations ceremonies ». *American journal of sociology*. 61, 3. 1956. p. 420-424.

Godelier Maurice. *L'énigme du don*. Paris : Flammarion, 2008. 315 p.

Goffman Erving. *Les rites d'interaction*. Paris : Les Editions de Minuit, 1974. 230 p.

Goffman Erving. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Editions de Minuit, 1975. 175 p.

Gruel Louis. « Conjurer l'exclusion. Rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement disqualifiés ». *Revue française de sociologie*. XXVI, 1985. p. 431-453.

Mauss Marcel. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Presses Universitaires de France, 2012. 241 p.

Paugam Serge. *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté.* Paris : Presses Universitaires de France, 2009. 256 p.

Paugam Serge. « Les formes contemporaines de la disqualification sociale ». *CERISCOPE Pauvreté*, 2012 **[en ligne].** Disponible sur http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale?page=show (consulté le 25/09/2013).

Paugam Serge (dir). *L'exclusion. L'état des savoirs.* Paris : La Découverte, 1996. 583 p.

Purière Aurélien. *Assistance sociale et contrepartie. Actualité d'un débat ancien.* Paris : L'Harmattan, 2008. 136 p.

Simmel Georg. *Les pauvres.* Paris : Presses Universitaires de France, 2005. 102 p.

Thomas Hélène. *La production des exclus.* Paris : Presses Universitaires de France, 1997. 215 p.

Villechaise-Dupont Agnès et Zaffran Joël. « Résistances à l'infériorisation sociale chez les personnes en situation d'illettrisme ». *Revue française de sociologie.* 42-4. 2001. p. 669-694.

Warin Philippe. « Ciblage, stigmatisation et non-recours ». Document de travail. juin 2010.

Annexes

Tableau récapitulatif des personnes interrogées

Les entretiens formels ont été menés en l'espace de deux mois auprès de dix-huit personnes, certains entretiens étant réalisés auprès de plusieurs personnes à la fois. Le plus court a duré 45 minutes, le plus long 2 heures 45 minutes ; en moyenne les entretiens ont duré 1 heure 45. Les entretiens avec les bénévoles ont été réalisés dans les locaux du Secours populaire, dans des pièces isolées et aux heures de fermeture. Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires ont eu lieu le plus souvent à leur domicile.

Personnes interrogées	**Structure fréquentée**	**Âge**	**Situation professionnelle/revenus de substitution**	**Durée de la fréquentation**
Bénévoles et responsables				
Madame P (administratrice)	Camélias	70 ans	Retraitée	
Madame V	Camélias	65 ans	Retraitée	3 ans et demi
Monsieur B	Camélias	28 ans	Sans emploi	4 ans
Madame A	Camélias	30 ans	Sans emploi	3 ans
Monsieur W	Camélias	67 ans	Retraité	3 ans et demi
Madame I	Camélias	58 ans	Retraitée	7 ans
Monsieur D (responsable salarié)	Camélias	46 ans	Salarié	
Madame J	Sépia	69 ans	Retraitée	1 an
Madame H	Sépia	65 ans	Retraitée	≈ 10 ans
Madame G	Sépia	85 ans	Retraitée	28 ans
Bénéficiaires				
Madame Z	Camélias	20 ans	Etudiante	2 ans
Madame L	Sépia	30 ans	Sans emploi	9 mois
Monsieur Y	Sépia	30 ans	Etudiant	9 mois
Madame F	Sépia	35 ans	Sans emploi (RSA)	1 mois et demi
Madame C	Camélias	42 ans	Sans emploi (RSA)	11 ans
Madame R	Camélias	55 ans	Sans emploi (RSA suite à la suppression de l'AAH)	8 mois
Madame E	Sépia	55 ans	Sans emploi (RSA suite à la suppression de l'AAH)	1 mois
Madame O	Sépia	54 ans	Sans emploi (ASS)	7 mois

Guide d'entretien avec les bénévoles

En introduction à l'entretien, je me présentais en expliquant réaliser un travail de recherche sur la précarité afin d'étudier la diversité des publics et comprendre pourquoi ils viennent au Secours populaire. J'expliquais m'intéresser dans ce cadre également au point de vue des bénévoles eux-mêmes et à leur activité au sein du Secours populaire.
J'expliquais par ailleurs que l'entretien me servirait de matériau d'étude et serait à ce titre rendu anonyme ; une fiche de consentement était proposée dès le début du rendez-vous à l'interrogé. Enfin, je précisais au bénévole que je l'interrogeais en tant qu'individu, pour recueillir sa vision des choses, et non pas en tant que travailleur du Secours populaire. Son discours devait être libre.

Les questions que je pose	***Ce que je veux savoir***	***Pourquoi je veux le savoir***
Pouvez-vous vous présenter en quelques mots, me dire quel âge vous avez, où vous habitez, si vous avez des enfants, quel métier vous exercez ou avez exercé… ?	**Parcours de vie** Âge Lieu d'habitation Profession exercée Occupation du temps libre	Interroger l'identité du bénévole pour pouvoir situer son propos dans son parcours de vie
Comment en êtes-vous arrivé à devenir bénévole au Secours populaire ? Avez-vous d'autres engagements associatifs par ailleurs ? Qu'est-ce que l'engagement associatif vous apporte ?	**Rapport au Secours populaire** Date et raisons de leur venue au Secours populaire Raisons de leur engagement bénévole Valeurs qui les sous-tendent	Comprendre les valeurs qui fondent cet engagement bénévole, le rapport à l'aide sociale, à la pauvreté… et le rapport avec le fait d'être bénévole, quelle valorisation… Comprendre la perception que les bénévoles avaient du Secours populaire avant de venir, et ainsi pourquoi ils y sont venus, et pour y faire quoi (faire de l'accueil n'est pas la même chose que tenir les PAS).
Quel est votre travail au Secours populaire ? Aux PAS ? Qui vient vous voir et pour quelles raisons ? Comment les désignez-vous (« bénéficiaires »), pourquoi ? Avez-vous noté des évolutions dans le public qui vient vous voir ?	**Le travail du bénévole** Quelle conception de son activité Quelle mise en œuvre (comment est donnée l'aide alimentaire, comment est négocié le paiement…) Quelle perception des publics : comment les nomme-t-il, qu'en pense-t-il…	Interroger la relation entre les valeurs préalables et leur mise en œuvre dans un cadre formel posé par le Secours populaire ; Interroger le rapport aux usagers, à la précarité, et donc à l'aide sociale prodiguée.

Quelle est la politique du SPF en matière d'aide aux publics ? Quelle est celle des autres structures qui œuvrent dans le même champ que vous (aide alimentaire, publics similaires…) Qu'en pensez-vous ? Avez-vous noté des évolutions dans la politique du SPF ? Comment percevez-vous/que pensez-vous de l'action du SPF ?	**Assistance** Quelle conception, quelle perception, quelle mise en œuvre Rapport aux autres associations	Comprendre la perception qu'ont désormais les bénévoles de l'action du SPF, ce qu'ils contestent (et comment s'exprime cette négociation avec les ordres) et ce à quoi ils adhèrent (et pourquoi) ; Comprendre plus globalement le sens qu'ils donnent à la notion d'assistance solidaire, comment et par quoi elle s'exerce, ce qu'elle vise, toujours en rapport avec ce qu'ils pensent et veulent faire par rapport à leur engagement personnel, et ce qu'ils pensent et doivent faire dans le cadre du Secours populaire *(exemple de la politique du « donnant/donnant » du SPF, où les bénéficiaires doivent eux aussi devenir à leur tour des donneurs solidaires en payant leurs repas, activités, vêtements…)*
Comment percevez-vous l'aide que vous prodiguez ? Que pensez-vous de la situation socio-économique actuelle ? Que pensez-vous de la politique sociale menée par les pouvoirs publics ? Quel rôle devraient-ils avoir d'après vous ? Vous qui êtes engagé dans une association qui existe dans les manquements de l'Etat, qu'en pensez-vous personnellement ? Quel rôle joue d'après vous le Secours populaire en matière d'aide sociale ? Comment concevez-vous votre action alors que le SPF affirme bien qu'il ne s'agit pas de se substituer aux pouvoirs publics ? Aimeriez-vous que votre association n'existe pas ?	**Solidarité** Quelle représentation du Secours populaire et de l'activité de ses « agents » en perspective avec l'aide sociale publique	Comprendre le rapport entre l'aide sociale proposée par le Secours populaire et les défaillances du système public de protection sociale ; Interroger la représentation qu'a le bénévole de lui-même en tant qu'intermédiaire social : quel rôle estime-t-il accomplir ? Un palliatif à l'action publique, un complément, une action solidaire ? Interroger la représentation qu'a le bénévole de l'activité et du sens de l'action du Secours populaire dans le champ de l'aide sociale.

Guide d'entretien avec les bénéficiaires

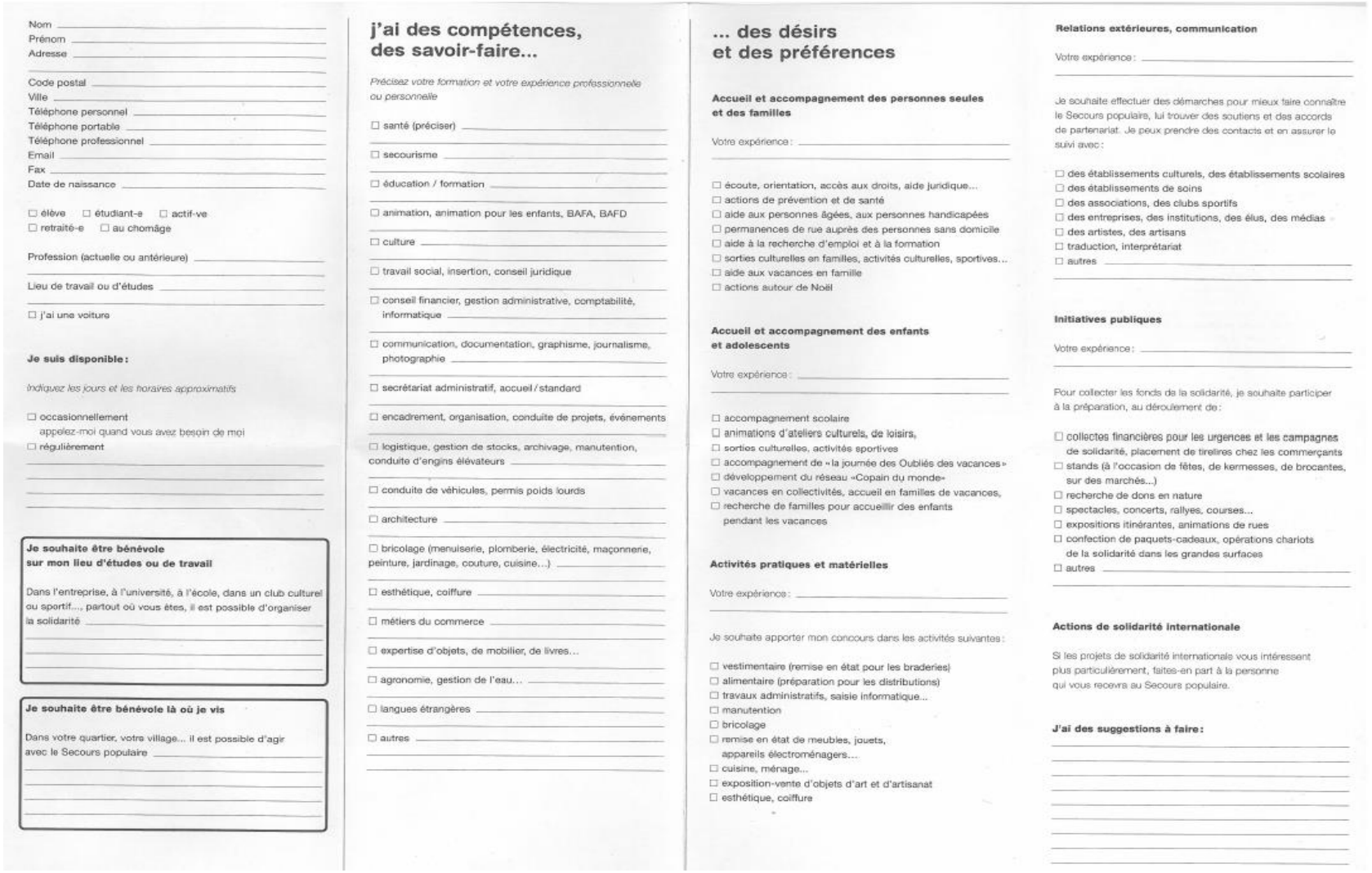
En introduction à l'entretien, je me présentais en expliquant que je réalisais un travail de recherche sur la précarité afin d'approfondir la diversité des publics qui s'y trouvent et comprendre pourquoi ils viennent au Secours populaire. J'expliquais donc que je m'intéressais à leur situation et à leur point de vue sur le Secours populaire et sur les aides sociales en général.
Il importait par ailleurs de préciser que l'entretien me servirait uniquement de matériau d'étude et qu'il serait à ce titre rendu anonyme ; je proposais également une fiche de consentement dès le début du rendez-vous à la personne interrogée, afin de lui apporter une caution et une garantie de son anonymat (et dans une moindre mesure de permettre la réutilisation du matériau d'étude par la suite).

Les questions que je pose	***Ce que je veux savoir***	***Pourquoi je veux le savoir***
Pouvez-vous vous présenter en quelques mots, me dire quel âge vous avez, où vous habitez, si vous avez des enfants, quel métier vous exercez ou avez exercé, depuis quand vous êtes au chômage/à la retraite… (quel est votre parcours professionnel) ? Bénéficiez-vous d'aides sociales (telles que le RSA, la CMU, les allocations familiales…) ? Depuis quand ?	**Parcours de vie** Âge, lieu d'habitation Situation professionnelle : métier exercé actuellement/par le passé, rapport à l'emploi/au chômage Bénéficie ou non d'aides sociales	Interroger l'identité de l'usager pour pouvoir situer son propos dans son parcours de vie. Amorcer le discours sur les aides sociales publiques : de quoi me parle-t-il en premier, les hiérarchise-t-il, selon quelles modalités ?
Comment en êtes-vous arrivé à venir au Secours populaire la première fois ? Comment avez-vous eu connaissance de cette association et des aides qu'elle propose ? Dans quel contexte cela s'est-il déroulé, qu'est-ce que cela a représenté pour vous ?	**La première rencontre avec l'assistance associative** Date et raisons de leur venue au Secours populaire la 1e fois Comment cela a été vécu Ce que le Secours populaire représentait pour eux initialement	Interroger la première relation au Secours populaire, ce qui a conduit les usagers à y venir (besoin alimentaire urgent, besoin d'orientation, besoin de vêtements…) : le motif implique un certain degré d'urgence qui peut donner à voir la nature de la solution que constitue le recours au SPF ; Interroger la représentation que les usagers avaient de l'association en y venant : fallait-il se cacher ? Quid de l'implantation de la structure dans leur quartier ?

A quelle fréquence vous rendez-vous au Secours populaire ? A quel moment de la journée ? Est-ce toujours la même fréquence ou y a-t-il des périodes où vous vous y rendez plus souvent/moins souvent, et pourquoi ? Est-ce toujours les mêmes moments de la journée ? Pourquoi ? Constatez-vous une évolution dans la fréquence et la raison de votre venue ? Fréquentez-vous d'autres associations ? Pourquoi ? Maintenant que vous connaissez mieux l'association, que pouvez-vous me dire de son activité ? Que pensez-vous des aides qu'elle propose, de ses bénévoles… ? Que pensez-vous du fait de pouvoir venir chercher des colis alimentaires ? Du fait qu'on vous demande de les payer ? Comment faites-vous pour les payer ? A quoi servent les PAS d'après vous ? Qu'y faites-vous ? Pensez-vous continuer à fréquenter le Secours populaire ? Pour combien de temps ? Pourquoi ?	Fréquence et raisons de la venue depuis la 1e fois : évolutions, changement d'attitude ? Périodes d'interruption ? Quelle conception de l'activité de la structure ? ***L'aide alimentaire*** Quelle perception, quels enjeux ? Comment cette aide est-elle vécue : dû, charité… ? Quelle représentation de ce besoin vital ? Rapport au paiement de cette aide : est-il vécu comme responsabilisant ? Comme rattachant à la normalité (j'achète ma nourriture comme tout le monde, quoi qu'à hauteur de mes moyens) ? Don ou achat ? ***Les rendez-vous bimensuels*** Comment sont-ils perçus et vécus (obligation, passage obligé pour accéder à la nourriture, moment de sociabilité…) Envisage une fréquentation du Secours populaire dans le futur ? Pourquoi ?	Interroger le rapport des usagers au Secours populaire : quelles finalités (utilitaires : avoir de la nourriture ?), quelle fréquence ; Interroger la représentation que les usagers ont désormais de l'association : en parlent-ils autour d'eux ? Mettent-ils en place des stratégies de dissimulation (viennent-ils aux heures les moins fréquentées, envoient-ils quelqu'un d'autre, viennent-ils avec des connaissances dans la même situation qu'eux ?) Interroger la représentation qu'ont les usagers des aides fournies par le Secours populaire : le voient-ils comme un palliatif ? Comme une aide normale, un dû ? Comme un dernier recours auquel il est psychologiquement difficile d'accéder ? Interroger la représentation qu'ont les usagers de leur venue au SPF : honte ? Interroger la projection de l'usager dans le futur quant à sa situation : aura-t-il toujours besoin de fréquenter le SPF, pour quelles raisons ? Qu'est-ce que cela représentera pour lui ? Donne une idée du niveau de dépendance vécu par l'usager.

Concernant les prestations dont vous bénéficiez, comment en êtes-vous venu à les percevoir ? Comment en avez-vous eu connaissance ? Pensiez-vous que vous auriez un jour besoin d'une aide publique ? Y a-t-il des aides auxquelles vous pourriez avoir droit dont vous ne bénéficiez pas ? Pourquoi ? Qu'est-ce qu'elles représentent pour vous ? Quels services publics fréquentez-vous ? (Pôle emploi, CCAS, centre social, CAF, hôpital…) A quelle fréquence vous y rendez-vous ? Pourquoi ? Avez-vous une assistante sociale ? Qu'en pensez-vous ? Estimez-vous que les aides que vous percevez sont suffisantes ? Qu'est-ce que le fait d'y recourir implique pour vous ? Trouvez-vous que c'est facile ? Que pensez-vous de ceux qui vous aident, de la manière dont ils vous considèrent ? Quelle opinion portez-vous sur les services publics ? Que pensez-vous des aides proposées par le Secours populaire et de celles allouées par les pouvoirs publics ? Y voyez-vous une différence ? Trouvez-vous important qu'une association continue à proposer des aides alimentaires, de l'écoute… ?	***L'aide sociale publique*** ***La pauvreté vécue*** Recours aux prestations : comment le bénéficiaire en a eu connaissance, y a-t-il eu facilement accès… Représentation des aides publiques : ce qu'elles apportent au bénéficiaire, comment il les perçoit, quelle est son attitude quand il les reçoit. Le discours que porte le bénéficiaire sur le système de protection sociale : estime-t-il qu'il le protège encore, quel rapport il entretient avec les pouvoirs publics et avec le Secours populaire.	Comment se vit le rapport à l'aide sociale publique, comment l'usager se la représente, qu'est-ce qu'il connaît de son éligibilité, qu'est-ce que cela lui coûte d'y recourir… idem pour l'aide sociale associative : y a-t-il des différences dans la manière de percevoir ces deux types d'aides chez les bénéficiaires ? De quoi s'agit-il pour eux, de droits, d'aumônes ? Comprendre d'où vient la stigmatisation, de quelle manière elle se manifeste (« ne pas avoir assez d'argent », « avoir besoin de l'aide d'autrui »…), de quelle manière la situation de pauvreté est perçue (disqualification sociale, injustice de la part de l'Etat… ?), et de quelle manière le bénéficiaire perçoit la représentation qu'il donne de lui-même.

Questionnaire d'accueil des nouveaux bénévoles proposé par le Secours populaire



Nom
Prénom
Adresse

Code postal
Ville
Téléphone personnel
Téléphone portable
Téléphone professionnel
Email
Fax
Date de naissance

☐ élève ☐ étudiant-e ☐ actif-ve
☐ retraité-e ☐ au chomâge

Profession (actuelle ou antérieure)

Lieu de travail ou d'études

☐ j'ai une voiture

Je suis disponible :

Indiquez les jours et les horaires approximatifs

☐ occasionnellement
appelez-moi quand vous avez besoin de moi
☐ régulièrement

Je souhaite être bénévole sur mon lieu d'études ou de travail

Dans l'entreprise, à l'université, à l'école, dans un club culturel ou sportif..., partout où vous êtes, il est possible d'organiser la solidarité

Je souhaite être bénévole là où je vis

Dans votre quartier, votre village... il est possible d'agir avec le Secours populaire

j'ai des compétences, des savoir-faire...

Précisez votre formation et votre expérience professionnelle ou personnelle

☐ santé (préciser)
☐ secourisme
☐ éducation / formation
☐ animation, animation pour les enfants, BAFA, BAFD
☐ culture
☐ travail social, insertion, conseil juridique
☐ conseil financier, gestion administrative, comptabilité, informatique
☐ communication, documentation, graphisme, journalisme, photographie
☐ secrétariat administratif, accueil / standard
☐ encadrement, organisation, conduite de projets, événements
☐ logistique, gestion de stocks, archivage, manutention, conduite d'engins élévateurs
☐ conduite de véhicules, permis poids lourds
☐ architecture
☐ bricolage (menuiserie, plomberie, électricité, maçonnerie, peinture, jardinage, couture, cuisine...)
☐ esthétique, coiffure
☐ métiers du commerce
☐ expertise d'objets, de mobilier, de livres...
☐ agronomie, gestion de l'eau...
☐ langues étrangères
☐ autres

... des désirs et des préférences

Accueil et accompagnement des personnes seules et des familles

Votre expérience :

☐ écoute, orientation, accès aux droits, aide juridique...
☐ actions de prévention et de santé
☐ aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées
☐ permanences de rue auprès des personnes sans domicile
☐ aide à la recherche d'emploi et à la formation
☐ sorties culturelles en familles, activités culturelles, sportives...
☐ aide aux vacances en famille
☐ actions autour de Noël

Accueil et accompagnement des enfants et adolescents

Votre expérience :

☐ accompagnement scolaire
☐ animations d'ateliers culturels, de loisirs,
☐ sorties culturelles, activités sportives
☐ accompagnement de « la journée des Oubliés des vacances »
☐ développement du réseau «Copain du monde»
☐ vacances en collectivités, accueil en familles de vacances,
☐ recherche de familles pour accueillir des enfants pendant les vacances

Activités pratiques et matérielles

Votre expérience :

Je souhaite apporter mon concours dans les activités suivantes :

☐ vestimentaire (remise en état pour les braderies)
☐ alimentaire (préparation pour les distributions)
☐ travaux administratifs, saisie informatique...
☐ manutention
☐ bricolage
☐ remise en état de meubles, jouets, appareils électroménagers...
☐ cuisine, ménage...
☐ exposition-vente d'objets d'art et d'artisanat
☐ esthétique, coiffure

Relations extérieures, communication

Votre expérience :

Je souhaite effectuer des démarches pour mieux faire connaître le Secours populaire, lui trouver des soutiens et des accords de partenariat. Je peux prendre des contacts et en assurer le suivi avec :

☐ des établissements culturels, des établissements scolaires
☐ des établissements de soins
☐ des associations, des clubs sportifs
☐ des entreprises, des institutions, des élus, des médias
☐ des artistes, des artisans
☐ traduction, interprétariat
☐ autres

Initiatives publiques

Votre expérience :

Pour collecter les fonds de la solidarité, je souhaite participer à la préparation, au déroulement de :

☐ collectes financières pour les urgences et les campagnes de solidarité, placement de tirelires chez les commerçants
☐ stands (à l'occasion de fêtes, de kermesses, de brocantes, sur des marchés...)
☐ recherche de dons en nature
☐ spectacles, concerts, rallyes, courses...
☐ expositions itinérantes, animations de rues
☐ confection de paquets-cadeaux, opérations chariots de la solidarité dans les grandes surfaces
☐ autres

Actions de solidarité internationale

Si les projets de solidarité internationale vous intéressent plus particulièrement, faites-en part à la personne qui vous recevra au Secours populaire.

J'ai des suggestions à faire :